



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 15 octobre 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Philippe Laffon	5
<i>Protection Sociale Informations - 14/10/2015</i>	
FRANCE STRATÉGIE	6
<i>Liaisons Sociales Quotidien - 15/10/2015</i>	
Un CPA pour améliorer l'accès aux droits sociaux ?	7
<i>Protection Sociale Informations - 14/10/2015</i>	
L'économiste Marc Ferracci prépare pour France Stratégie un rapport sur le marché de la...	8
<i>Challenges - 15/10/2015</i>	
CONFÉRENCE SOCIALE. UNE FARCE ET UN GADGET: UNE MUNETTE VIRTUELLE POUR SALARIÉ PRÉCAIRE	9
	11
<i>HD Humanité Dimanche - 15/10/2015</i>	
Benoît Hamon : " Il faut entendre leur colère "	12
<i>Le Parisien - 15/10/2015</i>	
Boycott de la conférence sociale: Mme El Khomri dénonce une "posture" de la CGT	13
<i>Agence France Presse Fil Eco - 14/10/2015</i>	
Boycott de la conférence sociale: Mme El Khomri dénonce une "posture" de la CGT	14
<i>L'express.Fr - 14/10/2015</i>	
Ce que disent les éditorialistes	19
<i>Agence France Presse Fil Gen - 15/10/2015</i>	
Comment va la France ?	21
<i>Alternatives Economiques Hors Série - 01/10/2015</i>	
Compte personnel d'activité : quels droits et quels bénéficiaires ?	22
<i>Service- Public.Fr - 14/10/2015</i>	
Conférence sociale – « les Régions doivent montrer qu'elles sont utiles au climat » (Ya...	23
<i>Actualite- De- La- Formation.Fr - 15/10/2015</i>	
Deuxième séance du mardi 13 octobre 2015 : compte rendu	79
<i>Assemblée- Nationale.Fr - 14/10/2015</i>	
Conférence sociale : la CGT n'est pas sûre de participer, Solidaires boycotte, L'actual...	80
<i>Liaisons- Sociales- Quotidien.Fr - 14/10/2015</i>	
La CGT boycottera la conférence sociale du 19 octobre	81
<i>Leparisien.Fr - 14/10/2015</i>	
La CGT fait planer un doute sur la conférence sociale	82
<i>Capital.Fr - 14/10/2015</i>	
La CGT va boycotter la conférence sociale	84
<i>Franceinfo.Fr - 14/10/2015</i>	
LEAD 1-France-La CGT boycottera la conférence sociale	86
<i>Hopee.Fr.Sharewise.Com - 14/10/2015</i>	
droits collectifs du travail et « compte personnel d'activité http://t.co/pxU1AT1NvG vi...	87
<i>Gerard Filoche - 15/10/2015</i>	
En clair	88
<i>VSD - 15/10/2015</i>	
Forex: L'actualité Forex du 13 octobre 2015	89
<i>Jeu- Legal- France.Fr - 13/10/2015</i>	
Il n'ya pas que le PIB dans la vie !	90
<i>Le Syndicat Agricole - 09/10/2015</i>	
Intermittents : une conférence pour l'emploi	92
<i>Culturecommunication.Gouv.Fr - 14/10/2015</i>	
intervention Bn PS lundi 12 oct : droits collectifs du travail et « compte personnel d'...	93
<i>Gerard Filoche - 14/10/2015</i>	

Sommaire

J. Pisani-Ferry : "Notre modèle de croissance est à renouveler" <i>Lyoncapitale.Fr - 14/10/2015</i>	94
L'amélioration des profits risque d'être temporaire <i>L'Agefi Hebdo - 15/10/2015</i>	95
Le redressement des finances publiques ralentit <i>Problèmes Économiques - 15/10/2015</i>	103
Négociier <i>Libération - 15/10/2015</i>	104
Négociier <i>Liberation.Fr - 14/10/2015</i>	105
Où trouver ces chiffres <i>Alternatives Economiques Hors Série - 01/10/2015</i>	106
Politique sociale Conférence sociale: la CGT n'est pas sûre de participer. Solidaires... <i>Liaisons Sociales Quotidien - 15/10/2015</i>	107
RT @viepubliquefr: Compte personnel d'activité : quels droits et quels bénéficiaires ? ... <i>Docsi Paris12 - 14/10/2015</i>	108
SOCIAL LE CPA AU COEUR DE LA CONFÉRENCE SOCIALE <i>L'Usine Nouvelle - 15/10/2015</i>	109
Soutien scolaire : comment trouver un prof de maths? <i>Etudiant.Lefigaro.Fr - 14/10/2015</i>	110
Valls: le compte personnel d'activité, «outil» pour une «vraie sécurité sociale profess... <i>Libération.Fr - 09/10/2015</i>	111
Le PIB est «dépassé», mais peut-on s'en passer? <i>Libération.Fr - 09/10/2015</i>	113
Une Conférence sociale menacée de boycott <i>La Marseillaise - 14/10/2015</i>	114
Myriam metals <i>L'Ena Hors Les Murs - 01/09/2015</i>	115
Sauver le recrutement par concours <i>L'Ena Hors Les Murs - 01/09/2015</i>	117
Stratégie pour une destruction <i>Monde & Vie - 01/10/2015</i>	118
"C'est l'automne de toutes les colères", analyse Alba Ventura <i>Rtl.Fr - 14/10/2015</i>	120
Air France: Gilles Gateau, conseiller social de Valls, rejoindra la DRH le 1er novembre <i>France24.Com - 14/10/2015</i>	

France Stratégie

L'INTERVIEW

Philippe Laffon

Rapporteur du rapport de
France Stratégie sur le CPA

Lors des ateliers utilisateurs, la question de la connaissance par chacun de ses droits sociaux a fait irruption, à notre surprise, dans les travaux de la commission. D'où l'émergence d'une piste de travail autour d'un compte personnel d'activité (CPA) facilitant l'accès aux droits et la sécurité des transitions : avec le tronc commun à tous les scénarios, constitué de droits mobilisables par l'individu (CPF, C3P, CIF, voire CET et épargne salariale, etc.), auquel pourraient s'ajouter les principaux droits sociaux (chômage, maladie, retraite, famille, accidents du travail), non fongibles. Il ne s'agit pas, pour l'heure, de créer de nouveaux droits, mais bien de donner une meilleure visibilité à ceux existants, afin de permettre *in fine* une meilleure couverture de la population.

Le chantier n'est-il pas titanesque ?

Des comptes existent déjà (ou presque) pour chaque risque de protection sociale (ameli, caf.fr, compte retraite unique, etc.). Et la couverture est déjà largement universelle dans son principe. Le CPA pourrait être un outil numérique qui permette à chacun d'obtenir un instantané de ses droits sociaux et de procéder à des simulations en cas de changements de situation. Tout cela, non pas via un nouveau répertoire unique, mais en s'appuyant sur les systèmes existants.



FRANCE STRATÉGIE

Myriam Métais a été nommée secrétaire générale de la plate-forme RSE chez France Stratégie. Elle était, auparavant, conseillère budgétaire au sein du cabinet du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

SÉCURITÉ SOCIALE

Un CPA pour améliorer l'accès aux droits sociaux ?

Le 6 octobre, le président de la République a annoncé que le compte personnel d'activité (CPA) serait au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. Le 9, la commission dédiée de France Stratégie a dévoilé les scénarios possibles.

L'avenir de la Sécurité sociale dépend de la capacité d'adaptation et de la projection que les acteurs sociaux et l'État doivent avoir pour [elle] », a déclaré **François Hollande**, lors des célébrations des 70 ans de la Sécu. « C'est pourquoi [celle-ci] innove en personnalisant ses prises en charge », a renchéri la ministre des Affaires sociales, **Marisol Touraine**, en rappelant le sens des réformes sociales du quinquennat. « La protection universelle maladie fait de l'ayant droit un assuré à part entière. La garantie d'impayé des pensions alimentaires intègre la réalité contemporaine des familles monoparentales [...] La prime d'activité prend en considération les jeunes actifs, jusqu'ici exclus des dispositifs d'incitation au retour à l'emploi. Le compte personnel d'activité lie les droits à la personne, non plus au poste occupé. »

Le CPA, dont le principe est déjà inscrit dans la loi relative au dialogue social et à l'emploi, sera « l'outil » pour sécuriser les parcours professionnels et ainsi « poser les bases d'une vraie Sécurité sociale professionnelle », estime le Premier ministre, **Manuel Valls**, qui a reçu le rapport de France Stratégie, le 9 octobre. « Ce compte universel, ouvert de 16 ans jusqu'au décès, est porteur d'une réforme en profondeur du modèle social, puisqu'il part non plus des risques, mais de la personne », confirme **Selma Mahfouz**, présidente de la commission dédiée. Trois scénarios sont envisagés. **1/**Un CPA orienté vers le développement professionnel. « Il fusionnera par exemple le compte personnel de formation, le compte épargne temps et l'éventuel compte pénibilité », s'est avancé le chef de l'État, au grand agacement de certains. **2/**Un CPA dédié au libre usage des temps tout au long de la vie. **3/**Un CPA tourné vers l'accès aux droits et la sécurité des transitions (lire ci-contre).

Les partenaires sociaux en débattront lors de la conférence sociale. Objectif : définir le CPA dans le projet de loi sur le travail présenté début 2016, afin que chacun en soit doté au 1^{er} janvier 2017. « Il faut trouver la bonne adéquation entre les choix individuels, la responsabilité des entreprises et un haut niveau de financement solidaire », souligne **Véronique Descacq** (CFDT), pour qui la pierre angulaire est un accompagnement global. « Il ne s'agit pas seulement de créer une plate-forme numérique améliorant l'information des salariés, mais d'y associer de nouveaux droits », plaide **Catherine Perrier** (CGT), favorable à une négociation paritaire et une concertation quadripartite (État, régions, organisations syndicales et patronales).



L'économiste **Marc Ferracci** prépare pour France Stratégie un rapport sur le marché de la formation professionnelle. Il veut créer un label afin de faire le tri dans les 62 000 organismes répertoriés.

**SOCIAL** /// FRANCE**CONFÉRENCE SOCIALE. UNE FARCE
ET UN GADGET : UNE MUSETTE
VIRTUELLE POUR SALARIÉ PRÉCAIRE**

La conférence sociale pour l'emploi, grand-messe lancée en 2012 par François Hollande, perd un peu de son lustre à chaque édition. En partie boycottée par la CGT et FO en 2014, menacée cette année encore de défections, elle se tiendra sur une seule journée, au lieu de deux, le 19 octobre, au palais d'Iéna. Ouverte par le président de la République, clôturée par le premier ministre Manuel Valls, elle devrait réunir 300 participants, représentants des syndicats, du patronat et des collectivités territoriales. Au menu, trois tables rondes : nouvelle France industrielle et transformation numérique ; transition énergétique et

COP21 ; sécurisation des parcours professionnels et création du compte personnel d'activité. Ce dernier thème – version libérale de la Sécurité sociale professionnelle prônée par la CGT visant à apporter quelques garde-fous à la précarité du marché du travail dont la « flexibilité » serait le summum de l'efficacité économique – va donner lieu à discussions autour de ce qui est présenté comme la grande avancée sociale du quinquennat. Le compte personnel d'activité (CPA) qui doit être mis en place au 1^{er} janvier 2017. « De l'utopie au concret », annonce pompeusement France Stratégie, l'ersatz de commissariat au plan rattaché au premier

ministre. En gros, chaque salarié serait doté d'une musette – virtuelle, et consultable depuis son smartphone, comme il se doit – lui permettant de transporter avec lui, d'un employeur à l'autre, des droits désormais attachés à sa personne, et non à un emploi ou un statut. Soit droits à formation, compte pénibilité, compte épargne temps, épargne salariale... Et pourquoi pas droits aux allocations chômage, droits aux congés payés, etc. rêvent les experts de France Stratégie, grisés par tant de créativité. Rien par contre sur l'ampleur de ces droits. Mais consolez-vous, ils seront « fongibles » – on consomme quand on veut, et ça se recharge... ou pas. Un modèle de liberté !



Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

HAMILTON / REA



« Il faut entendre leur colère »

Benoît Hamon, ancien ministre de l'Economie solidaire



BENOÎT HAMON estime que le lien entre les politiques et les Français n'a jamais été aussi dégradé.

Le gouvernement aurait-il dû gérer différemment le dossier Air France ?

BENOÎT HAMON. Le premier réflexe du Premier ministre a été de se solidariser avec la direction d'Air France, tandis que François Hollande faisait entendre une voix plus mesurée. Résultat, au sommet de l'exécutif, il y a eu deux lignes. Aujourd'hui, le gouvernement se retrouve à endosser un plan social à la place de la direction, qui est pourtant seule responsable de la situation. Il aurait fallu tenir dès le début des propos équilibrés. Dire que les violences étaient inacceptables mais affirmer aussi que, quand un grand groupe en arrive à un tel niveau de dégradation des relations sociales, la faute en incombe en premier lieu à son PDG, Alexandre de Juniac.

Le dialogue social, érigé au rang de priorité par François Hollande, est-il au point mort ?

Depuis trois ans, il y a eu d'incontestables réussites, le compte pénibilité, le compte personnel d'activité ou le droit d'information des salariés en cas de cession de leur entreprise. Mais le rapport de force reste défavorable aux salariés. Le dialogue social porte systématiquement sur l'agen-

da fixé par le patronat : hausse de la durée du travail, baisse de salaires, facilité de licenciements. Les salariés sont mis sur la défensive au motif que 3,6 millions de chômeurs attendent dehors. Le gouvernement doit rééquilibrer la négociation, saisir la conférence sociale pour mettre aussi en discussion l'explosion de la distribution des dividendes, les contreparties au CICE, la souffrance au travail et la reconnaissance du burn-out. Où est passé le million d'emplois promis par Pierre Gattaz en contrepartie des 40 Mds€ donnés aux entreprises ? Les efforts doivent être partagés. Aujourd'hui, beaucoup de ceux qui travaillent ont le sentiment que ce sont toujours les mêmes qui rigolent... Il faut entendre la colère, la lassitude des Français qui nous disent : « Nous ne vous avons pas élus pour cela. »

Le lien est-il rompu avec le peuple de gauche ?

Le lien entre les Français et leur classe politique, avec les élites en général, n'a jamais été aussi dégradé. Le bilan des socialistes affiche des progrès, les baisses d'impôts ou le tiers payant généralisé vont dans le bon sens. Mais les Français qui ont subi de plein fouet les effets de la crise veulent davantage. Ce que j'attends du gouvernement, par exemple, ce n'est pas qu'il constate en quoi le modèle Uber réduit les droits des salariés mais qu'il dise comment équiper en droits ceux qui travaillent hors salariat.

Propos recueillis par VALÉRIE HACOT



Boycott de la conférence sociale: Mme El Khomri dénonce une "posture" de la CGT

Paris, 14 oct. 2015 (AFP) -

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, a dénoncé mercredi une "posture" de la CGT, qui a décidé, comme en 2014, de boycotter la conférence sociale du 19 octobre.

"Je m'étonne bien sûr et je regrette cette décision", a déclaré Mme El Khomri à l'AFP.

"Ne pas venir, pour moi, c'est une posture et c'est faire le jeu de ceux qui ne croient pas au dialogue social et au rôle des syndicats", a-t-elle poursuivi, tout en assurant que sa "porte reste ouverte".

"On ne demande pas à une organisation syndicale ou patronale de venir à la conférence sociale pour soutenir le gouvernement, mais d'accepter le dialogue pour trouver ensemble des solutions", a plaidé la ministre.

Selon le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, "les conditions ne sont pas réunies" pour que la voix de sa centrale soit "entendue" sur "le cas Air France" et sur les questions des "salaires" et de la "réduction du temps de travail".

"C'est complètement faux", a rétorqué la ministre du Travail.

"Il y a une table ronde avec le président de la République, les cinq organisations syndicales et les trois organisations patronales" et "tout le monde a l'occasion de s'exprimer dans ce cadre-là", a-t-elle fait valoir.

Mme El Khomri s'est étonnée que la CGT ne participe pas alors que la conférence sociale traite notamment de "la sécurité sociale professionnelle qui est portée par la CGT et qu'on va concrétiser à travers le compte personnel d'activité".

"Moi, ce qui m'intéresse, c'est de travailler et de construire avec ceux qui veulent dialoguer pour avancer et pour mieux répondre aux préoccupations des Français", a-t-elle conclu.

jah/db/pb

AIR FRANCE-KLM

Afp le 14 oct. 15 à 22 07.



Boycott de la conférence sociale: Mme El Khomri dénonce une "posture" de la CGT

Entreprise Par AFP, publié le 14/10/2015 à 22:10, mis à jour à 22:10



Paris, 14 oct 2015 - La ministre du Travail Myriam El Khomri a dénoncé mercredi une "posture" de la CGT, qui a décidé, comme en 2014, de boycotter la conférence sociale du 19 octobre.

"Je m'étonne bien sûr et je regrette cette décision", a déclaré Mme El Khomri à l'AFP.

"Ne pas venir, pour moi, c'est une posture et c'est faire le jeu de ceux qui ne croient pas au dialogue social et au rôle des syndicats", a-t-elle poursuivi, tout en assurant que sa "porte reste ouverte".

"On ne demande pas à une organisation syndicale ou patronale de venir à la conférence sociale pour soutenir le gouvernement, mais d'accepter le dialogue pour trouver ensemble des solutions", a plaidé la ministre.

Selon le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, "les conditions ne sont pas réunies" pour que la voix de sa centrale soit "entendue" sur "le cas Air France" et sur les questions des "salaires" et de la "réduction du temps de travail".

"C'est complètement faux", a rétorqué la ministre du Travail.

"Il y a une table ronde avec le président de la République, les cinq organisations syndicales et les trois organisations patronales" et "tout le monde a l'occasion de s'exprimer dans ce cadre-là", a-t-elle fait valoir.

Mme El Khomri s'est étonnée que la CGT ne participe pas alors que la conférence sociale traite notamment de "la sécurité sociale professionnelle qui est portée par la CGT et qu'on va concrétiser à travers le compte personnel d'activité".

"Moi, ce qui m'intéresse, c'est de travailler et de construire avec ceux qui veulent dialoguer pour avancer et pour mieux répondre aux préoccupations des Français", a-t-elle conclu.

jah/db/ei



Ce que disent les éditorialistes

Paris, 15 oct. 2015 (AFP) -

Ce qu'écrivent les éditorialistes en ce jeudi 15 octobre 2015:

AIR FRANCE

Le Monde (Editorial)

"(...) L'agression des dirigeants d'Air France était inadmissible et inexcusable. L'interpellation, lundi 12 octobre à l'heure du laitier, de cinq salariés de la branche Cargo Air France soupçonnés d'être les auteurs de l'agression, puis leur garde à vue pendant une trentaine d'heures, n'en est pas moins disproportionnée. Et de nature à exaspérer un peu plus chacun des acteurs. Nul doute que, d'ici à leur comparution devant le tribunal correctionnel, prévue le 2 décembre, ces " cinq d'Air France " vont être présentés comme des " martyrs " par les syndicats. Et, au-delà, par les partis de la gauche de la gauche, qui n'ont pas manqué de donner de la voix. Car l'affaire est désormais politique, attisée par le président des Républicains, Nicolas Sarkozy, qui a dénoncé cette " chienlit ". A cet égard, François Hollande a eu raison, mardi 13 octobre, d'appeler " chacun à prendre conscience que la violence peut être destructrice, ce qui vaut pour Air France - et - pour le pays ". Il a eu également raison de " déplorer la brutalité ", y compris " la brutalité d'un certain nombre de décisions " patronales. Raison, enfin, d'appeler à la reprise du dialogue. Même si cette crise le rend plus difficile que jamais, comme en témoigne le refus du responsable CGT de l'entreprise STX de Saint-Nazaire, que le président visitait le même jour, de serrer la main du chef de l'Etat."

Le Figaro (Gaëtan de Capèle)

"Le grand numéro de biscotos du gouvernement après les violences chez Air France a déjà fait long feu. Oubliés les "voyous" qui ont corrigé les cadres de la compagnie ; effacées les images de ces hommes, vêtements en lambeaux, qui ont fait le tour du monde. En réalité, nous explique désormais François Hollande sans sourciller, les torts sont partagés : ces comportements de caïds sont sans doute répréhensibles, mais tout autant que "la brutalité d'un certain nombre de décisions qui peuvent être celles des patrons". Du Mélenchon dans le texte ! À ceux qui se demandent pourquoi la France va mal, voici une première réponse : avec son parallèle douteux, le chef de l'État conforte une fois encore la désastreuse culture de l'excuse, si chère à la gauche. Comment s'étonner, dès lors, qu'abrités sous le parapluie commode de la "violence sociale" des entreprises, les ultras du syndicalisme, CGT en tête, se croient tout permis ? (...)"

Libération (Laurent Joffrin)

"(...) Or, si le besoin d'ordre parcourt aujourd'hui une partie de la société française, il s'y ajoute une angoisse sociale permanente et aigüe. Il est donc pour le moins maladroit, même si aucune violence ne peut rester sans réponse, de traiter de "voyous" les syndicalistes qui ont molesté les cadres supérieurs d'Air France. Force doit rester à la loi, c'est entendu. Mais à cette fermeté, il était nuisible d'ajouter un qualificatif aussi négatif. L'adjectif a cabré une partie de la base syndicale et rendu ardu le dialogue social qui est la pierre de touche de l'action gouvernementale. Il y a pourtant beaucoup à négocier, et pas seulement dans les entreprises saisies par l'urgence des plans sociaux. Le compte personnel d'activité, qui regroupe les droits à la formation et les compensations prévues en faveur des salariés aux conditions de travail pénibles, est un instrument utile. Il accroît la sécurité professionnelle dans un environnement mouvant où, de moins en moins, le salarié restera des décennies dans la même entreprise. Encore faut-il en négocier les contours et les modalités. C'est l'objet de la conférence sociale de lundi prochain. Les syndicats auraient grand tort de s'en abstraire alors qu'ils peuvent y trouver une avancée significative. Y compris la CGT."

Les Echos (François Barroux)

"(...) Dire que l'on comprend qu'un ouvrier casse la figure d'un cadre revient à légitimer la violence physique. Est-ce ainsi que doivent se développer les rapports sociaux ? Toujours prompt à donner des leçons, que dirait la France si, dans un pays étranger, des ouvriers s'en prenaient à un cadre français expatrié? Quelle que soit la rigueur d'un plan social, c'est par le dialogue et la loi qu'il convient de trouver un accord. La menace ou la violence ne sont pas tolérables. Le président de la République n'ayant pas le monopole des déclarations à l'emporte-pièce, hier, pas moins de quatre ministres se sont aussi exprimés sur le dossier Air France. Certes en tant



qu'actionnaire, l'Etat peut peser sur l'avenir de la compagnie mais il doit agir dans la discrétion. Il peut s'exprimer au sein du conseil d'administration. Mais en appelant publiquement à la fin du plan de compétitivité proposé par la direction, les ministres jettent de l'huile sur le feu. Alors que le dialogue entre pilotes et direction repartait sur des bases plus saines, rien ne sert d'apporter un soutien verbal aux plus extrémistes qui pourraient se sentir soutenus par l'exécutif. François Hollande commet une faute en semblant justifier l'injustifiable. Son gouvernement en commet une double en s'invitant publiquement au coeur d'un dossier qui devrait se régler discrètement et par le dialogue.(...)"

Le Parisen/Aujourd'hui en France (Donat Vidal Revel)

"(...) Le spectaculaire revirement à propos du plan social d'Air France montre que le gouvernement n'a plus de boussole, qu'il agit au coup par coup, tétanisé par la claque annoncée aux élections régionales et ne réagissant que lorsque sa base vient le secouer. Il fut un temps où Giscard et Mitterrand s'affrontaient pour savoir qui détenait la monopole du coeur. Ceux qui grognent aujourd'hui n'en demandent pas tant. Un peu de considération serait déjà pas mal".

L'Opinion (Rémi Godeau)

"(...) Mieux (ou pire), le gouvernement soutenait au grand jour ce plan qu'il estime désormais, sans honte aucune, pourvoir "être évité". Hypocrisie ou lâcheté, chacun jugera. Et puis la pirouette présidentielle est lourde de sous-entendu. La dénonciation de cette supposée "brutalité patronale" répond trop pour être innocente à la stigmatisation caricaturale de ces "licencieurs-profiteurs" dénoncés par la CGT. Les voyous, ce seraient donc les dirigeants, comme si les grands groupes pouvaient s'exonérer de restructurations face à la concurrence internationale. Populisme ou électoralisme, chacun appréciera. A l'approche de mai 2017, la tentation est forte pour l'homme aux 630 000 chômeurs supplémentaires de faire porter la responsabilité de son échec sur les chefs d'entreprise. Brutal."

L'Alsace (Raymond Couraud)

"(...) Prenant conscience de son échec économique, le chef de l'État a voulu réparer les dégâts en s'alliant au patronat. La différence entre un revirement tactique et une trahison est étroite. Le Medef et les syndicats, pour une fois d'accord, se demandent qui est le vrai Hollande : le socialiste ou le président du pacte de responsabilité ? Tout cela débouche sur un blocage qui a atteint son paroxysme avec les scènes de violence chez Air France. Le dialogue social s'est transformé en malaise social et politique. Et il risque de se conclure au mois de décembre prochain par un immense bras d'honneur aussi désespéré que désespérant."

POLICE JUSTICE

La Voix du Nord (Hervé Favre)

"(...) Depuis la mise en place de la contrainte pénale comme alternative à l'incarcération et la suppression des peines planchers votée sous la présidence Sarkozy, la Garde des sceaux est caricaturée à droite comme "la femme qui vide les prisons". Une réputation qui ne résiste pas à l'examen de l'évolution de la population détenue en France, aujourd'hui de 65 500, en baisse de seulement 2 % sur les deux dernières années. Mais entre la ministre de la Justice et le ministre de l'Intérieur qui encadraient hier Manuel Valls, obligé de monter en ligne, le plus embarrassé par cette affaire est bien le titulaire de la place Beauvau. (...)"

La Presse de la Manche (Jean Levallois)

"Les policiers n'ont pas l'habitude de manifester tous les matins. Et, s'il est vrai que les relations entre les services de police et ceux du ministère de la Justice sont parfois difficiles, c'est que les fonctionnaires de ces deux départements ministériels, depuis toujours, se retrouvent sur les mêmes dossiers, avec des fonctions bien différentes. Les uns ont à assurer la sécurité des biens et des personnes, les autres y contribuent aussi, à leur manière, mais ils doivent juger et non venger. En outre, ils ont à veiller à une réinsertion des personnes à l'issue de leur peine.(...)"

Sud-Ouest (Christophe Lucet)

"La ministre de la Justice aurait sûrement préféré présenter le bilan des aménagements de peine et des libérations conditionnelles, de vrais outils pour la réinsertion. Mais ce discours est inaudible dans le climat d'anxiété post-attentats et face au désarroi des policiers. Car celui-ci dépasse largement la critique du prétendu "laxisme" judiciaire. (...) Cet accès de fièvre arrive alors que le gouvernement a promis 2 680 nouveaux postes, un effort sur les matériels, un allègement des procédures. Mais il faut plus. Manuel Valls a raison de rappeler que police et



justice sont les facettes "du même talisman". Or cette alliance ne pourra pas porter ses fruits si les policiers, ce premier rideau de l'ordre public, ont l'impression désespérante de labourer la mer."

La Charente Libre (Dominique Garraud)

"(...) Le malaise bruyamment exprimé hier par les policiers va au-delà de la sempiternelle querelle police-justice et du supposé laxisme de la garde des Sceaux. Face au surcroît de tâches générées par la lutte antiterroriste et la crise migratoire, les forces de l'ordre ont certes bénéficié de renforts d'effectifs sans équivalent depuis la présidence de Nicolas Sarkozy et ses coupes claires dans la fonction publique. Ces moyens restent pourtant notoirement insuffisants, tout comme ceux de la justice, éternel parent pauvre du budget de l'Etat. Sans un effort d'ampleur sur les moyens, la fronde policière et l'opposition artificielle entre une justice forcément laxiste et une police estampillée ultra-sécuritaire risquent fort d'occuper pour quelque temps la scène politique. "

La Nouvelle République du Centre Ouest (Olivier Pirot)

"(...) Le Premier ministre n'a pas promis de nouveaux moyens, cependant. Il n'a fait que rappeler les efforts budgétaires réalisés pour recréer de nombreux postes supprimés par la majorité précédente. L'état budgétaire est tel que tout autre bonus doit être acquis de haute lutte par les ministères de l'Intérieur et de la Défense. Le dernier ressort qu'aurait pu employer l'exécutif était de demander à Christiane Taubira de laisser sa place comme garde des Sceaux. Mais, d'une part, ce limogeage aurait envoyé un message brouillé à gauche à quelques semaines des régionales et d'autre part, la ministre n'est pas la seule responsable de la politique pénale de l'État."

La République des Pyrénées (Jean-Marcel Bouguereau)

"(...) Il n'en reste pas moins que, dans le sillage de ce mouvement, Christiane Taubira sert de bouc émissaire et qu'on a tendance à lui faire de mauvais procès, alors que curieusement les policiers n'ont pas manifesté le moindre mécontentement lorsque Sarkozy a empilé des lois sécuritaires sans efficacité mais avec ...des paroles martiales. La Garde des Sceaux est favorable aux aménagements de peines, dont tous les chiffres montrent qu'ils sont le remède le plus efficace contre la récidive. Mais il y a eu moins qu'en 2009, sous la tutelle de Michèle Alliot-Marie. Alors laxiste Taubira ? Sait-on que le taux d'incarcération en France est dans la moyenne des autres pays européens ? Reste que 80000 à 100000 peines de prison sont en attente d'exécution, tandis que les établissements pénitentiaires affichent un taux de surpopulation record. Mais ce chiffre n'est pas nouveau, il est stable depuis une dizaine d'années, et Taubira n'y est pour rien.(...)"

L'Est républicain (Philippe Marcacci)

"(...) La supposée indulgence concernant les permissions de sortie ne résiste ainsi pas à l'épreuve des chiffres. Depuis 2009, époque où la droite était au pouvoir, elles ont baissé de près de 30 %. Pour répondre, Manuel Valls s'est entouré du ministre de l'Intérieur (Bernard Cazeneuve) et d'une Garde des Sceaux (Christiane Taubira) qui cristallise les mécontentements. Justice dans une main, police dans l'autre. Un message plein d'empathie qui, en ces temps où la geste gaullienne revient sur le devant de la scène, pourrait se traduire ainsi : "Je vous ai compris". On sait ce qu'il advint de ce qui ressemblait à une promesse. Le Premier ministre est donc attendu sur des actes.

La Montagne Centre France (Bruno Mège)

"(...) Et, au-delà, la remise en cause de la politique pénale de Christiane Taubira ne semble pas à l'ordre du jour. Le problème de fond est bien là, en effet : même les tenants de la tolérance zéro doivent reconnaître qu'il est aujourd'hui devenu impossible de ne pas développer les alternatives à la prison, à moins de se lancer dans un programme fort coûteux de construction de centres de détention (fort coûteux aussi à faire fonctionner). La politique pénale ne saurait échapper à la rigueur budgétaire."

Paris-Normandie (Stéphane Siret)

"(...) A l'heure de la "macronisation" de la politique du gouvernement, se séparer de cette caution de gauche que représente Christiane Taubira constituerait un risque évident pour l'exécutif. Surtout si proche d'un scrutin pour lequel l'union de la gauche n'est plus qu'une illusion. Mais après..."

ETAT MARXISTE

Les Dernières Nouvelles d'Alsace (Jacques Fortier)

"La scène est célèbre dans Une nuit à l'opéra, film-culte des Marx Brothers (1935). Groucho Marx dîne avec une femme élégante au restaurant. Arrive la note. Grand prince, il s'en saisit. Il découvre la somme, s'exclame : "C'est trop cher, ne payez pas !" Et repose l'addition devant son "invitée" interloquée pour filer à une autre table. Il y a peut-être des élus cinéphiles au 85e congrès de l'Assemblée des départements de France réuni à Troyes (Aube)



jusqu'à demain. Ils peuvent penser que l'État français, au fond, ne se comporte pas autrement dans ses relations avec les départements. Il engage les dépenses, puis s'éclipse au moment de l'addition, donnant même des leçons de gestion à ceux auxquels il laisse la note.(...)"

L'Union (Hervé Chabaud)

"(...) Si rien n'est fait, ce ne sont plus dix mais quarante départements qui, en 2016, seront dans une situation économique critique et n'auront plus la possibilité d'investir et d'assumer leurs missions régaliennes. Ce que ne veulent plus les présidents, ce sont les transferts de charges qui s'ajoutent les uns aux autres et pèsent forcément sur la fiscalité. Or, pendant ce temps, l'État avec un aplomb insincère fait croire qu'il renforce la gestion économe de ses moyens alors qu'il déplace la source de financement des politiques publiques. Les artifices comptables et d'écriture comme les effets d'annonce n'apportent aucune solution sur le fond et sur la réduction de la dette.(...)"

TANGUY

La Croix (Guillaume Goubert)

"Il y a pire, pour un jeune adulte, que d'habiter chez ses parents. D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps, l'habitat intergénérationnel était le lot commun de très nombreuses familles, en particulier dans le monde rural. Cependant, il faut s'interroger face à ce constat : en Île-de-France, la moitié des personnes de 25 ans n'ont pas encore quitté le foyer où elles ont vécu leur enfance. L'explication, hélas, n'est pas compliquée. C'est l'effet d'une conjonction négative entre marché immobilier (rareté des locations, prix élevés, garanties exigées) et marché de l'emploi (chômage, stages à répétition, emplois précaires).(...)"

PROCHE-ORIENT

L'Humanité (Jean-Paul Piérot)

"Plusieurs générations de Palestiniens à ce jour sont nées, ont souffert, sont mortes dans l'humiliation de l'occupation militaire, dans l'enfermement dans des sortes de bantoustans enserrés par les colonies. Les jeunes garçons et filles qui se révoltent aujourd'hui n'ont eu d'autre horizon que le mur de séparation. Leurs parents avaient cru en la promesse d'Oslo, en la poignée de main de Yasser Arafat et d'Yitzhak Rabin, qui ouvraient la perspective de deux États - Israël et la Palestine - vivant en paix dans le cadre des frontières de 1967. Depuis deux décennies, les gouvernements israéliens qui se sont succédé se sont appliqués à tuer le processus de paix. Netanyahu s'efforce de rendre impossible un État palestinien en rognant constamment sur son territoire par de nouvelles colonies. Faire durer la guerre est pour lui un choix stratégique.(...)"

REGIONALES

Le Midi Libre (Philippe Palat)

"À deux mois du verdict des urnes, l'instantané du jour va secouer dans les chaumières. Détentrices des deux perchoirs languedocien et midi-pyrénéen, tenant la plupart des leviers locaux, la gauche régionale a du plomb dans l'aile. Et ce, malgré des bilans fondateurs et tangibles. Or, cruauté de la démocratie, et sauf sursaut ou changement de stratégie, ça sent la débâcle au premier tour. La faute à l'éclatement des forces progressistes, au discours confus de campagne et aux francs-tireurs. La faute aussi à la politique gouvernementale poussive et à sa perte de crédit auprès d'un électorat démobilisé. Mais de ce concert dissonant, la droite républicaine, empêtrée dans ses turbulences, ne tire aucun profit. Contrairement au Front national (...)"

Le Républicain Lorrain (Michel Klekowicki)

"(...) Toujours est-il que le sénateur divers droite Jean-Louis Masson a livré le fond de sa pensée hier à la tribune du Sénat. Pour tout écrire, il en a même livré le tréfonds lorsque, répondant aux protestations de ses collègues, il a conclu son propos par cette sentence aussi glauque que comminatoire : "L'immigration d'aujourd'hui, c'est le terrorisme de demain." (...) Mais quelle mouche a piqué le sénateur mosellan ? Il se rêvait grand pourfendeur de la pensée unique ; il a, en quelques mots, tristement rejoint le camp des porteurs d'eau de la pensée inique.(...) Alors, après Morano et Masson, à qui le tour d'enchérir sur le tapis du populisme ? Il serait de bon ton que ce ne soit pas un élu lorrain : on a déjà donné..."

sma



PAYS : France
SURFACE : 431 %
PERIODICITE : Quotidien



► 15 octobre 2015 - Edition Fil Gen

Afp le 15 oct. 15 à 04 01.

TABLEAU DE BORD Le PIB ne permet pas de mesurer la santé de l'économie et de la société. Pour y parvenir, il est nécessaire de mobiliser une palette d'indicateurs.

Comment va la France ?

Le niveau de croissance de l'économie – que mesure l'évolution du produit intérieur brut (PIB) – tient souvent lieu d'unique réponse à la question. Cette situation pourrait changer avec la loi votée au printemps dernier, à l'initiative de la députée écologiste Eva Sas, qui impose au gouvernement de publier chaque année un ensemble d'indicateurs complémentaires du PIB, afin de rendre compte de l'état du pays sur le plan économique, social et environnemental. Cette initiative fait écho aux critiques répétées adressées au PIB par le Forum pour d'autres indicateurs de richesse (Fair). De fait, le PIB ne dit par exemple rien des atteintes à l'environnement, qui menacent l'activité future, ni de la façon dont les richesses

sont réparties, qui influe fortement sur le bien-être individuel et collectif. L'initiative est d'autant plus bienvenue que les travaux de la commission Stiglitz, réunie en 2008 à l'initiative de Nicolas Sarkozy, n'ont guère été suivis d'effet.

La publication de ces indicateurs complémentaires ne suffira pas à réorienter l'activité économique. Elle va néanmoins contribuer à nourrir le débat sur les objectifs assignés aux politiques publiques. France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental ont retenu une première liste d'indicateurs après une consultation publique encore perfectible. Ceux que nous proposons ici sont en partie différents. Ils accordent une plus forte attention aux inégalités et à l'état de

l'environnement. On constatera au passage que si l'évolution du PIB est suivie chaque trimestre, il n'en est pas de même des inégalités ou de l'empreinte carbone.

Un choix subjectif ? Bien entendu. Le PIB lui-même repose sur un ensemble de conventions qui ont évolué au fil du temps. Il n'y a donc pas de « bons » indicateurs en soi, mais seulement des indicateurs pertinents pour suivre les objectifs qu'une collectivité se donne, objectifs dont la définition doit être au cœur du débat démocratique. Notre seule ambition est donc de contribuer modestement à ce débat ^[1].

ADELINE GUÉRET ET PHILIPPE FRÉMEAUX
(avec le concours de l'Idies, www.idies.org)

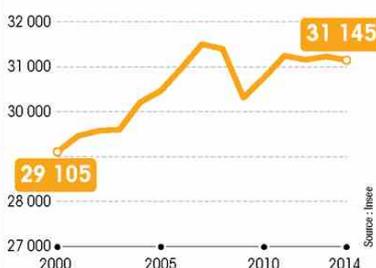
1. Lire aussi « Au-delà du PIB », Alternatives Economiques n° 350, octobre 2015.

Economie

Production
Endettement
Investissement
Emploi
Inégalités de revenus

LE PIB PAR HABITANT STAGNE

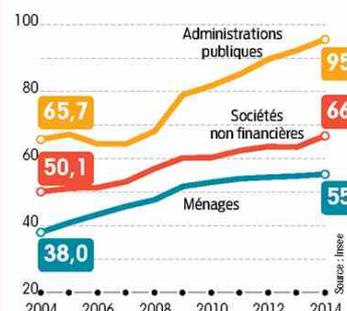
Produit intérieur brut par habitant, en euros de 2010



La légère augmentation du PIB n'est pas suffisante face à une population qui s'accroît. Depuis 2011, le PIB par habitant stagne, voire baisse, en France. ■

UN ENDETTEMENT CROISSANT

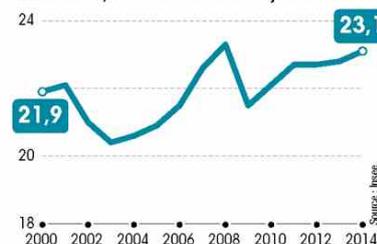
Dettes publique et privée, en % du PIB



La dette de tous les agents non financiers croît. En particulier, celle des administrations publiques qui s'élevait à 95,6 % du PIB en 2014. ■

INVESTISSEMENT : RETOUR À L'AVANT-CRISE

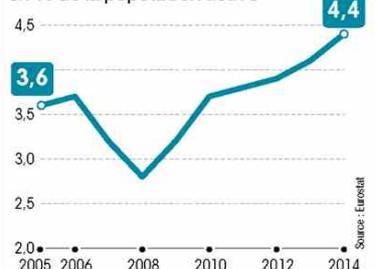
Taux d'investissement des sociétés non financières, en % de la valeur ajoutée brute



Après avoir atteint en 2008 son plus haut niveau depuis près de dix ans (23,3 %), le taux d'investissement avait chuté à 21,5 % en 2009. ■

CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE : TOUJOURS PLUS

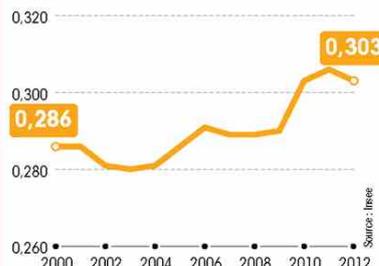
Taux de chômage de longue durée, en % de la population active



En 2014, 4,4 % de la population étaient au chômage depuis plus d'un an, contre 2,8 % en 2008. ■

LES INÉGALITÉS SE SONT CREUSÉES

Indice de Gini de niveau de vie



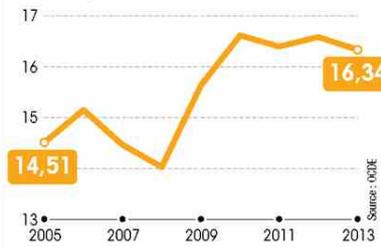
L'indice de Gini varie entre 0 et 1. Plus il est élevé, plus les inégalités sont fortes. En 2012, il était de 0,30, contre 0,28 en 2003. ■

Société

Education
Santé
Genre
Logement
Sécurité

TROP DE JEUNES DÉSCOLARISÉS

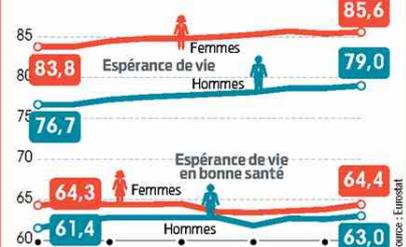
Part de jeunes de 15-29 ans déscolarisés sans emploi, en % des 15-29 ans



En 2013, 16,3 % des jeunes de 15-29 ans n'étaient ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation, soit une hausse de 2 % en huit ans. ■

L'ESPÉRANCE DE VIE PROGRESSE

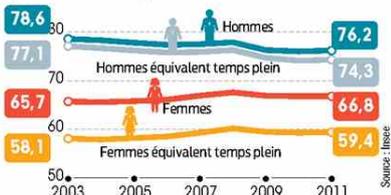
Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé, en années



Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, mais passent plus d'années en mauvaise santé. ■

LES FEMMES D'AVANTAGE VICTIMES DE LA PRÉCARITÉ

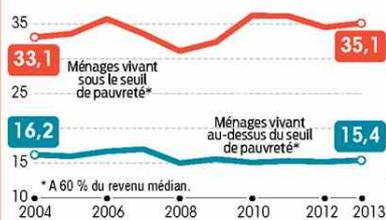
Taux d'emploi et taux d'emploi en équivalent temps plein selon le sexe, en % des 20-64 ans (hors étudiants)



Le taux d'emploi des femmes est relativement élevé en France, mais elles sont plus exposées au temps partiel, qu'il soit choisi ou subi. ■

LOGEMENT : UN COÛT TROP LOURD POUR LES MÉNAGES MODESTES

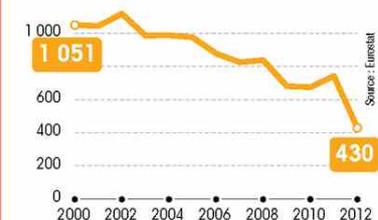
Part du coût du logement dans le budget des ménages, en % du revenu disponible



En 2013, le logement représentait 35,1 % du revenu disponible des ménages se situant sous le seuil de pauvreté, contre 15,4 % pour le reste de la population. ■

DES HOMICIDES VOLONTAIRES EN BAISSÉ

Nombre d'homicides volontaires enregistrés par la police



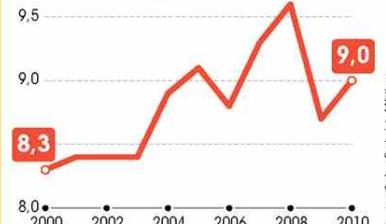
Si la petite délinquance demeure élevée, les meurtres commis intentionnellement n'ont jamais été aussi peu nombreux. ■

Environnement

Climat
Biodiversité
Énergie
Santé environnementale
Agriculture

EMPREINTE CARBONE : PAS DE BAISSÉ HORS RÉCESSION

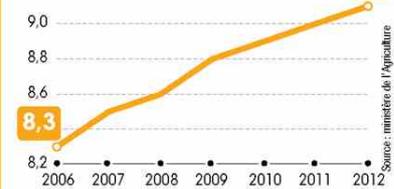
Emissions de CO₂ par habitant, en tonnes



En 2010, chaque Français émettait en moyenne 9 tonnes de dioxyde de carbone. L'empreinte carbone des années postérieures est encore indisponible. ■

UNE HAUSSE CONTINUE DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

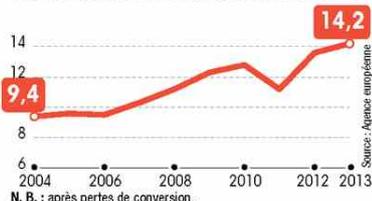
Taux d'artificialisation des sols, en %



Les sols artificialisés sont principalement les sols bâtis (maisons), les sols stabilisés (routes), les jardins et les chantiers. Ils représentaient 9,1 % du sol en 2012. ■

RENOUVELABLES : UNE LENTE PROGRESSION

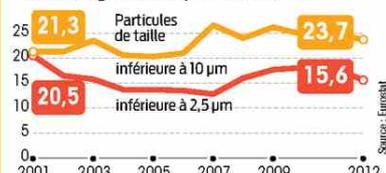
Part des renouvelables dans la consommation d'énergie finale, en %



En 2013, 14,2 % de la consommation du pays en énergie provenaient d'une source de production renouvelable, contre 9,4 % en 2004. ■

PARTICULES FINES : LA POPULATION ENCORE TROP EXPOSÉE

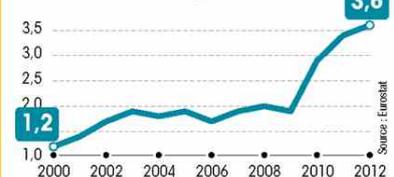
Concentration des particules fines en suspension en milieu urbain, en microgrammes par mètre cube



Les recommandations de l'OMS sur les particules fines dans l'air sont de 10 microgrammes par mètre cube pour les PM_{2,5} et de 20 pour les PM₁₀. ■

L'AGRICULTURE BIO DÉCOLLE

Surface dédiée à l'agriculture biologique (dont superficies en cours de conversion), en % de la surface agricole utile



Un peu plus de 3,5 % de la superficie agricole utilisée sont couverts par l'agriculture biologique (en prenant en compte les superficies existantes et en cours de conversion). ■



Compte personnel d'activité : quels droits et quels bénéficiaires ?

JurisprudenceVie-publique.fr

Publié le 14 octobre 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

- [Partager Compte personnel d'activité : quels droits et quels bénéficiaires ? sur Facebook](#)
- [Partager Compte personnel d'activité : quels droits et quels bénéficiaires ? sur Twitter](#)

Le 9 octobre 2015, **France stratégie** a remis au gouvernement son rapport sur la mise en place du compte personnel d'activité (CPA). Annoncée par le président de la République en avril 2015, la création du CPA a été inscrite dans la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi. Ce nouveau dispositif doit permettre, à partir du 1er janvier 2017, de réunir sous un même compte l'ensemble des droits sociaux de chaque personne afin de sécuriser son parcours professionnel.

Compte personnel d'activité : quels droits et quels bénéficiaires ?

Faire une suggestion sur cette fiche

- [Imprimer Compte personnel d'activité : quels droits et quels bénéficiaires ?](#)
- [Partager Compte personnel d'activité : quels droits et quels bénéficiaires ? sur Facebook](#)
- [Partager Compte personnel d'activité : quels droits et quels bénéficiaires ? sur Twitter](#)

[Retour en haut de page](#)



Conférence sociale - « les Régions doivent montrer qu'elles sont utiles au climat » (Yanic Soubien)

Ce site utilise Google Analytics. En continuant à naviguer, vous nous autorisez à déposer des cookies à des fins de mesure d'audience.

Il ne sera pas uniquement question du compte personnel d'activité lors de la conférence sociale du 19 octobre. La preuve avec la table ronde n° 2, dédiée à la transition énergétique et à la COP 21. Les (...) Pour le président de la commission "Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme", les attentes sont d'autant plus fortes que « l'enjeu climatique suppose le développement de filières nouvelles qui vont devoir être structurées ». Citant les trois grands (...) Article réservé aux abonnés du "Quotidien de la formation" Vous êtes abonné? Connectez-vous Mis en ligne le 15 octobre 2015



Deuxième séance du mardi 13 octobre 2015 : compte rendu

Discussion générale (suite)

Mme la présidente. Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Joël Giraud.

M. Joël Giraud. Madame la présidente, monsieur le ministre des finances et des comptes publics, monsieur le secrétaire d'État chargé du budget, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, nous débutons ce soir l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2016, lequel confirme, dans son architecture d'ensemble, les priorités du Gouvernement en faveur de la jeunesse, de la sécurité et de l'emploi, priorités sur lesquelles l'ensemble de sa majorité le rejoint.

La jeunesse, tout d'abord, avec la montée en charge du service civique, le plan numérique pour l'éducation, la poursuite des efforts dans l'éducation nationale avec la création de 8 500 postes supplémentaires, sans oublier l'effort budgétaire exceptionnel de 100 millions d'euros dans l'enseignement supérieur récemment annoncé par le Premier ministre pour faire face au nombre croissant d'étudiants.

La sécurité ensuite, avec le plan de lutte contre le terrorisme, renforcé encore par l'annonce du Gouvernement, lors du débat dans l'hémicycle du 16 septembre, de la création de 900 postes supplémentaires dans la police et la gendarmerie, notamment la police aux frontières.

Enfin l'emploi, avec, non seulement, 445 000 emplois aidés dont 95 000 emplois d'avenir en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, soit 100 000 emplois aidés de plus que dans la dernière loi de finances, mais également le développement de 60 000 entrées en formation supplémentaires, financées par le fonds paritaire et par Pôle emploi, et l'aide exceptionnelle de 4 000 euros pour l'embauche du premier salarié dans les TPE. Certaines de ces mesures sont financées par le décalage de trois mois de la baisse des cotisations pour les salaires entre 1,6 et 3,5 SMIC, décalage pour lequel vous avez le soutien du groupe RRDP.

Le Gouvernement, à la faveur du projet de loi de finances, entérine également sa volonté de relancer l'économie par le pouvoir d'achat des ménages, en desserrant « dans la justice » la pression fiscale sur les foyers moyens et modestes à hauteur de 2 milliards d'euros en 2016. Nous enregistrons donc pour 12 millions de foyers, soit pour les deux tiers des ménages français soumis à l'impôt sur le revenu, une baisse d'impôt d'un montant total de 5 milliards d'euros depuis 2014.

Le groupe RRDP se félicite bien entendu de la poursuite de l'allègement des prélèvements obligatoires, qu'il appelle de ses vœux depuis le début du quinquennat. Cet allègement est doublé du lancement à moyen terme du prélèvement à la source, visant à supprimer le décalage d'un an du paiement de l'impôt sur le revenu qui pénalise plus particulièrement les salariés du privé qui ont des parcours professionnels accidentés – ils sont nombreux ! Toutefois, la simplification proposée par le Gouvernement demeure assez circonscrite.

Tout d'abord, la « première tranche » de l'impôt sur le revenu, à savoir la contribution sociale généralisée, n'est pas vouée à devenir progressive alors qu'elle est également acquittée par les Français les plus modestes. Ensuite, la conjugalisation et la familialisation de l'impôt sur le revenu ne sont pas remises en cause, alors que ces principes archaïques sont issus d'une époque où le travail des femmes n'était pas encouragé. Enfin, le système complexe des niches fiscales,

via des réductions et crédits d'impôts, est expressément conservé en dépit non seulement de toutes nos difficultés à contenir et à justifier économiquement nos dépenses fiscales, mais surtout du caractère injuste de certaines de ces niches au plan social.

Le Gouvernement prévoit au total, entre crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE –, crédit d'impôt recherche – CIR –, TVA, impôt sur le revenu, sans compter les autres, 430 niches pour plus de 83 milliards d'euros en 2016, ce qui représente 1,2 milliard de plus que prévu dans la loi de programmation 2014-2019. Faire le tri parmi ces 430 niches permettrait d'en réduire le coût et de poursuivre ainsi l'allègement des prélèvements obligatoires, notamment en faveur des ménages les plus modestes.

Il faut en effet admettre que l'introduction du CICE a littéralement fait exploser les dépenses fiscales et a rendu leur maîtrise particulièrement ardue. Le rapport de septembre du comité de suivi abrégé par **France Stratégie** souligne que 25,4 milliards d'euros de CICE ont été dépensés depuis le 1^{er} janvier 2013, dont 15,8 milliards d'euros effectivement décaissés par Bercy au 31 juillet 2015. Et 13 milliards de CICE sont également programmés dans ce PLF pour l'an prochain. Toutefois ces sommes, qui sont colossales pour les finances publiques, auraient, pour le moment, selon **France Stratégie**, été davantage fléchées vers les salaires, car le taux de marge des sociétés non financières est retombé en moyenne de - 0,3% pour s'établir à 29,4% en 2014.

En effet, le Haut conseil des finances publiques avait prévu dès 2014 que, même si le CICE représente une baisse de charges *stricto sensu* – ce qui n'est pas réalisé dans ce PLF pour 2016 –, celle-ci serait « susceptible d'avoir moins d'impact sur l'emploi dans la situation actuelle des marges dégradées ». C'est pourquoi, s'il est indéniable qu'à ce stade le dispositif, qui est simple et lisible, a permis d'éviter des faillites et des licenciements, son impact direct sur l'investissement et le recrutement de nouveaux salariés tarde toutefois encore à se faire pleinement sentir.

Certes, des PME et des TPE en sont bénéficiaires, mais il s'agit principalement de secteurs non délocalisables comme l'hôtellerie, la restauration ou encore la construction, alors qu'à l'inverse la construction automobile et l'industrie informatique, électronique ou optique sont moins concernées du fait de la composition de leur masse salariale. Il y a également, pour les fournisseurs, la question du « racket au CICE », pour laquelle nous savons que le Gouvernement agit localement.

Enfin, demeure pour les plus grands groupes, du fait de l'absence de ciblage du dispositif, la question non résolue des contreparties à la baisse structurelle et pérenne de leurs impôts, d'autant que ces groupes bénéficient d'autres dispositifs d'optimisation fiscale.

J'en viens ainsi au crédit d'impôt recherche. Nous admettons que le Président de la République ait affirmé sa volonté de le sanctuariser pour l'ensemble de son quinquennat, en écartant notamment la réforme souhaitée par la majorité parlementaire, qui vise à calculer le montant du CIR au niveau de chaque intégration et non des filiales, ce qui permettrait d'économiser 530 millions d'euros par an selon la Cour des comptes.

Aussi le PLF prévoit-il en 2016 une dépense de CIR de 5,51 milliards d'euros, par ailleurs cumulables avec le CICE. Si nous ne doutons pas que ce dispositif soit favorable à notre économie – et c'est heureux au vu de son montant, soumis au secret fiscal –, nous souhaitons toutefois appeler l'attention du Gouvernement sur une disposition, votée par notre assemblée le 1^{er} octobre dernier dans le cadre du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, qui vise à exclure du bénéfice du CIR les activités d'archéologie préventive des opérateurs privés. Sans l'adoption définitive de cette mesure en PLF 2016, nous maintiendrions un effet d'aubaine sur une activité non délocalisable, créant une distorsion de concurrence au détriment des acteurs publics de l'archéologie préventive.

On peut aisément comprendre que l'archéologie préventive relève de notre patrimoine collectif et non de la recherche et développement et que nous n'avons aucun intérêt à réaliser des dépenses fiscales qui accentuent la privatisation du secteur. D'autant que l'amendement permet aux opérateurs privés agréés de conserver bien entendu le bénéfice du CIR pour l'ensemble de leurs dépenses de R et D, comme les fouilles programmées ou le développement de nouveaux procédés.

Après l'optimisation, j'en viens à la fraude. Le groupe RRDP salue les mesures prises par le Gouvernement dans ce PLF et dans les précédents, pour lutter contre la fraude à la TVA, obliger les multinationales à adopter une politique claire en matière de prix de transfert et accueillir chaleureusement nos célèbres « repentis fiscaux ».

En la matière, le tour de force opéré par l'Organisation de coopération et de développement économiques – l'OCDE – la semaine dernière, après des mois de négociations, est capital. Les ministres des finances du G20 ont en effet endossé le BEPS – *Base Erosion and Profit Shifting* –, le fameux plan de lutte contre l'érosion de la base fiscale et le transfert des bénéfices, en discussion depuis plusieurs années. C'est un moment historique, que celui par lequel se rejoignent enfin le combat des associations, des ONG et des bénévoles, qui bataillent depuis des années sur ces sujets, et celui des Etats souverains qui, après la crise financière et en pleine crise de la dette, recherchent irrémédiablement de nouvelles recettes en l'absence de marges de manœuvre sur les services publics, les ménages ou les entreprises.

Nous voici donc dans la période transitoire qui précède, puisqu'il nous faut rester optimistes, le rapatriement de l'argent des « paradis fiscaux », période durant laquelle il nous faut encore voter, paradoxalement, d'ailleurs, pour préserver notre souveraineté, des restrictions de dépenses. Je commencerai par la rationalisation des dépenses des agences de l'État, qui constitue un axe fort de la programmation des finances publiques 2014-2019, avec la baisse des subventions et la diminution du plafond des taxes affectées. Un très bon rapport parlementaire à ce sujet avait préconisé l'arrêt des prélèvements sur les fonds de roulement des chambres de commerce et d'industrie, qui, en 2015, ont défavorisé les plus petites d'entre elles. Heureusement, cette année, aucun prélèvement exceptionnel n'est prévu ! L'amendement que nous avons adopté en commission des finances le 7 octobre, atténué de 20 millions d'euros l'effort de taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – TACVAE.

Je déposerai toutefois en seconde partie, à l'article 52, qui crée le fonds de péréquation entre les CCI, des amendements qui rendront éligibles les projets de formation dans les territoires ruraux et d'innovation, ainsi que les aides exceptionnelles aux petites chambres les plus en difficulté financièrement.

Je poursuis sur les agences, avec le coup de rabot important réalisé à l'article 14 par le Gouvernement sur Voies navigables de France. Nous souhaitons le maintien en 2016 du plafond de la taxe hydraulique. À cette fin, nous proposons que soit supprimée l'exonération, introduite par la loi de finances pour 2010, de la taxe hydraulique pour les entreprises de production d'énergie frigorifique recourant au refroidissement par eau de rivière. En effet, le *process* de refroidissement par eau de rivière, fondé sur un échange thermique entre le prélèvement en rivière et le circuit interne aux machines frigorifiques, implique une alimentation en eau régulière et un volume suffisant permettant la dissipation de chaleur. Il est rendu possible par des ouvrages entretenus par Voies navigables de France.

Concernant ensuite le sujet sensible de la baisse des dotations aux collectivités de l'ordre de 3,67 milliards d'euros en 2016, le groupe RRDP soutient résolument le maintien de l'amendement, voté à l'initiative de notre collègue Christine Pires Beaune et de la rapporteure générale, qui vise à étendre aux travaux de voirie le bénéfice du fonds de compensation pour la TVA – FCTVA. Un autre sujet nous paraît essentiel, en termes budgétaires et environnementaux, pour les collectivités locales, particulièrement dans les zones rurales et les zones de montagne :

l'élargissement du FCTVA à la location longue durée de véhicule, à titre expérimental durant trois ans, afin d'en mesurer les effets réels, qui pourraient d'ailleurs bien être favorables au FCTVA.

Concernant le Fonds d'aide à l'investissement local créé à l'article 59, de 1 milliard d'euros sur plusieurs années dont 150 millions d'euros décaissés l'année prochaine, nous nous félicitons qu'il contienne une augmentation substantielle de la dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR. L'élu rural que je suis...

Mme Valérie Rabault, *rapporteuse générale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire*. Et montagnard !

M. Joël Giraud. ...souhaite connaître son montant pour 2016, après, il est vrai, la forte hausse de 2015, consentie par le Gouvernement par voie d'amendement parlementaire. En effet, si 150 millions d'euros sont décaissés sur le milliard du fonds d'aide, combien de DETR en 2016, sur ces 150 millions ?

La réforme de la dotation globale de fonctionnement – DGF – qui, prévue à l'article 58, est issue des travaux de notre collègue Christine Pires Beaune – nous aurons l'occasion d'en débattre le mois prochain –, va également dans le bon sens. Avec une dotation forfaitaire unique identique pour chaque habitant et des critères plus adaptés aux charges de ruralité et de centralité des communes, nous gagnons en lisibilité et en justice. Pour celles-ci, la commission permanente du Conseil national de la montagne, que je relaie ici, vient d'adopter une motion qui vise la prise en compte tant de la production de services environnementaux par les territoires de montagne, que des critères de surface et de longueur de voirie, ainsi que de celui de l'altitude. Nous souhaitons parvenir sur ce point crucial à un consensus solide.

Enfin, le groupe RRDP propose la prorogation en 2016 du dispositif d'incitation à la fusion des communes par une bonification de 5 % de la dotation forfaitaire accordée aux communes nouvelles. Cette bonification a été introduite par la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle. D'un montant pourtant relativement minime en 2015 – la Direction générale des collectivités locales évoque 516 106 euros –, son extinction dès 2016 pourrait avoir des conséquences contre-productives sur le processus de fusion dans les territoires ruraux, d'autant que les services de l'État tardent à transmettre les simulations aux communes candidates. Dans un département dont je suis l'élu, à ce jour, certaines simulations n'ont toujours pas été produites. Vous comprendrez que le couperet du 31 décembre 2015 pose un problème.

Pire : l'intégration d'autres communes dans une commune nouvelle déjà fusionnée empêcherait cette dernière de continuer à bénéficier de ce dispositif vertueux de DGF.

Il est important de légiférer sur ce point si nous voulons vraiment encourager les fusions de communes par création de communes nouvelles dans ce pays qui compte 40 % des communes de l'Union européenne.

Monsieur le ministre des finances et des comptes publics, monsieur le secrétaire d'État chargé du budget, mes chers collègues, je conclurai mon propos en évoquant la taxe sur les transactions financières et la taxe sur le risque systémique.

M. Michel Sapin, *ministre des finances et des comptes publics*. Très bien !

M. Joël Giraud. Concernant la première, le groupe RRDP a déposé un amendement reprenant le dispositif adopté mercredi en commission des finances, qui vise à intégrer les transactions *intra-day* à l'assiette de notre impôt de bourse national, au taux de 0,2 %. Toutefois, nous ne doutons pas que le Gouvernement, qui a toujours été fermement opposé à l'élargissement de cette assiette, compte tenu des négociations européennes en cours qui, nous l'espérons, devraient aboutir en 2017, rejettera une telle disposition. Nous avons donc également déposé de nouveau un amendement qui vise, modestement, c'est-à-dire sans toucher à l'assiette, à rehausser le taux de

cet impôt, afin de le rapprocher de celui de la *stamp duty* britannique, laquelle rapporte à la Grande-Bretagne près de 4 milliards de livres par an.

Quant à la taxe sur le risque systémique, nous proposons également, à l'article 9, un léger relèvement de taux qui permettrait à nos plus grandes banques de participer davantage à l'effort de redressement des finances publiques, puisqu'elles ont été épargnées une première fois en 2008, lorsque l'État français a mis en œuvre des plans de sauvetage financés par les contribuables, sans contreparties ni nationalisations partielles, contrairement aux plans de sauvetage élaborés par la plupart des autres États européens, et une seconde fois dans la loi de séparation bancaire de juillet 2013, qui a maintenu leur modèle universel en l'état. (*Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

Mme Valérie Rabault, rapporteure générale. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Gaby Charroux.

M. Gaby Charroux. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2016 qui vient de nous être présenté était pour nous celui de la dernière chance. Force est de constater que cette chance n'a pas été saisie.

M. Marc Dolez. Eh oui !

M. Gaby Charroux. Dernière chance, car ce budget est le dernier qui sera mis en œuvre en année pleine par la majorité au pouvoir avant les échéances électorales de 2017.

Dernière chance de réorienter le cap économique et budgétaire suivi depuis le début du quinquennat, alors que les indicateurs d'activité et d'emploi montrent que la politique menée fait fausse route.

Dernière chance de revenir sur le pacte de responsabilité et ses 41 milliards d'euros d'allègements fiscaux et sociaux pour les entreprises, sans contreparties exigées.

Dernière chance, encore, de respecter une énième promesse électorale, celle d'engager la grande réforme fiscale que nos concitoyens attendent pourtant.

Dernière chance de réaliser la révolution fiscale pour respecter l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui dispose que la contribution commune « doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ».

Dernière chance de revoir notre fiscalité à l'aune des formidables défis environnementaux auxquels nous devons plus que jamais faire face, alors que la COP 21 se tiendra à Paris dans moins de cinquante jours.

En clair, dernière chance de voir le Gouvernement mener une politique budgétaire de gauche, ambitieuse, volontariste, émancipatrice, juste et résolument tournée vers l'avenir.

Cette dernière chance n'a donc pas été saisie, tant ce projet de loi de finances confirme les orientations retenues depuis le début du quinquennat et illustre, à nos yeux, un profond manque d'ambition pour un Gouvernement se réclamant de la gauche. C'est un « budget de continuité », selon vos propres propos, monsieur le ministre.

M. Michel Sapin, ministre. C'est vrai !

M. Gaby Charroux. Nous sommes, hélas, d'accord avec vous sur ce point.

En accordant sans contrepartie aux entreprises de nouveaux cadeaux, qui viennent s'ajouter aux 17 milliards d'euros annuels du CICE, il nous est proposé aujourd'hui, ni plus ni moins, d'enfoncer le clou de la politique de l'offre, quasi intégralement tournée vers la compétitivité des

entreprises et la réduction du coût du travail, qui pèserait trop lourdement sur elles.

On peut donc parler de continuité : le budget est sincère, certes, mais c'est un budget de continuité.

En optant pour cette politique, vous vous inscrivez aussi dans la continuité des recettes mises en œuvre depuis plus de trente ans, pour des résultats économiquement inefficaces, socialement destructeurs et écologiquement ravageurs. Notre pays aura pourtant besoin de voir l'investissement repartir à la hausse et la consommation des ménages connaître un renouveau. Mais en matière économique, ce n'est pas dans les vieilles marmites que l'on fait les meilleures soupes.

M. Marc Dolez. Eh oui !

M. Gaby Charroux. L'urgence oblige à changer de logiciel et à promouvoir un autre modèle de société, plus vertueux, sobre, où chacun doit trouver sa place, au lieu d'une compétition de tous contre tous.

Il faudra bien financer ces nouvelles offrandes accordées aux entreprises, évaluées à 9 milliards d'euros. Et vous proposez de les financer à travers un nouveau coup de varlope budgétaire – je pense que vous apprécierez cette expression, madame la rapporteure générale ! (*Sourires.*)

Mme Valérie Rabault, rapporteure générale. Je vous remercie, cher collègue !

M. Gaby Charroux. Ainsi, pour 2016, le plan d'économies s'élève à 16 milliards d'euros – un montant inédit. Les contours de ces économies sont encore flous, mais on sait que ces 16 milliards devront être trouvés auprès de l'ensemble des acteurs publics : l'État, les collectivités, la Sécurité sociale. Disons-le tout net : les services publics vont en prendre un sérieux coup !

Un regard sur les indicateurs macro-économiques du pays devrait pourtant vous amener à opérer un rééquilibrage de cette politique de soutien inconditionnel aux entreprises.

Sur le front de l'emploi, avec le CICE et les autres mesures du pacte de responsabilité, même si les estimations sont rares, les résultats sont de l'ordre de 100 000 emplois créés pour un montant d'aides de 27 milliards d'euros. Le calcul est simple : on obtient le ratio ahurissant de 270 000 euros par emploi créé. Cela laisse sans voix.

Au-delà de ce simple calcul, on se demande comment la courbe du chômage pourrait s'inverser avant le terme de la présente législature.

M. Alain Chrétien. Nous nous le demandons aussi ! Tout le monde se le demande !

M. Laurent Furst. Ils ne le feront pas !

M. Gaby Charroux. Cette situation d'échec est désolante, tant elle laisse nombre de nos concitoyens sur le bord de la route, dans la précarité, sans l'espoir d'un avenir meilleur.

M. Alain Chrétien. Inversez la courbe de la fiscalité !

M. Gaby Charroux. Ce sentiment d'injustice et d'abandon qu'exprime une part grandissante de notre population fait d'ailleurs craindre le pire pour les prochaines échéances électorales.

Revenons au cœur du texte et aux dispositions qui seront débattues dans les prochains jours.

La baisse de l'impôt sur le revenu en faveur des ménages aux revenus moyens et modestes est l'une des mesures phares, pour un montant évalué à 2,1 milliards d'euros. Cette mesure fait suite, entre autres, à la suppression de la tranche à 5,5 % dans la loi de finances précédente. Évidemment, cette diminution d'impôt va être appréciée par les 8 millions de contribuables concernés par la mesure. Mais, comme l'année dernière, la cible est ratée puisque l'impôt sur le revenu est raboté sans lancer la grande réforme fiscale pourtant indispensable.

M. Alain Chrétien. Pour la grande réforme fiscale, parlez-en à M. Hollande !

M. Gaby Charroux. L'impôt sur le revenu, pourtant l'impôt le plus juste, est en constant détricotage depuis des années – un détricotage illustré par son faible rendement, correspondant à environ 3,5 % de la richesse nationale. Les autres prélèvements, beaucoup plus injustes, se sont envolés, notamment la TVA, supportée par tous.

En clair, mes chers collègues, nous sommes loin d'une remise à plat de cette architecture fiscale qui permet aujourd'hui aux 0,01 % les plus riches de payer, en proportion de leurs revenus, moins que les 0,01 % les plus pauvres, tous prélèvements et impôts pris en compte.

Ce n'est pas d'un bricolage de l'impôt sur les revenus que nos compatriotes ont besoin : c'est d'un véritable combat contre toutes les tares qui plombent notre fiscalité. Je veux parler ici de toutes ces niches fiscales coûteuses, inefficaces, qui rendent illisible notre système fiscal.

M. Alain Chrétien. C'est vrai !

M. Gaby Charroux. Je veux aussi parler de l'évasion et de la fraude fiscales. Selon le rapport sénatorial d'Éric Bocquet, ce sont plus de 60 milliards d'euros qui sont détournés chaque année des caisses de l'État. Là devrait être la mère de toutes les priorités budgétaires.

Mes chers collègues, nous aurons l'occasion de débattre des autres dispositions de ce projet de loi de finances au cours des prochains jours. Nous abordons ces discussions dans un état d'esprit constructif, et nous formulerons des propositions alternatives. Elles se concentreront principalement sur quatre grandes thématiques, sur lesquelles les forces progressistes vont se retrouver.

D'abord, le CICE, que j'ai déjà évoqué. Ce gouffre pour nos finances publiques n'est plus acceptable. À défaut d'une abrogation, nous demanderons à nouveau son ciblage précis vers des bénéficiaires utiles pour le pays, créateurs d'emplois et générateurs d'investissements, afin que l'argent public cesse enfin d'être dilapidé comme il l'est aujourd'hui.

M. Marc Dolez. Eh oui !

M. Gaby Charroux. Autre priorité : le crédit d'impôt recherche, le CIR. Contrairement aux propos tenus par quelques-uns de nos collègues en commission, il n'y a pas d'accord entre tous les groupes politiques ici présents pour ne plus toucher au CIR. Bien au contraire : nous estimons qu'il est nécessaire d'apporter les ajustements qui s'imposent, sous peine de voir le coût du CIR continuer sa dérive au cours des prochaines années. Comme pour le CICE, nous nous retrouverons, avec nos partenaires de la gauche progressiste, pour proposer des amendements de bon sens, justes et efficaces pour le pays et sa recherche, publique et privée.

Mes chers collègues, la taxe sur les transactions financières sera, elle aussi, une nouvelle fois au cœur de nos discussions. Nous nous félicitons de l'adoption, en commission, d'un amendement élargissant l'assiette de cette taxe aux opérations dénouées au cours d'une seule et même journée. Nous espérons que l'hémicycle ira dans la même direction, car il s'agit là d'un excellent outil, d'une part pour réguler les marchés financiers, d'autre part pour dégager des moyens afin de financer la transition énergétique et d'apporter notre aide aux pays en développement.

Enfin, la question des moyens alloués aux collectivités sera une nouvelle fois centrale. Cette question sera abordée dans un instant par mon collègue Nicolas Sansu, rapporteur d'une commission d'enquête parlementaire sur cette même thématique. La baisse des dotations prévues entraîne une baisse des appels d'offres inédite pour les trois années à venir. C'est mauvais pour l'emploi, c'est mauvais pour la réponse aux besoins de nos populations et de nos entreprises.

M. Nicolas Sansu. Exactement !

M. Gaby Charroux. Nous proposerons donc de rendre aux collectivités les moyens dont elles ont besoin pour consolider le tissu économique et social de notre pays.

Mes chers collègues, la réalité sur le front de l'emploi et des inégalités appelle des mesures fortes, audacieuses, mais responsables, en s'assurant que l'argent public mobilisé, rare par les temps qui courent, soit utilisé le plus efficacement possible. Tel sera le sens de notre démarche au cours des débats qui s'ouvrent aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

M. Marc Dolez. Excellent !

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Lefebvre.

M. Dominique Lefebvre. Madame la présidente, monsieur le ministre des finances et des comptes publics, monsieur le secrétaire d'État chargé du budget, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, nous abordons aujourd'hui l'examen du quatrième projet de loi de finances de cette législature. Le groupe socialiste, républicain et citoyen l'aborde dans le même état d'esprit que les trois précédents.

M. Laurent Furst. C'est inquiétant !

M. Alain Chrétien. Cela commence mal !

M. Dominique Lefebvre. Depuis le début de cette législature, mes chers collègues, nous avons une priorité essentielle, et une seule : redresser la France dans la justice et pour le progrès, conformément aux engagements pris par le Président de la République, François Hollande, lors de l'élection présidentielle de 2012. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

Redresser la France dans la justice et pour le progrès, c'est conduire les réformes...

M. Alain Chrétien. Lesquelles ?

M. Dominique Lefebvre. ...et mener les politiques qui lui permettent de retrouver une croissance suffisamment riche en emplois pour faire baisser le chômage et inscrire cette nouvelle croissance dans la nécessaire transition énergétique.

Redresser la France dans la justice et le progrès, c'est réduire les inégalités, d'autant plus insupportables en période de crise qu'elles s'étaient aggravées sous les deux précédents quinquennats, comme vient encore de le rappeler l'INSEE.

M. Laurent Furst. Un million de chômeurs de plus ! Bravo !

M. Dominique Lefebvre. Redresser la France dans la justice et le progrès, c'est bien évidemment aussi redresser nos comptes publics minés par les déficits et la dette pour préserver notre souveraineté, et donc faire les efforts nécessaires pour y arriver.

Alors, quelle est la situation de la France au moment où nous engageons cette discussion budgétaire ?

M. Bruno Le Maire. Elle est mauvaise !

M. Dominique Lefebvre. Après trois années d'activité ralentie, la reprise économique est à l'œuvre et se diffuse dans l'économie.

M. Laurent Furst. Ah oui ? Tout va bien !

M. Dominique Lefebvre. Le climat des affaires est au plus haut depuis quatre ans, grâce à un taux de marge des entreprises en net redressement.

M. Bruno Le Maire. Vous n'y croyez même pas !

M. Dominique Lefebvre. Les créations d'emplois s'accroissent et l'investissement redémarre. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*) Les ménages constatent la progression de leur pouvoir d'achat, et leur confiance s'est établie en septembre à son plus haut niveau depuis 2007.

Mme Véronique Louwagie. Nous ne vivons pas dans le même monde !

M. Dominique Lefebvre. Les inégalités ont reculé dès le début du quinquennat, comme vient de l'indiquer l'INSEE pour la seule année 2013, première année effective de cette législature. Nos finances publiques et nos finances sociales se redressent.

M. Paul Salen. Nous n'avons pas les mêmes chiffres !

M. Laurent Furst. Comment peuvent-ils dire cela ? Ils ont libéralisé le cannabis !

M. Dominique Lefebvre. Voilà la réalité, une réalité bien éloignée des descriptions aussi outrancières que catastrophistes des ténors de la droite française, dont l'incontinence et la surenchère verbales sur l'état du pays (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains*), indexées sur la perspective de la primaire qui les opposera en 2016 – nous avons entendu tout à l'heure M. Mariton, nous écouterons bientôt M. Le Maire –,...

M. Bruno Le Maire. Hors sujet !

M. Dominique Lefebvre. ...n'a d'autre objet que de chercher à faire oublier leur bilan de dix ans de gouvernement de 2002 à 2012.

Bien évidemment, mes chers collègues, il nous faudrait aller plus vite et probablement plus loin, et aussi avoir des résultats plus rapides.

M. Laurent Furst. Ce serait bien !

M. Dominique Lefebvre. Mais, comme je l'ai rappelé dans cet hémicycle il y a quelques jours, pour savoir où on va et comment on y va, il vaut mieux se rappeler d'où on vient et comment on en est arrivé là !

M. Michel Sapin, ministre. En effet, c'est mieux !

M. Dominique Lefebvre. De ce point de vue, chers collègues de l'opposition, j'attends toujours que vous portiez un regard lucide sur la responsabilité qui est la vôtre...

M. Michel Sapin, ministre. Ils en sont incapables !

M. Dominique Lefebvre. ...dans la situation dans laquelle vous avez laissé le pays en 2012, et dont vous ne pouvez imputer les causes à la seule crise financière de 2008.

Un million de chômeurs supplémentaires sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy : oui ou non ? Oui !

M. Alain Chrétien et M. Serge Grouard. Combien de chômeurs supplémentaires depuis le début du quinquennat de François Hollande ?

M. Dominique Lefebvre. Une baisse, continue depuis 2002 et brutale à partir de 2007, de la compétitivité de nos entreprises, avec une dégradation de leur taux de marge : oui ou non ? Oui !

La perte en dix ans de 700 000 emplois industriels : oui ou non ? Oui. Une dégradation continue du commerce extérieur, qui était excédentaire en 2001 et déficitaire de 75 milliards d'euros en 2012 : oui ou non ? Oui !

M. Laurent Furst et M. Paul Salen. C'est votre quatrième budget !

M. Dominique Lefebvre. Enfin, 900 milliards d'euros de dette en dix ans, dont 600 milliards, soit 25 points de PIB sous le dernier quinquennat : oui ou non ? Oui.

M. Michel Sapin, ministre. Oui !

M. Dominique Lefebvre. Voilà résumés la situation de la France en 2012 et le bilan de la droite, une situation et un bilan qui ne s'effacent pas d'un coup de baguette magique.

Depuis notre arrivée aux responsabilités, je l'ai déjà dit et je le répète, la situation de la France s'améliore (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains*), alors qu'en est-il de la situation de ses finances publiques et sociales ?

M. Paul Salen. Combien de chômeurs en moins ?

M. Dominique Lefebvre. Dans un contexte économique européen et mondial incertain, nous avons su inverser la tendance : le déficit public baisse ! En 2014, il a même été meilleur qu'attendu, à moins 3,9 %. En 2015, il sera de 3,8 % et peut-être même en deçà, je l'espère, monsieur le ministre.

Mme Marie-Christine Dalloz. On peut toujours rêver !

M. Dominique Lefebvre. Cette baisse du déficit public se poursuivra en 2016 pour atteindre 3,3 % avant de repasser sous le seuil de 3 % en 2017. Le déficit structurel reviendra ainsi à son plus bas niveau depuis 1980. La dette publique sera stabilisée à 96,5 % du PIB et en mesure de refluer à partir de 2017.

M. Serge Grouard. C'est faux.

M. Dominique Lefebvre. Je vous rappelle que la dernière fois que la dette française a baissé, c'était sous un gouvernement de gauche.

La dépense publique devrait progresser en valeur de 1 % en 2015, puis de 1,3 % en 2016, à comparer avec une progression annuelle moyenne de 3,2 % entre 2007 et 2012 sous le gouvernement de la droite.

La part des dépenses publiques dans le PIB reculera en 2016, comme en 2015.

M. Alain Chrétien. Elle est stabilisée.

M. Dominique Lefebvre. Le taux de prélèvements obligatoires reculera également en 2016, comme en 2015. Tout cela, c'est le résultat de choix politiques courageux, d'efforts que nous avons dû demander à nos concitoyens, à nos administrations, des efforts que nous avons voulu le plus justement possible partagés.

Ces efforts, nous les avons réalisés en écartant les politiques d'austérité brutales réclamées à la droite de cet hémicycle et parfois ailleurs et en préservant nos priorités politiques. Je veux bien évidemment parler de la sécurité, de la justice, de l'éducation, du travail, de la culture et de la transition énergétique.

M. Laurent Furst. Tout va bien alors.

M. Dominique Lefebvre. Ces efforts demandés à nos concitoyens – qui viennent de traverser la crise la plus profonde et la plus longue depuis soixante ans et doutent légitimement –, eh bien ces efforts, nous le savons, ne trouveront de justification à leurs yeux et ne seront compris par eux pour ce qu'ils sont vraiment que lorsqu'ils en percevront véritablement les résultats dans la durée.

Mme Marie-Christine Dalloz. Ce n'est pas gagné.

M. Dominique Lefebvre. C'est pourquoi, mes chers collègues, nous devons faire preuve de constance et de clarté dans nos choix de politique économique, sociale et budgétaire et c'est pourquoi nous devons tenir nos engagements.

De ce point de vue, le projet de loi de finances pour 2016 que vous nous soumettez, messieurs les ministres, comme le projet de loi de financement de la Sécurité sociale que nous examinerons dans cet hémicycle la semaine prochaine traduisent la clarté et la constance des choix portés par notre majorité.

Comme vous le dites, ces textes financiers sont ceux des engagements pris et des engagements tenus et je veux vous assurer ici de la détermination du groupe socialiste, républicain et citoyen à assurer le respect de ces engagements pour retrouver la confiance des Français.

Tenir nos engagements, c'est bien sûr nous assurer d'abord de la crédibilité et de la sincérité des hypothèses macro-économiques sur la base desquelles nos textes financiers sont établis. À cet

égard, je n'aurai pas la cruauté, chers collègues de l'opposition, de comparer systématiquement vos prévisions à vos réalisations de 2002 à 2012.

Mme Marie-Christine Dalloz. Vous n'étiez pas là !

M. Alain Fauré. Relisez la presse !

M. Dominique Lefebvre. Déficit que vous avez masqués par des prévisions trop optimistes en occultant les efforts nécessaires.

L'objectif de 1 % de croissance pour 2015 est réaliste, tout comme l'objectif de 3,8 % de déficit public, en dépit des inquiétudes estivales récurrentes de notre président de la commission des finances qui crie au loup. Pourtant à chaque fois, les objectifs ont été tenus.

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.* Objectifs bien modestes !

M. Damien Abad. Sans grande ambition.

M. Dominique Lefebvre. Et ce sera également le cas en 2016 en raison de notre rigueur de gestion.

Pour 2016, les hypothèses retenues par le Gouvernement sont encore une fois conformes au consensus des économistes et il faut ici souligner que le temps des budgets construits sur des hypothèses fantaisistes est bel et bien révolu.

L'effort à la fois inédit et exigeant de réduction des déficits, en ligne avec nos engagements européens, se poursuit donc dans ce budget sur la base non pas de coupes de crédits et de postes aveugles, génératrices de dysfonctionnements, voire de disparition pure et simple de services publics, mais sur une analyse rigoureuse de l'efficacité des dépenses et de l'ensemble des mesures d'optimisation à déployer.

Certes, il n'y a pas de sang sur les murs, mais nos résultats en matière de maîtrise de la dépense publique montrent que la démarche est efficace.

L'objectif de 50 milliards d'économies sur trois ans, que nous avons annoncé l'année dernière, sera respecté. Cet effort sera mis en œuvre en 2016 par l'ensemble des administrations publiques à proportion de leur poids dans la dépense publique. Cet effort représente 5,1 milliards d'euros pour l'État, 3,5 milliards d'euros pour les collectivités territoriales, 3,4 milliards d'euros pour l'assurance maladie et 4 milliards d'euros sur les autres dépenses de protection sociale.

Pour 2016, le déficit de l'État devrait être de nouveau en baisse, certes de 1 milliard, parce que l'État prend en charge 11 milliards d'euros de baisse des impôts.

M. Michel Sapin, *ministre.* Eh oui.

M. Dominique Lefebvre. Sinon la baisse aurait été plus importante. Mais peut-être, souhaitez-vous que nous ne baissions pas les prélèvements obligatoires. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Yannick Moreau. Après les avoir augmentés de 50 milliards, cette baisse est bien mince !

M. Dominique Lefebvre. Cette amélioration faciale d'un milliard ne traduit pas l'ampleur des efforts réalisés sur les dépenses de l'État.

Les collectivités locales aussi font des efforts importants, il n'est pas question de le nier, à proportion de leur poids dans la dépense publique.

Les dotations de l'État aux collectivités locales ne représentent, rappelons-le, que 28 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités. Comme nous sommes encore quelques cumulards dans cet hémicycle – j'ai été élu local pendant vingt ans –, je suis bien placé pour

savoir que les ressources fiscales des collectivités locales sont stables, notamment les impôts locaux, et progressent de 2 à 3 % par an.

Un ajustement est nécessaire, mais l'effort qui leur est demandé reste inférieur à 2 %. Même s'il est difficile, parce que nouveau, il reste soutenable.

Comme l'année dernière, nous accompagnons ces efforts en renforçant la péréquation et en soutenant l'investissement local. La réforme de la dotation globale de fonctionnement, préparée par notre collègue Christine Pires-Beaune, permettra également de rendre les dotations plus justes.

L'effort de maîtrise de la dépense publique nous permet de financer nos priorités et, en premier lieu, de poursuivre la mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité.

S'agissant des entreprises, n'en déplaise au MEDEF, ce pacte est confirmé dans sa globalité dans ce projet de loi de finances et dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Alors que l'ancienne majorité avait augmenté les taxes sur les entreprises, nous les diminuons, parce qu'il faut redonner à celles-ci des marges de manœuvre pour leur permettre d'investir, et je ne reviendrai pas sur l'excellente démonstration de M. le ministre à la suite de l'intervention de Mme Dalloz.

Le total des mesures de soutien aux entreprises représentera ainsi 33 milliards d'euros en 2016, soit 10 milliards de plus qu'en 2015, et 41 milliards d'euros en 2017, bien au-delà des 31 milliards d'augmentation de la fiscalité qu'elles avaient subis de 2011 à 2013.

M. Alain Chrétien. Les frondeurs sont d'accord d'ailleurs !

M. Dominique Lefebvre. L'engagement est tenu concernant la suppression progressive de la C3S pour plus de 80 000 entreprises avec une baisse supplémentaire d'1 milliard d'euros. Il l'est aussi sur l'extension de la baisse des cotisations d'allocations familiales pour tous les salaires inférieurs à 3,5 SMIC, ce qui représentera 4,5 milliards d'euros en année pleine.

Quant au CICE, il a atteint son régime de croisière. Le rapport de **France Stratégie** de l'automne a montré qu'il prenait toute sa place. Il bénéficie d'abord aux PME et aux entreprises de tous secteurs, et d'abord à des secteurs comme l'agriculture, monsieur Le Maire, l'hébergement, la restauration ou les services. Et aujourd'hui, trois entreprises sur quatre confirment que le CICE aura un effet sur leur niveau d'emploi ou d'investissement.

M. Michel Sapin, ministre. Absolument.

M. Dominique Lefebvre. Priorité est donnée à la compétitivité de nos entreprises, mais aussi à la justice fiscale et au pouvoir d'achat des ménages ! Sur le volet solidarité du pacte, là aussi, les engagements sont tenus.

Nous aurons l'occasion d'avoir lors de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances un large débat sur l'avenir de notre fiscalité et notamment sur la place de l'impôt sur le revenu. Il n'est jamais inutile de débattre et de tracer pour l'avenir de nouvelles perspectives, mais nous devons aussi faire preuve de cohérence et de lisibilité envers les Français, à l'heure où le consentement à l'impôt est parfois remis en cause.

Il m'apparaît donc indispensable et nécessaire, avant de nous engager dans un débat sur l'avenir, de rappeler ici les mesures prises hier dans les dernières lois de finances et celles inscrites aujourd'hui dans ce budget.

Des mesures que nous devons défendre et faire partager par nos concitoyens parce qu'elles sont justes et s'inscrivent dans notre objectif de justice fiscale, un objectif qui n'a jamais été

abandonné ou délaissé depuis 2012.

Depuis 2012, nous avons mis la justice au cœur de notre système fiscal, épargnant aux classes populaires et aux classes moyennes un effort qui ne leur incombe pas. L'effort qu'elles ont subi en 2012, 2013 et 2014 résulte des mesures que vous aviez prises en 2011 et dont vous refusez d'assumer la paternité.

M. Alain Chrétien. Mais oui ! L'augmentation des impôts, ce n'est pas vous !

M. Serge Grouard. C'est médiocre.

M. Yannick Moreau. Vous, messieurs, assumez !

Et voilà que vous nous reprochez de ne pas les avoir supprimées alors que vous nous aviez laissé une situation budgétaire qui ne nous permettait pas de le faire.

M. Dominique Lefebvre. L'impôt sur le revenu a été refondu pour le rendre plus juste : la part des revenus au-delà de 150 000 euros par part fiscale est désormais imposée à 45 % et l'avantage procuré par le quotient familial est limité à 1 500 euros par demi-part fiscale. Je vous rappelle que cet effort porte sur les deux derniers déciles de revenu, pas sur les classes moyennes. Mais peut-être considérez-vous que les deux derniers déciles correspondent aux classes moyennes ?

La majorité s'était outre engagée à baisser de 5 milliards d'euros en deux ans les impôts des ménages populaires et des classes moyennes. C'est l'article 2 de ce projet de loi avec une nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu de 2,1 milliards d'euros à l'intention des classes moyennes.

Avec la suppression de la première tranche et la réduction d'impôt sur le revenu de 3,2 milliards d'euros de l'an dernier, c'est un total d'un peu plus de 5 milliards d'euros d'allègements pour les ménages. Cela permettra de revenir, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, à un pourcentage de foyers imposés à l'impôt sur le revenu identique à ce qu'il était à la fin du précédent quinquennat.

J'ajoute que nous avons fait le choix politique de baisser l'impôt des Français imposables à l'IR qui avait augmenté depuis 2011.

M. Paul Salen. Qui l'a augmenté ?

M. Dominique Lefebvre. Le taux de la CSG n'ayant pas augmenté, c'est bien une priorité politique que nous soutenons.

Nous serons attentifs, messieurs les ministres, aux conséquences de mesures prises par la droite s'agissant de nos concitoyens retraités qui, du fait du gel de barème de la demi-part des veuves, ont un revenu fiscal de référence supérieur au montant qui leur permettait de bénéficier d'une exonération de taxe foncière. Ils doivent la payer cette année et l'année prochaine. J'espère que vous donnerez des instructions pour accorder des délais de paiement à ceux qui doivent s'en acquitter cette année alors qu'en 2014, avec Christian Eckert, nous le leur avions épargné.

Ce budget finance nos priorités politiques : sécurité, justice, éducation, travail, culture et transition énergétique. Le budget 2016 est donc bien un budget qui tient ses promesses, un budget qui poursuit le rétablissement de nos finances publiques, un budget qui met en œuvre les choix politiques qui ont été faits, un budget qui s'adapte aux urgences et aux imprévus, compte tenu des décisions qui ont dû être prises en 2015.

C'est aussi un budget de gauche.

M. Damien Abad. C'est sûr !

M. Dominique Lefebvre. Le groupe socialiste fera en sorte de garder toute sa cohérence à ce texte.

M. Philippe Gosselin. Il n'y a pas de frondeurs ?

M. Dominique Lefebvre. Nous examinerons les quelque 800 amendements qui ont été déposés et nous serons vigilants à ce que ces amendements respectent les quatre critères suivants : le respect de la trajectoire de baisse du déficit public, le respect de l'évolution la norme de dépense de l'État en volume et en valeur, le respect de l'engagement de baisse des prélèvements obligatoires, et bien sûr le respect de nos priorités politiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et sur quelques bancs du groupe écologiste.*)

M. Damien Abad. Et les amendements de suppression du CICE, vous en ferez quoi ?

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Le Maire.

Mme Marie-Christine Dalloz. Ce sera d'un autre niveau !

M. Bruno Le Maire. Madame la présidente, messieurs les ministres, chers collègues, nous sommes tous ici des élus de la République, certains, anciens, d'autres, plus jeunes. Ce qu'il y a de désolant dans cette assemblée, c'est que rien ne change jamais !

M. Laurent Furst. Voilà !

M. Bruno Le Maire. Toujours le même jeu de rôle. Toujours la majorité qui ne trouve d'autre excuse à ses échecs que la responsabilité de la majorité précédente sans comprendre que, depuis quatre ans, qu'elle est au pouvoir, l'augmentation du chômage, c'est la responsabilité du Président de la République et de cette majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Serge Grouard et M. Philippe Le Ray. Très bien.

M. Alain Fauré. C'est vrai que rien ne change !

M. Bruno Le Maire. Toujours la même augmentation de la dette publique, qui avoisine les 100 % et il faut vraiment être un député de la majorité pour se glorifier de stabiliser à 100 % de la richesse nationale la dette publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Toujours la même augmentation de la dépense publique alors que nous savons tous que la dépense publique plombe la croissance française...

M. Dominique Lefebvre. L'hôpital se moque de la charité !

M. Éric Alauzet. Jeu de rôle convenu !

M. Bruno Le Maire. ...et qu'il serait temps non de la stabiliser, mais de la faire baisser.

Toujours l'incapacité de tous les gouvernements – et je vais vous faire plaisir, messieurs les ministres – de droite comme de gauche à respecter les engagements que nous avons pris auprès de nos partenaires européens d'atteindre moins de 3 % du déficit public par rapport à notre richesse nationale.

Toujours l'augmentation du nombre de fonctionnaires alors que nous sommes l'un des pays développés au monde qui a le nombre le plus important de fonctionnaires.

Toujours la même politique, toujours la même orientation. Toujours un impôt sur le revenu qui pèse plus sur ceux qui le paient déjà et qui n'en peuvent plus de supporter, seuls, la charge fiscale qui devrait être répartie entre tous les citoyens français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Toujours les emplois aidés, monsieur le ministre, comme seule réponse au chômage alors que tous les instituts, de l'INSEE jusqu'à la Cour des comptes, nous expliquent qu'à la sortie des emplois aidés, les Français, jeunes ou moins jeunes, sont moins employables que lorsqu'ils entrent dans ces emplois aidés (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et*

citoyen – Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains) et que les 4 milliards qui sont dépensés pour ces emplois sont un échec. (*Mêmes mouvements.*)

M. Michel Sapin, *ministre*. Vous aussi, dans le jeu de rôle vous êtes bon !

M. Alain Fauré. Le champion toutes catégories !

M. Bruno Le Maire. Et au bout du compte, messieurs les ministres, messieurs les parlementaires, quelle France laissons-nous à nos enfants ? Une France du chômage, une France incapable de créer des emplois, une France qui s'appauvrit, une France où il n'y a pas de croissance, une France où il n'y a pas de perspective, une France dont nos enfants veulent aujourd'hui partir.

Il y a une autre politique qui serait possible, d'autres horizons que nous pourrions dessiner. Oui, nous pouvons faire baisser le nombre de fonctionnaires dans notre pays. Oui, je le reconnais bien volontiers, nous avons besoin de plus de policiers...

M. Alain Fauré. Est-ce pour cela que vous en avez supprimé autant ?

M. Bruno Le Maire. ...de plus de gendarmes et de plus de militaires pour garantir la sécurité de tous les Français sur notre territoire ainsi que sur les théâtres d'opérations extérieures. Mais si nous voulons créer plus de postes de fonctionnaires afin de garantir les missions régaliennes essentielles de l'État, ayons le courage de supprimer ailleurs un certain nombre de postes de fonctionnaires. Ayons le courage de reconnaître, comme l'a fait votre ministre de l'économie, M. Emmanuel Macron, qu'il serait temps de toucher au statut de la fonction publique qui, dans bien des cas, est inadapté. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains.*)

Ayons le courage de reconnaître, monsieur le ministre, que nous ne pouvons pas continuer à avoir, dans l'éducation nationale, des enseignants – que je respecte, parce que j'en ai été un, et que je considère qu'ils sont au cœur du contrat social français – qui travaillent pour les uns vingt-huit heures par semaine, pour d'autres dix-huit heures par semaine, et pour d'autres encore quinze heures par semaine, simplement parce que ces derniers ont passé le bon concours à l'âge de vingt ans, et que les autres ne l'ont pas fait. Que chacun travaille vingt-deux heures dans le cadre de la scolarité obligatoire et vous verrez à quel point nous pourrions réduire le nombre d'enseignants en France tout en les traitant mieux et en leur assurant un meilleur revenu et plus de considération !

Mme Marie-Christine Dalloz. Ça, c'est concret.

M. Bruno Le Maire. Ayons le courage de vraies ruptures et de vrais changements. Ayons le courage de dire que nous allons supprimer tous les contrats aidés – qui ne permettent pas à nos enfants d'accéder à des métiers et des qualifications – et que les économies ainsi réalisées seront consacrées à l'apprentissage, à la formation des apprentis, et aux aides à l'apprentissage dans les très petites entreprises, les TPE, les petites et moyennes entreprises, les PME, ainsi que chez les artisans et chez les commerçants. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Laurent Furst. Cela réjouit M. Sapin.

M. Bruno Le Maire. Monsieur le ministre, ayons le courage de reconnaître qu'un impôt sur le revenu juste serait un impôt payé par tous les citoyens français qui, par ce geste, marqueraient leur attachement à la République et financeraient, en fonction de leur revenu et de leur situation, tous les services publics de notre pays.

M. Alain Fauré. Qu'avez-vous fait pendant dix ans ?

M. Bruno Le Maire. Enfin, nous sommes tout ici élus de la République. Nous voyons tous, monsieur le ministre, la situation dans laquelle se trouve notre pays. Nous voyons tous qu'à force de ne pas changer, nous ouvrons tout grand la voie aux extrêmes.

À force de défendre toujours les mêmes politiques, nous laissons comme seule possibilité aux

Français de donner un grand coup de pied dans la fourmilière en disant : « droite et gauche, gauche et droite, c'est la même chose ».

Eh bien ayons le courage de dire qu'une autre politique, ainsi que de vrais changements, sont possibles : ils valoriseraient le travail, le mérite, nos entrepreneurs, ainsi que la qualité des métiers et des qualifications. Ils permettraient à la France de se redresser et d'offrir un autre avenir politique que celui que nous présentons sur ces bancs depuis trente ans, droite et gauche confondues. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Alain Fauré. Vous n'êtes pas de Villepin !

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Charles de Courson. Madame la présidente, monsieur le ministre des finances et des comptes publics, monsieur le secrétaire d'État chargé du budget, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, pour la quatrième année consécutive le Gouvernement nous présente, un budget sans vision, dont la seule ambition est de faire croire à une rupture avec les errements des deux premières années du quinquennat, rupture qui, hélas, n'en est pas vraiment une.

Premier point : vos hypothèses économiques pour 2016 sont réalistes, aujourd'hui, pour ce qui concerne la croissance en volume, mais peu en ce qui concerne la croissance des prix. En volume, vous vous calez, pour une fois, sur la moyenne des estimations des économistes qui s'élève à 1,5 % : c'est prudent.

La seule inquiétude qu'on peut nourrir concerne l'environnement international, qui peut se dégrader : la parité entre l'euro et le dollar, qui était très basse, demeure fragile et les taux d'intérêt vont remonter car la Réserve fédérale américaine, la *Fed*, a annoncé un relèvement de ses taux sans dire à quelle date il prendrait effet. Or, dès lors que les taux remonteront aux États-Unis, il faudra que la Banque centrale européenne procède à une hausse des taux en Europe.

La baisse des prix de l'énergie dépend, elle, d'une décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, l'OPEP, que personne ne peut prévoir. Enfin, un certain nombre de grands pays émergents, dont la Chine, connaissent un ralentissement.

Je répète que, s'agissant du taux d'inflation, vos prévisions, monsieur le ministre, sont excessives. Nous allons finir l'année 2015 avec un taux de croissance des prix presque nul : 0,1 %. Dès lors, comment expliquez-vous, car cela ne figure pas dans le rapport économique et financier, que vous ayez retenu une hypothèse de 1 % ?

En commission, vous nous avez expliqué que, puisque l'objectif de la BCE est d'atteindre un taux d'inflation de 2 %, le Gouvernement fixe le sien à la moitié : c'est un peu *just*, non ?

M. Michel Sapin, ministre. Puis-je vous interrompre ?

M. Charles de Courson. Mais bien sûr, avec l'autorisation de la présidence.

Mme la présidente. Monsieur le ministre, vous répondrez après.

M. Michel Sapin, ministre. C'est dommage : j'aurais, monsieur de Courson, répondu immédiatement à votre question.

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, à moins que vous ne soyez un monétariste un peu primaire...

M. Philippe Le Ray. Vous êtes monétariste ?

M. Michel Sapin, ministre. Je ne sais pas ce que c'est. (*Sourires.*)

M. Charles de Courson. ...ce que je ne saurais envisager, vous ne pouvez pas penser que

l'injection, depuis des mois, de 60 milliards d'euros dans le système bancaire européen fait mécaniquement remonter les prix. Car cela n'est pas vrai, monsieur le ministre : si cette déduction était correcte, comment expliqueriez-vous que l'on finisse l'année avec à peine 0,1 % d'inflation, c'est-à-dire avec une quasi-stabilité des prix ?

M. Michel Sapin, ministre. Je vous répondrais volontiers, mais je ne peux pas.

M. Gilles Carrez, président de la commission des finances. Madame la présidente, il faut que le ministre réponde !

M. Charles de Courson. Vous m'avez déjà répondu, mais mal, en commission : « moi, je crois aux prévisions de la BCE ». Mais si c'est le cas, expliquez-moi pourquoi la BCE qui affiche – depuis des mois déjà – cet objectif ne parvient pas à l'atteindre ?

Deuxième point que je voudrais développer : les hypothèses que vous formulez, monsieur le ministre, concernant la réduction des déficits structurels, ne correspondent à aucune réalité. C'est une thèse que je défends depuis maintenant plusieurs années car la première question que l'on est en droit de se poser est la suivante : depuis la crise économique de 2008, les traités européens qui raisonnent en termes de déficits structurels sont-ils adaptés à la situation actuelle ? Je ne le crois pas.

M. Michel Sapin, ministre. Je suis d'accord.

M. Charles de Courson. En effet, comment expliquez-vous, monsieur le ministre, que depuis quatre ans l'écart entre le solde effectif et le solde structurel ne cesse de se creuser, à tel point que vos prévisions pour 2015, comme pour 2016, s'élèvent à 2,1 points, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de réduction ? Comment expliquez-vous cette évolution ?

Il n'y a, monsieur le ministre, qu'une seule explication : l'hypothèse implicite retenue par les traités européens, c'est-à-dire celle d'un *trend* de croissance et de cycles d'une durée de cinq à six ans autour de ce même *trend*, ne doit plus être retenue. Il s'agit de la vieille thèse du président Hollande, dans l'heureux temps où il avait encore le loisir de réfléchir et d'écrire un peu sur ces questions. Or j'affirme pour ma part que cette évolution est terminée.

M. Michel Sapin, ministre. Je ne suis pas en désaccord.

M. Charles de Courson. Oui, mais si vous ne l'êtes pas, ce que vous affichez comme une très forte réduction du déficit structurel n'a plus aucun sens. La seule chose sur laquelle il faut se caler – nous reprendrons ce débat à l'article 1^{er} – est donc le déficit effectif.

M. Gilles Carrez, président de la commission des finances. Ce qui compte, c'est le nominal.

M. Charles de Courson. Pire – j'ai, voyez-vous, le tort de lire les documents budgétaires : vous rappelez l'engagement n°9 du candidat Hollande, qui promettait de ramener le déficit public à 3 % dès l'année 2013. Or, loin de se rapprocher de cet objectif, le déficit n'a diminué que de manière très marginale, passant de 4,1 % en 2013 à 3,9 % en 2014, et à 3,8 % en 2015, soit des baisses extrêmement faibles, d'à peine 2 milliards d'euros par an. Vous espérez atteindre 3,3 % en 2016 et 2,7 % en 2017.

M. Michel Sapin, ministre. C'est vrai.

M. Alain Fauré. Au revoir, monsieur Le Maire !

M. Charles de Courson. Alors là, monsieur le ministre, et même si mon propos est un peu technique, permettez-moi de vous dire que, vraiment, vos prévisions ne tiennent pas la route. Elles tiennent la route sur le budget de l'État, à peu près, mais je constate qu'il n'y a pas de réduction du déficit du budget de l'État, à peine un milliard.

M. Michel Sapin, ministre. Vous savez pourquoi ?

Mme la présidente. Monsieur le ministre, s'il vous plaît.

M. Charles de Courson. Je sais bien ce que vous allez me dire : donc vous vivez à crédit.

M. Michel Sapin, ministre. Cela fait dix milliards de déficit en moins.

M. Charles de Courson. Non, cela n'est pas vrai.

En second lieu, votre hypothèse repose sur le postulat que les l'évolution des finances des collectivités territoriales n'aurait donc pas d'impact, ni positif ni négatif, sur les déficits publics.

C'est en complète contradiction avec votre hypothèse d'une légère remontée des investissements des collectivités territoriales, d'un peu moins de 2 %.

M. Michel Sapin, ministre. En 2016.

M. Charles de Courson. Or les derniers chiffres figurant au rapport économique et financier font état d'une baisse qui, de nouveau, s'avère très forte : de 8,6 % en 2014 et de 7,9 % en 2015. Nous parlons donc d'une baisse de 8 à 9 % chaque année.

Mais le plus grave concerne la troisième composante du déficit public. Vous nous expliquez, monsieur le ministre, que le déficit des organismes de sécurité sociale passe de moins 0,3 % en 2015 à plus 0,1 % en 2016. Permettez-moi de le dire : cette amélioration de 0,4 % m'a plongé dans des abîmes de perplexité. J'ai donc lu tous les documents : le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 et le règlement financier.

Mes chers collègues, voilà ce que l'on trouve dans ce projet de loi de financement : l'ensemble des régimes de base, Fonds de solidarité vieillesse compris, connaîtront un déficit de 12,8 milliards d'euros en 2014 et de 12,4 milliards en 2015, soit une réduction quasi-nulle cette année et de 9,3 milliards – selon les prévisions du gouvernement – en 2016.

M. Dominique Lefebvre. Ce n'est pas mal.

M. Charles de Courson. On constate donc une amélioration de 3,2 milliards. Mais comment expliquez-vous l'écart entre les 0,4 points d'amélioration, ce qui représente 8,8 milliards, et ces 3,2 milliards ? Où sont les 5,6 milliards qui manquent ?

J'ai d'abord été stupéfait en retrouvant 1,8 milliard grâce d'une part aux régimes de retraite des cadres l'AGIRC et l'ARRCO, et d'autre part à l'Unédic. Vous nous annoncez que le premier va améliorer ce résultat de un milliard, et le dernier de 800 millions d'euros. Mais cela... en vertu de décisions qui ne sont toujours pas prises, puisque les négociations sont en cours ! Je voulais donc vous féliciter : vous êtes un devin. Nous devrions, tous ensemble, nous cotiser pour vous offrir une boule de cristal. (*Sourires.*) En effet, vous savez déjà qu'un accord va être conclu et qu'il va permettre de diminuer le déficit de 1,8 milliard de réduction du déficit.

M. Michel Sapin, ministre. Attendez six mois.

M. Charles de Courson. De toute façon, monsieur le ministre, en ajoutant ces 1,8 milliard aux 3,2 milliards annoncés en loi de financement, on n'obtient que 5 milliards : où sont les 3,8 milliards qui manquent encore pour aboutir aux 0,4 % de réduction du déficit social ?

M. Guillaume Chevrollier. Voilà une bonne question.

M. Charles de Courson. Dans les documents budgétaires, ils sont introuvables. J'aimerais donc que vous nous expliquiez, monsieur le ministre, ce point qui est essentiel pour atteindre l'équilibre qui est votre objectif : il manque 3,8 milliards, c'est-à-dire 0,2 points du PIB. Nous ne nous situons donc plus dans l'hypothèse d'une baisse de 0,5 point, mais plus dans celle d'une baisse de 0,3 point.

Je rappelle que vous vous êtes engagés, devant l'Union européenne à atteindre un taux de déficit structurel, et pour une fois effectif, de 0,5 %. En effet, pour 2014 et de 2015, aux 0,5 % de déficit structurel ne correspond finalement que 0,1 % de déficit effectif. Vous voyez bien que l'écart entre vos prévisions et les réalisations se creuse.

Troisième élément : vous expliquez que vous réduisez la dépense publique. J'ai essayé, dans mes propos, de n'être jamais excessif.

M. Michel Sapin, *ministre*. C'est vrai.

M. Charles de Courson. J'essaie d'abord de regarder les chiffres. Eh bien, messieurs les ministres, ce que vous dites n'est, hélas, pas exact. Je vous donne les chiffres : vous aviez annoncé 10 milliards d'euros de baisse des dépenses publiques en 2013 et 15 milliards en 2014. Or la dépense publique a continué, en fait, à augmenter.

En effet, vous avez substitué à la dépense budgétaire des crédits d'impôt qui ne sont pas présentés dans vos documents comme des dépenses, alors qu'en comptabilité nationale, européenne comme française, ils en constituent. Je vous donnerai l'écart que cela représente en comptabilité, car vous pourriez transformer toutes les dépenses publiques en crédits d'impôt. Cela vous donnerait le droit de dire : « regardez comme je suis bon ». Et vous ne seriez pas le premier à l'avoir fait : vos prédécesseurs, y compris dans l'actuelle opposition, l'ont fait. Mais cela ne trompe personne.

Il ne faut pas donc s'étonner que le poids des dépenses publiques continue d'augmenter. Hors crédits d'impôt, je vous rappelle les chiffres : ces dépenses passent de 56,2 % du PIB en 2013 à 56,4 % en 2014. Si l'on inclut les crédits d'impôt, on passe à 57 % à 57,5 %.

En 2015, le poids de la dépense publique, hors crédit d'impôt, baisserait à 55,8 %, c'est-à-dire un taux toujours extraordinairement élevé. Mais en incluant les crédits d'impôt, le poids de cette dépense s'établirait à 57,3 % : la légère réduction du poids de la dépense publique – il ne s'agit pas d'une baisse – que l'on pourrait qualifier de petit freinage, est donc très faible si l'on tient compte des crédits d'impôt. En 2016, cette dépense se situerait en effet encore à 56,5 % en les prenant en compte.

Vous avez fait des efforts, je le reconnais, mais ils demeurent notoirement insuffisants pour redresser les finances publiques.

M. Dominique Lefebvre. Ils sont plus importants que ceux que vous aviez faits !

M. Charles de Courson. Ce constat est d'ailleurs partagé par la Cour des comptes, selon laquelle la France se place au plus haut niveau de dépenses de l'OCDE alors que la qualité des services publics n'est pas forcément à la hauteur.

Pour les années 2015 à 2017, le Président de la République avait promis que 50 milliards d'économies seraient réalisées. Les députés du groupe UDI avaient accueilli cette volonté avec une bienveillante attention, mais il est désormais avéré que ces 50 milliards d'économies, pourtant nécessaires, ne seront pas au rendez-vous. Selon la Cour des comptes, cela fera à peine 20 milliards.

Notre rapporteure générale a d'ailleurs elle-même admis qu'en 2015, sur les 18,6 milliards annoncés, seuls 11,2 milliards d'économies seraient véritablement réalisées. Pour 2016, les réductions de dépenses proprement dites ne s'élèveraient qu'à 6 milliards sur les 16 milliards promis.

Et encore la rapporteure générale considère que les 3,7 milliards d'économies sur les dotations aux collectivités locales sont des économies en termes de dépenses publiques, ce qui est techniquement faux. Les économies sont très difficiles à estimer puisqu'elles sont fonction du comportement des élus locaux. S'ils augmentent leurs impôts pour continuer à dépenser, vous n'aurez absolument pas ce résultat.

J'ai essayé de regarder quelles étaient vos hypothèses en la matière. Vous prenez comme hypothèse que les impôts locaux vont augmenter de 3,2 % en 2016, j'y reviendrai à propos de la croissance des dépenses.

Vous n'aurez donc pas du tout 3,7 milliards d'économies, vous n'en aurez qu'une partie en économies réelles.

Deuxième exemple, l'assurance-maladie. Vous prétendez réaliser 3,4 milliards d'économies en fixant l'ONDAM à 1,75 %. D'où vient cette somme puisque l'année dernière, on était à 2 % ? Les économies devraient donc représenter 0,25 % de 180 milliards, c'est-à-dire environ un demi-milliard. Vous nous dites que la croissance potentielle des dépenses d'assurance maladie est de 3,6 %, mais où est-ce écrit ? Cela fait longtemps que ce n'est plus le cas, elle n'a fait que ralentir. Les économies, c'est par rapport à la situation de l'année précédente, c'est-à-dire 2015, qu'il faut les calculer.

Votre présentation est donc totalement erronée. Vous raisonnez par rapport à des tendancielles qui sortent de votre imagination.

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire*. C'est de 1997 à 2002.

M. Michel Sapin, *ministre*. Le projet de loi de finances de 2002 !

M. Charles de Courson. De 2002 à 2016, cela fait quatorze ans. Vous vous référez donc encore à ce qui se passait il y a plus de dix ans ? Ce n'est pas sérieux.

Je vais vous donner un autre exemple, les économies liées aux décisions prises par les partenaires sociaux, le milliard de l'AGIRC et de l'ARRCO dont nous parlions. D'où sort-il ? De nulle part, les discussions sont en cours. Même chose pour ce qui concerne les 800 millions de l'UNEDIC.

Je vais vous donner quelques autres exemples de cette présentation fallacieuse.

Mme la présidente. Non, monsieur le député, vous ne donnerez pas d'autres exemples.

M. Charles de Courson. Vous prétendez effectuer 800 millions d'économies sur la masse salariale, dont 600 parce que l'on bloque le point d'indice, mais cela fait cinq ans que l'on le bloque. Cela ne représente donc aucune économie par rapport au tendanciel.

Je vais conclure...

Mme la présidente. D'un mot !

M. Charles de Courson. ... sur les prélèvements obligatoires.

C'est très important, madame la présidente.

Mme la présidente. Vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Alain Fauré. Il n'y a pas que son temps de parole qu'il a épuisé ! (*Sourires.*)

M. Charles de Courson. J'ai presque fini !

Mme la présidente. Vous aurez de nombreuses occasions de reprendre la parole dans ce débat budgétaire, monsieur le député. Merci de conclure.

M. Charles de Courson. Je vais conclure de façon très simple parce que je voulais faire aussi un dégagement sur les prélèvements obligatoires.

M. Michel Sapin, *ministre*. Pas de dégagement !

M. Charles de Courson. Savez-vous de combien augmentent les prélèvements obligatoires en 2016 dans les prévisions du Gouvernement, mes chers collègues ? De 22 milliards.

Mme la présidente. Merci de conclure, monsieur le député.

M. Charles de Courson. Il y a un freinage, mais c'est tout, aucune inversion.

En conclusion, parce que j'ai toujours essayé d'être positif, monsieur le ministre, et ce n'est pas

vrai que l'opposition ne présente jamais rien, il faut cinq grandes réformes structurelles...

Mme la présidente. Merci, monsieur le député.

M. Charles de Courson. ...sans lesquelles vous ne réussirez jamais à redresser le pays. Il faut créer en matière de retraites le régime unique pour tous les Français et mettre en extinction tous les régimes spéciaux. Pour réformer les collectivités territoriales...

Mme la présidente. Merci, monsieur le député.

La parole est à M. Éric Alauzet.

M. Éric Alauzet. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je serai bref sur la question de l'équilibre budgétaire et sur les déficits. Je soulignerai deux points toutefois.

Premier point, nous sommes cette fois engagés dans une logique de sincérité budgétaire concernant les différentes estimations, qu'il s'agisse de la croissance, des prévisions de recettes ou encore des taux d'intérêt. Le déroulement de l'exercice 2015 nous incite donc à faire preuve d'une relative confiance pour 2016.

Le second point concerne le débat autour du déficit structurel et conjoncturel. Je crains que nous ne nous rassurions à bon compte en considérant que la croissance va revenir alors qu'il faudra tôt ou tard revoir la doctrine du déficit conjoncturel, dont une partie devient sans doute structurelle.

Au moment de rédiger mon intervention, il m'est revenu en mémoire notre première décision politique budgétaire, la loi de finance rectificative de juin 2012. Le groupe écologiste s'était alors satisfait avec le Gouvernement de la concrétisation d'une partie de notre projet commun, qui visait à réduire les déficits en remettant de la justice fiscale et sociale. Mais – vous ne vous en souvenez sans doute pas – nous avons regretté que le Gouvernement, issu d'une majorité de gauche et écologiste, n'ait pas cherché à marquer solennellement ce premier budget en y intégrant simultanément des signaux écologiques.

Depuis trois ans, que d'énergie déployée, budget après budget, pour intégrer la fiscalité écologique dans notre modèle ! Et une nouvelle fois, vous nous présentez un projet de budget pour 2016 en renvoyant la question de la fiscalité écologique à plus tard, à la loi de finances rectificative.

Cette méthode a pour inconvénient d'empêcher une approche globale de la fiscalité dans un seul texte.

M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget. Au contraire !

M. Éric Alauzet. Elle laisse aussi à penser que la question de la fiscalité écologique n'est pas tout à fait prête.

Je ne parle ici que de fiscalité et je ne sous-estime pas, parallèlement à la baisse successive du budget de l'écologie dans les différents exercices, 90 millions cette année, les moyens supplémentaires alloués à la transition écologique pour des montants bien supérieurs, qu'il s'agisse du CITE, 1,4 milliard, de la CSPE et des programmes territorialisés TEPOS – « territoires zéro déchet, zéro gaspillage », villes respirables en cinq ans » – pour un montant de 1,4 milliard sur trois ans à raison de 500 000 euros pour les territoires concernés sur la même période. Il faut encore citer la poursuite de la montée en puissance de la contribution climat énergie, qui passera de 14 à 21 euros la tonne de carbone pour une recette de 4,5 milliards en 2016.

Il est vrai que nous sommes rentrés un peu « en crabe » sur la taxe carbone, parce qu'il fallait financer le CICE, alors qu'il était tout à fait possible, utile et même valorisant d'affirmer le choix

de transférer la fiscalité qui pèse sur le travail vers une fiscalité attachée aux énergies fossiles. Préférer le travail et l'énergie humaine aux énergies fossiles, cela se revendique.

Nous disposons enfin, après deux échecs, le dernier datant de l'époque de Nicolas Sarkozy, de l'instauration d'une taxe carbone, un outil moderne et nécessaire à la transition énergétique de notre économie. Certes, le montant reste faible, mais le sens est donné. L'intention est même amplifiée avec la loi de transition énergétique, qui trace une perspective à 2020 et 2030. L'enjeu est donc maintenant de fixer une trajectoire concordante en loi de finances. Pourquoi donc faut-il attendre la loi de finances rectificative ?

Concrètement, il faut donc maintenant adopter une trajectoire glissante sur trois ans, comme nous l'avons fait en 2014, 2015, 2016, qui permettra, dès la loi de finances 2016, de fixer un prix à la tonne de carbone jusqu'en 2018, puis en loi de finances de 2017 jusqu'en 2019, et ainsi de suite avec une augmentation moyenne de 7 à 8 euros par an jusqu'en 2030.

La transition énergétique de notre économie constitue une opportunité unique pour sortir de la crise. Une révolution industrielle peut naître pour peu que notre système fiscal l'intègre en profondeur.

Ce projet de loi de finances initiale est marqué par une nouvelle baisse d'impôt en 2016 après la suppression de la tranche à 5 % en 2015, qui confirmait les premières baisses au cours de l'année 2014. Alors que les baisses de 2015 concernaient les revenus autour du SMIC, soit 9 millions de ménages, celles de 2016 toucheront 8 millions de ménages situés dans les classes moyennes, jusqu'à 3 500 euros de revenu mensuel.

Cette baisse d'impôt inscrite au pacte de solidarité vient compléter le pacte de responsabilité destiné aux entreprises.

Il n'est pas inutile de rappeler le mécanisme de financement de ces aides. Les baisses de cotisations sociales des entreprises sont financées par un report de 2015 à 2017 de l'échéance des 3 % de déficit alors que les baisses d'impôts des ménages résultent en grande partie de la remarquable réussite de la loi de lutte contre l'évasion fiscale des ménages.

Ce budget est une fois encore tourné vers l'emploi par le soutien aux entreprises. Ainsi, le fait de porter le seuil de dix à onze salariés permettra aux entreprises concernées d'embaucher plus facilement un ou deux salariés supplémentaires, pour une dépense pour l'État de 147 millions d'euros. Plus généralement, en complément d'une nouvelle étape du pacte de responsabilité, ce budget renforce la priorité à l'investissement des entreprises avec la prorogation et l'extension du suramortissement pour les investissements productifs, la dépense étant pour 2016 de l'ordre de 700 millions d'euros.

Il faut toutefois apporter un certain nombre de nuances concernant le soutien à l'investissement.

La première est fondamentale mais je ne développerai pas. Elle a trait aux limites du modèle économique productiviste et libéral, qui épuise les hommes, la nature et la croissance par la captation de richesse et l'externalisation des coûts, ce qui a pour effet de limiter les possibilités d'investissement.

La deuxième nuance tient au fait que marge de manœuvre ne signifie pas toujours investissement et que notre pays souffre moins d'un déficit d'investissement que d'un « mal investissement », d'un mauvais ciblage, comme cela a été démontré dans le rapport Villeroy de Galhau. C'est effectivement l'objet du ciblage du surinvestissement que d'y remédier en partie.

Troisième nuance, l'investissement dans la transition énergétique et écologique de l'économie pâtit de l'absence de signaux clairs et significatifs concernant la remise en cause des niches

fiscales favorables aux énergies fossiles et, plus généralement, d'un signal sur le prix du carbone insuffisant.

La quatrième nuance porte sur un point qui sera traité dans la seconde partie du projet de loi de finances et concerne les dotations aux collectivités locales. Je veux insister dès maintenant sur la nécessité de bien prendre en compte la richesse fiscale et le potentiel fiscal des collectivités locales. Si cette question n'est pas suffisamment prise en compte alors que les impôts locaux sont déjà relativement élevés dans les villes et les agglomérations, nous assisterons, comme c'est déjà le cas cette année, à une baisse sensible des investissements, qui nuira à l'objet même de la politique prioritaire menée par le Gouvernement, à savoir la relance de l'activité par l'investissement, notamment dans le secteur du BTP.

M. Serge Grouard. Bien sûr !

M. Éric Alauzet. Toutefois, il faut saluer le dispositif d'extension du FCTVA, qui compensera un peu la baisse de dotations aux collectivités locales mais qui s'inscrit aussi dans une logique encore trop peu affirmée de valorisation et de potentialisation du patrimoine existant face aux logiques d'extension qui ont prévalu ou prévalent encore, avec leurs conséquences sur l'occupation de l'espace et des sols ainsi que sur le coût global, trop souvent sous-estimé, sur le fonctionnement et la maintenance à moyen et long terme.

M. Serge Grouard. C'est très juste ! Bonne remarque !

M. Éric Alauzet. Merci, cher collègue.

Certes, le montant de cette mesure, 143 millions d'euros à compter de 2018, reste modeste au regard de la forte réduction de la DGF de 3 670 millions d'euros, mais il faut la prendre en compte et y ajouter le fonds d'aide à l'investissement proposé en seconde partie du projet de loi de finances ainsi que la montée en puissance de la mesure d'optimisation du FCTVA décidée en loi de finances de 2015. Au total, ce sont environ 1,5 milliard d'euros qui viennent atténuer sensiblement la baisse des dotations aux collectivités locales en faveur de l'investissement.

Je reviens sur la fiscalité écologique, qui n'est pas traitée dans ce projet de loi de finances et qui est renvoyée au projet de loi de finances rectificative, comme d'ailleurs la question du diesel. Cela ne facilite pas l'appréciation du budget et la compréhension du sens que le Gouvernement entend donner à sa politique. Certes, on a pu comprendre que le projet de loi de finances rectificative serait l'occasion de proposer une trajectoire d'évolution de la contribution climat énergie sur trois ans et on a entendu la ministre de l'environnement se déclarer favorable à la convergence des taxes sur les carburants diesel et essence mais, à ce stade, c'est uniquement en termes de confiance que le sujet est posé, ce qui n'est tout de même pas la meilleure façon de procéder.

Bien sûr, nous ne pouvons qu'espérer que ces sujets soient clarifiés dans le PLFR, car je dois dire que nous manquons encore de visibilité. Je souhaite que les engagements du Gouvernement dépassent le stade des annonces. La ligne de mire de la COP 21 nous oblige, et notre responsabilité est historique. La question du financement des investissements pour la transition, sur lesquels j'ai insisté dans mon propos, sera la question centrale qui dira quels sont la sincérité et l'engagement de la France, de son Président et du Gouvernement.

Nos amendements sont inspirés par ces considérations pour favoriser la conversion agricole, la nourriture saine, la protection de la biodiversité, les investissements dans les énergies renouvelables ou les infrastructures énergétiques, la performance et la rénovation thermiques ou encore la prévention des risques naturels. Certains de ces amendements ont d'ailleurs été adoptés en commission. Je pense à l'amendement de Brigitte Allain sur l'agriculture, la nourriture et les circuits courts dans les abattoirs notamment.

Je pense également à un amendement que j'ai moi-même défendu avec les collègues de tous les

groupes sur l'extension de la taxe sur les transactions financières aux transactions *intra-day*. Son adoption par la commission est un signal important que le Gouvernement pourrait reprendre à son compte afin d'ouvrir des perspectives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Sansu.

M. Nicolas Sansu. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, rapporteur de la commission d'enquête en cours sur les conséquences de la baisse des dotations au bloc communal sur l'investissement public et les services publics de proximité, vous comprendrez que je tiens à centrer mes propos sur ce thème.

Plus nos auditions avancent et plus il apparaît que la baisse de la DGF de 12,5 milliards d'euros de 2014 à 2017, qui représente 28 milliards d'euros cumulés comme l'a souligné André Laiguel, président du comité des finances locales, est non seulement une faute politique – il y en a bien d'autres ! –, mais aussi une erreur économique. En disant cela, je veux immédiatement dénoncer l'attitude de celles et ceux qui, sans doute par paresse intellectuelle, essaient de faire croire que les députés du Front du gauche seraient favorables à une augmentation du déficit.

Mon collègue Gaby Charroux a montré la pertinence d'une nouvelle architecture fiscale complètement réinventée,...

M. Marc Dolez. C'était une belle démonstration !

M. Nicolas Sansu. ...qui permettrait de taxer des revenus considérables qui échappent à l'effort collectif – je pense à l'évasion et à la fraude fiscales –, mais qui prévoirait aussi la fin de niches fiscales insupportables telles que le bénéfice du CICE pour les banques, aux assurances, les cliniques privées et la grande distribution.

C'est un problème de répartition de la richesse. Nous ne serons donc jamais de ceux qui prônent la diabolisation de dépense sociale et publique. Les premiers éléments qui nous sont donnés concernant les conséquences des baisses de dotations, qu'il s'agisse des associations d'élus, des consultants, des professionnels du BTP ou du monde bancaire, montrent le risque d'un effondrement de l'autofinancement des collectivités locales, avec de très fortes conséquences sur l'investissement, que ne règle nullement un fonds de 800 millions d'euros, dont seuls 150 millions sont des crédits de paiement en 2016, ce qui ne consolide pas l'épargne brute.

Après avoir baissé de 12,9 % pour le bloc communal, l'investissement public local devrait se rétracter de 25 % voire de 30 %, en trois ans. Cela représente une baisse de 31 milliards d'euros en 2013 à 23 milliards d'euros en 2017. C'est considérable ! Certes, la raréfaction des ressources des collectivités locales ne date pas de 2014. Elle a été engagée par cette erreur qu'était la suppression de la taxe professionnelle en 2010, remplacée par un impôt économique inadapté et peu efficient.

M. Alain Fauré. Très bien !

M. Nicolas Sansu. La Fédération nationale des travaux publics, la Fédération française du bâtiment, comme l'Union des transports publics ou le Groupement des autorités responsables de transport, nous ont fait part de l'abandon de projets d'investissement, de décrochage de l'activité, avec des conséquences sur l'emploi par dizaine de milliers. N'oublions pas que, depuis 2008, 30 000 emplois ont été perdus dans les travaux publics et 100 000 dans le bâtiment. Cette inquiétude relative à l'investissement local ne consiste pas en la défense de prés carrés ou de petits royaumes, car il y a réellement un risque pour l'emploi et la croissance.

L'OFCE, que nous avons entendu, nous a exposé que cette baisse de 11 milliards d'euros en trois ans correspond à une diminution de 0,55 point de PIB et à une perte de recettes pour l'État de 0,26 point. *In fine*, l'État n'économisera que la moitié des 11 milliards prévus et l'OFCE, dans ses projections, prévoit un recul de l'investissement public local de 14 milliards. C'est donc une

ineptie économique.

Les conséquences sur les services publics de proximité sont aussi à prendre en compte, avec notamment la baisse des subventions au mouvement associatif ou la fermeture de certains équipements. Mais je tiens surtout à rappeler, de manière solennelle, que dans leur très grande, voire leur immense majorité, les élus locaux sont très respectueux de la bonne utilisation de l'argent public. Le procès permanent en mauvaise gestion qui leur est fait est inacceptable.

M. Alain Chrétien. C'est vrai !

M. Damien Abad. Exactement !

M. Serge Grouard. Nous allons finir par être d'accord !

M. Nicolas Sansu. Cela l'est d'autant plus que nos collectivités locales répondent efficacement aux défis qui sont devant nous et qui consistent à engager la transition écologique, à accompagner nos enfants par un soutien péri-éducatif accru, à la demande de l'État, à accueillir les populations fragiles, notamment les migrants, en étant fidèles aux valeurs de notre République.

Les élus locaux ne se dérobent pas devant leurs responsabilités. Aussi personne n'a-t-il le droit de les mettre dans une situation intenable où ils n'auraient le choix qu'entre l'accroissement impopulaire de l'impôt local et la restriction de services publics indispensables, alors même que le dynamisme des collectivités territoriales est un élément stabilisateur en ces temps difficiles.

M. Alain Chrétien. Exactement !

M. Nicolas Sansu. Dans ce contexte, il est utile de rappeler que la DGF n'est pas un cadeau de l'État aux collectivités : c'est la compensation d'une taxe que l'État a décidé de supprimer il y a quarante ans. Cette DGF doit certes être réformée, mais comment accepter de lancer cette réforme sans que des simulations claires soient connues pour en mesurer l'impact ? En fait, il n'y aura que des perdants et parmi eux des perdants-perdants, au rang desquels nombre de villes petites et moyennes, si j'en crois la presse, qui assurent pourtant la cohésion de notre territoire et de la République.

M. Alain Chrétien. Comme Vierzon !

M. Nicolas Sansu. Monsieur le ministre, il est temps de réfléchir à une modification des ressources des collectivités locales. Pour notre part, nous proposons une véritable péréquation verticale assise sur une taxe sur les actifs financiers des entreprises. Au taux de 0,5 %, cela générerait de 25 à 30 milliards d'euros qui permettraient de faire vivre cette valeur qu'est l'égalité républicaine partout sur notre territoire.

Dans quelques semaines, les maires de France seront rassemblés pour leur congrès. Ils sont inquiets, comme ils l'ont montré le 19 septembre, car ils craignent le délitement de l'action publique et, partant, de la République. Surtout, ils pressentent, comme je le pressens également à l'aune des auditions de notre commission d'enquête, que le chemin de la baisse des dotations, brutal et quasi uniforme, est une faute.

D'ailleurs, tous les caciques du Parti socialiste, dont certains sont aujourd'hui ministres et face à moi en ce moment, n'avaient pas de mots assez durs pour dénoncer le gel des dotations...

M. Jean-Luc Laurent. Exactement !

M. Nicolas Sansu. ...décidé en 2010 par la droite, parce que c'était déjà une faute. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et sur quelques bancs du groupe Les Républicains.)* Ce choix est d'autant plus une faute que, si la baisse des dotations s'élève à 3,67 milliards d'euros, la baisse du déficit de l'État affichée dans ce PLF 2016 n'atteindrait que 1 milliard. Comprenez qui pourra ! *(Mêmes mouvements.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Bachelay.

M. Guillaume Bachelay. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire

d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, chers collègues, un budget, ce sont les recettes et les dépenses qui le font, mais ce sont d'abord les valeurs qui le fondent. C'est d'un budget de gauche et de progrès que nous débattons ce soir. Un budget de progrès, parce qu'il poursuit le rétablissement des comptes publics pour la souveraineté de la France, pour protéger et développer notre modèle social et pour l'avenir. En 2016, le déficit public continuera sa décrue et retrouvera son niveau de 2008. Quant à celui de la Sécurité sociale, jamais il n'aura été si bas depuis dix ans.

Cette stratégie se conjugue avec le soutien à la croissance. La prévision de 1,5 % retenue par le Gouvernement est jugée réaliste par les conjoncturistes, atteignable par le Haut conseil des finances publiques, et 50 milliards d'euros d'économies sont engagés sur trois ans. Il n'était d'ailleurs pas interdit à ceux qui nous ont précédés d'en réaliser aussi.

M. Laurent Furst. Ils vous succéderont bientôt !

M. Guillaume Bachelay. C'est un budget de progrès, parce qu'il conforte la reprise pour créer des emplois. Les capacités des entreprises se redressent ; le taux de marge a reconquis deux tiers du chemin perdu lors du quinquennat précédent ; le déficit commercial, juge de paix de la compétitivité, de sa chute ou de son rétablissement, retrouvera l'an prochain son niveau de 2007. Ce sont les résultats conjugués du CICE et du Pacte de responsabilité qui se déploient, du suramortissement pour les biens d'équipement que nous avons décidé en direction des entreprises industrielles, ainsi que de la baisse du coût du pétrole et de la fin de l'euro cher, pour laquelle depuis 2012 la France a continûment, efficacement et ardemment milité en Europe. Ayons dans nos débats à venir une attention particulière pour les PME et les TPE.

L'investissement est aussi public et celui des collectivités territoriales indispensable. Est prévu, dans notre projet de budget, un fonds d'aide à l'investissement local dédié, entre autres, à la transition énergétique et numérique. Positive, cette annonce peut être complétée et bonifiée. Le groupe SRC est d'ailleurs porteur de propositions en ce sens.

Conforter la reprise, c'est aussi soutenir le pouvoir d'achat. C'est le sens des baisses d'impôt pour les ménages moyens et modestes initiées en 2014 et concrétisées en 2015. Elles vont continuer en 2016. Au total, deux foyers sur trois redevables de l'impôt sur le revenu auront bénéficié des baisses décidées depuis deux ans. En 2016, cette baisse représentera un gain de 200 à 300 euros pour un ou une célibataire, de 300 à 500 euros pour un couple. La lutte contre la fraude fiscale sera poursuivie et amplifiée. Le Gouvernement a rappelé cet après-midi qu'elle donnait des résultats réels. Nous aurons, en deuxième partie de discussion, l'occasion d'enrichir le débat sur la modernisation de notre fiscalité.

Un budget de progrès aussi, puisque les priorités des Français sont financées. Pour l'école de la République, redevenue avec le retour de la gauche le premier budget de la nation, les créations de postes de professeurs se poursuivront et le plan numérique se généralisera à la rentrée. Pour la sécurité intérieure, la justice et la défense nationale, les effectifs continueront d'être confortés. Une réponse est et sera également apportée aux urgences, pour améliorer notamment la situation des étudiants, développer et faciliter l'engagement des jeunes au sein du service civique, soutenir nos agriculteurs, élargir l'accès à la culture, mais aussi permettre, dans le cadre d'une politique de solidarité et de responsabilité, en France et en Europe, l'accueil des réfugiés.

Les progrès, ce sont aussi de nouveaux droits. Nous sommes fiers, députés socialistes, de la mise en œuvre prochaine de la complémentaire santé pour les salariés et les retraités fragiles, de la protection universelle maladie et d'une garantie contre les impayés de pensions alimentaires. Ce sont trois avancées, parmi d'autres, concrètes et justes.

Enfin, le progrès consiste à préparer l'avenir. La France va accueillir la Conférence mondiale sur le climat. Elle s'est placée au premier rang des éco-nations avec la loi sur la transition énergétique. Le budget qui nous est soumis prolonge d'un an le crédit d'impôt sur les travaux de

rénovation énergétique et élargit l'éco-prêt à taux zéro.

Déficits diminués, compétitivité musclée, pouvoir d'achat encouragé, les efforts réalisés par les Français produisent des effets. Lors de l'audition des ministres, évoquant ces résultats, prévisions de croissance incluses, le président de notre commission des finances, qui aime les chiffres et a des lettres, a convoqué Corneille et *Le Cid* : « À vaincre sans péril... ». De mon côté, en l'écoutant, j'imaginai ce que Chimène dirait du programme économique de l'opposition : « Je ne sais qu'espérer, et je vois tout à craindre. » (*Sourires.*)

L'opposition réclame toujours moins de dépenses – 100, 120 ou 150 milliards d'euros, cela dépend des années et des tribunes – sans préciser les économies nécessaires. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Romain Colas. Cela dépend des candidats aux primaires...

M. Guillaume Bachelay. Et quand elle s'y essaie, car nous avons entendu cet après-midi notre collègue Mariton lever un coin du voile, c'est pour supprimer des emplois aidés, supprimer l'ISF, supprimer des postes de professeurs, supprimer des prestations sociales et porter l'âge légal de la retraite à 65 ans. (*Mêmes mouvements.*) Progrès ou régression, mes chers collègues, c'est encore et toujours l'enjeu. Nous, parce que nous voulons le progrès, nous soutenons ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen sur quelques bancs du groupe écologiste.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Louwagie.

Mme Véronique Louwagie. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale de la commission des finances, mes chers collègues, ce projet de loi de finances pour 2016 était attendu, car nous savons tous que nous ne pouvons continuer dans la situation actuelle. Comme l'a dit très justement Hervé Mariton, la France est la malade de l'Europe. Le niveau de déficit public est supérieur à 3 %. Le niveau des prélèvements fiscaux et sociaux est très important, à près de 45 %. L'endettement s'établit à la fin du premier trimestre 2015 à 97,6 % du PIB. Le niveau de dépenses publiques est élevé, à près de 57 % du PIB.

Pour toutes ces raisons, il serait urgent d'intervenir pour diminuer les dépenses publiques. Je développerai trois points. Le premier concerne les dépenses. Vous annoncez 16 milliards d'euros d'économies au lieu des 14,5 milliards d'euros prévus dans la loi de programmation des finances publiques. Mais votre plan d'économie de 16 milliards demeure flou. Vous vous défaussez notamment sur les collectivités locales, ce qui est contestable.

Je ne suis pas la seule à relever ce flou, puisque, madame la rapporteure générale, vous avez estimé, dans votre rapport sur le projet de loi de finances pour 2016, que sur les 16 milliards d'euros d'économies prévues, un peu plus de 4 milliards restaient « non documentés » par des mesures concrètes, ce qui pose la question de la crédibilité du texte.

Par ailleurs, si l'État partage cet effort avec ses opérateurs pour 5,1 milliards d'euros et avec les régimes sociaux pour 7,4 milliards d'euros, dont 3,4 milliards pour la seule assurance maladie, les collectivités locales y prennent leur part à hauteur de 3,5 milliards d'euros. Le Gouvernement ayant en outre beaucoup promis, de nouvelles dépenses ont été annoncées, qu'il s'agisse de recrutements supplémentaires, de contrats aidés, d'aides aux agriculteurs, de l'aide aux migrants, de l'aide à l'investissement local. Mais le détail des économies prévues pour les financer est aléatoire, et une partie d'entre elles ne figure pas dans le présent texte. Ainsi, ce PLF devra être complété par un projet de loi de finances rectificative, ou sinon les dépenses non financées devront être compensées par des coupes dans les ministères au cours du débat parlementaire que nous entamons.

Le deuxième point concerne l'impôt sur le revenu. Vous annoncez une baisse de l'impôt sur le

revenu de 2,1 milliards pour huit millions de foyers fiscaux. Mais ce programme de baisses d'impôt comporte, comme l'a rappelé ma collègue Marie-Christine Dalloz, un risque non dissimulé d'inégalité devant l'impôt car vous concentrez les baisses sur les faibles revenus, excluant de fait les classes moyennes, et vous faites porter les trois-quarts des augmentations sur les revenus des plus aisés. Je tiens à rappeler que, depuis 2011, les recettes tirées de l'impôt sur le revenu ont augmenté de 20 milliards d'euros, soit 35 % de hausse. Il s'agit donc d'une très grosse augmentation. Par ailleurs, si 52,5 % des foyers fiscaux payaient l'impôt en 2012, ce ne sera que 46 % en 2016. C'est dire qu'il y a une véritable concentration de l'impôt.

M. Nicolas Sansu. Tout le monde paye la CSG et la TVA !

Mme Véronique Louwagie. *Quid* de l'égalité et de la justice sociale ? Cette question nous interpelle et finalement interpelle également dans les rangs de la majorité. C'est pourquoi celle-ci semble peu sereine. Certains de ses membres n'hésitent d'ailleurs pas à faire preuve de créativité fiscale en proposant de nouvelles tuyauteries : ainsi, l'amendement de M. Ayrault et de M. Muet entendait remplacer une partie de la prime d'activité par une baisse de CSG et fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG pour donner naissance à un « impôt citoyen sur le revenu ».

M. Jean-Luc Laurent. C'est une bonne chose !

Mme Véronique Louwagie. Dès hier matin, des risques d'inconstitutionnalité étaient évoqués par vous-même, monsieur le ministre. Finalement, le couperet de l'article 40 a mis fin à cette orientation... La discussion reviendra en seconde partie. Déjà, cet amendement signé par 130 députés, met en lumière les hésitations, les revirements et les absences de cap de votre majorité.

M. Jean-Luc Laurent. Et vous, quel est le vôtre ?

Mme Véronique Louwagie. Le troisième point concerne les entreprises. Il est plus que temps de recréer dans notre pays un environnement favorable à l'entreprise, de redonner l'envie d'investir avec un système fiscal incitatif et non dissuasif. Il faut un véritable cercle de confiance qui permette aux chefs d'entreprise de passer à la vitesse supérieure dès l'an prochain. S'il faut convenir que la baisse des prélèvements sur les entreprises à hauteur de 9 milliards d'euros va dans le bon sens, toute la question est de savoir si vous serez en capacité de tenir vos engagements pour 2017, monsieur le ministre. Le report de trois mois des allègements de cotisations sociales patronales afin de compenser le coût des mesures en faveur de l'investissement dans les PME est à cet égard un très mauvais signal qui entame la confiance des chefs d'entreprise dans la stabilité des choix politiques.

En conclusion, je dirai que si M. Eckert n'a pas l'air inquiet, nous le sommes, nous, pour la France ! Si M. le ministre des finances estime pour sa part comprendre que nous doutions puisque c'est l'apanage de l'opposition, je lui réponds que ce n'est pas pour cette raison : ce n'est pas la formule latine *Dubito ergo sum* qui nous permet d'exister. En revanche, elle m'amène à vous dire, monsieur le ministre, que nous ne partageons pas votre discours. Si votre propre majorité est en plein doute, c'est par ricochet l'ensemble de notre pays, c'est la France ! Dommage !
(*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Romain Colas.

M. Romain Colas. Madame la présidente, monsieur le ministre, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, l'examen du projet de loi de finances pour 2016, au regard du passé budgétaire de la France que nous avons déjà largement évoqué, constitue pour le Gouvernement et pour notre majorité un triple rendez-vous avec l'efficacité, la justice et la cohérence.

Pour évoquer le rendez-vous de l'efficacité, il faut nous replacer dans le contexte de l'examen du PLF pour 2015 : le Président de la République et le Gouvernement avaient annoncé un programme sans précédent de 50 milliards d'économies et l'opposition, toujours prompte à critiquer la majorité mais c'est bien son rôle, raillait la détermination du Gouvernement à maîtriser les dépenses et contestait sa crédibilité. À leur décharge, il est vrai que, comme les Français, les élus de droite n'avaient pu, lors des deux précédentes législatures, que constater, dans un silence coupable (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains*), le

formidable décalage entre la volonté, claironnée de tribune en tribune, de réduire les déficits et l'augmentation continue de ces derniers. À l'automne 2014, il y avait même une partie de l'opposition qui semblait presque espérer – cela fait pourtant moins partie de son rôle – une sanction de la Commission européenne à l'égard de la France. Un an plus tard, parce que nous, la gauche, avons joint les actes à la parole, parce qu'un effort réel et incontestable a été réalisé malgré ce que j'ai entendu, nous pouvons débattre en pleine souveraineté, sans que ne puissent être agitées les peurs d'hypothétiques sanctions.

M. Laurent Furst. Elles viendront des électeurs !

M. Romain Colas. Ce projet de loi de finances est aussi un rendez-vous de justice. Alors que des efforts conséquents ont été demandés aux Français, efforts dont, reconnaissons-le, la paternité est partagée sur les différents bancs de cet hémicycle, il nous est aujourd'hui proposé d'amplifier le mouvement d'allégement fiscal engagé en 2014. Après avoir permis à plus de neuf millions de foyers de voir réduite ou annulée leur contribution au titre de l'impôt sur le revenu, trois millions de ménages supplémentaires verront leur pouvoir d'achat accru par une nouvelle baisse de la fiscalité. Cette action en faveur des Français aux revenus modestes ou moyens tranche avec la volonté de la droite qui a encore, et sans aucune surprise, réaffirmé cette année sa volonté de supprimer l'impôt de solidarité sur la fortune. C'est sa seule proposition pour ce PLF.

M. Damien Abad. Vous êtes vraiment caricatural !

M. Romain Colas. Ce seul exemple souligne à quel point, au-delà de ce qui nous sépare s'agissant de la crédibilité de la gestion, gauche et droite n'ont définitivement pas les mêmes priorités en matière de justice fiscale et de redistribution.

M. Alain Chrétien. Parlez de vous, pas de nous !

M. Romain Colas. À cet égard, le débat auquel donnera lieu l'amendement déposé par Jean-Marc Ayrault et par Pierre-Alain Muet sur la fusion de l'IR et de la CSG permettra utilement de réaffirmer que l'ensemble des ménages participent au financement des services publics et de notre protection sociale,...

M. Jean-François Lamour. Pyromanes !

M. Romain Colas. ...et que, dans ce cadre, la recherche d'une plus grande équité dans l'effort doit inlassablement mobiliser celles et ceux qui ont placé la justice au cœur de leur engagement. Je sais, monsieur le ministre, que vous faites partie de ceux-là.

M. Damien Abad. Baratin ! Ça sent le maroquin !

M. Romain Colas. Enfin, ce projet de loi de finances est le rendez-vous de la cohérence. La maîtrise des finances publiques, qui ne peut à elle seule tenir lieu de politique, se conjugue avec le réarmement de notre appareil productif, trop longtemps délaissé, et la réaffirmation de notre modèle social. Nous avons fait le choix ambitieux de donner de nouvelles marges de manœuvre au tissu économique. C'est en cohérence avec cet objectif que ce budget propose de franchir une nouvelle étape pour le renforcement de la compétitivité des entreprises. Il nous appartient de poursuivre sur la voie tracée tout en ayant à l'esprit l'ampleur des efforts consentis par les Français pour contribuer au redressement de notre économie. Ces efforts ne peuvent constituer des blancs-seings sans contreparties, mais devenir les catalyseurs d'une volonté qui doit être pleinement partagée par toutes les parties prenantes : celle de faire gagner le pays dans la bataille pour l'emploi et de faire progresser la France sur l'échiquier économique international.

M. Michel Sapin, ministre. Exactement.

M. Romain Colas. La cohérence, c'est également d'assumer avec détermination les priorités qui sont les nôtres en matière de services publics. Ainsi, l'éducation, Guillaume Bachelay vient de le rappeler, est redevenu le premier budget de la nation, et ses moyens seront cette année encore accrus pour accompagner le vaste mouvement de refondation de l'école républicaine.

La sécurité des Français, qu'il s'agisse des moyens dévolus aux forces de l'ordre – cela change du passé – ou aux forces armées, dispose, elle aussi, dans la ligne des engagements pris, de moyens

nouveaux.

La cohérence, c'est aussi soutenir les collectivités locales qui irriguent notre territoire.

M. Damien Abad. Vous les avez étranglées !

M. Romain Colas. Si celles-ci doivent concourir à la réduction de la dépense publique, elles doivent aussi être soutenues dans leur action pour relever les grands défis de notre temps, je pense notamment à la transition énergétique ou à l'avènement de la société numérique. Le Gouvernement propose la création d'un fonds d'investissement d'un milliard d'euros. Je souhaite que notre débat, monsieur le ministre, nous permette d'avancer dans le sens d'un soutien toujours plus pertinent aux territoires qui s'engagent pour soutenir l'activité et répondre aux enjeux du moment.

Efficacité, justice, cohérence : tels sont les traits de ce budget. Il nous appartient collectivement de leur donner corps dans nos échanges et par nos votes, et de permettre aux Français de percevoir le sens de notre action,...

M. Damien Abad. Y a du boulot ! Ils ne vont pas être déçus !

M. Romain Colas. ... toute entière tournée vers la maîtrise de notre destin commun, le renforcement de notre pacte social et républicain, la préparation de l'avenir ; bref, vers le progrès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-François Lamour.

M. Michel Sapin, *ministre.* Lamour, au sabre !

M. Jean-François Lamour. Je vais laisser mon arme au fourreau. (*Sourires.*)

Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, caramba ! Encore raté ! Exercice après exercice, vous ratez votre cible, monsieur le ministre : celle du retour à la croissance et de la baisse du chômage. Et notre rapporteure générale a montré que vous êtes incapable de documenter les 16 milliards d'économies que vous nous annoncez dans votre budget pour cette année. Mais ce défaut de sincérité budgétaire ne me surprend pas beaucoup ! Il est symptomatique de votre incapacité à redresser effectivement les comptes publics, et surtout à financer les priorités que vous avez vous-mêmes établies !

Je me concentrerai pour ma part sur le budget de la défense, qui est mis en péril par un certain nombre de malfaçons, en contradiction avec la loi de programmation militaire que nous avons votée cet été ! Mais avant même d'évoquer l'exercice 2016, il faut parler de l'exercice en cours. Car si les financements font défaut cette année, le report de charges sera aggravé pour le nouveau point d'entrée de la LPM. Il était en effet prévu que les recettes exceptionnelles attendues des ventes des bandes de fréquences de 700 mégahertz seraient remplacées cette année par des crédits budgétaires, autour de 2 milliards d'euros, destinés à acquérir les matériels de transport et d'armement indispensables à nos armées. Ce n'est donc pas un détail. Cependant, à l'heure où nous débattons, il n'y a toujours pas eu de budget rectificatif. Je vous demande, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, de me fournir aujourd'hui des éléments de réponse sur ce point.

Je souhaite également aborder deux sujets qui me paraissent absolument primordiaux pour la préparation du budget 2016.

Premier sujet : la LPM actualisée a prévu un milliard d'euros redéployés au bénéfice des opérations d'armement, du fait de l'évolution favorable des indices économiques – ce qu'on appelle « les coûts de facteurs ». Il s'agit des économies que l'État peut espérer sur, par exemple, le prix des carburants et des matières premières. J'avais dit, lors de l'examen du projet de la LPM, que ces économies me paraissaient surévaluées. À titre d'exemple, le poste « carburants

opérationnels » représente environ 500 millions d'euros par an, et, en 2014, les économies sur ce poste n'ont atteint que 35 millions d'euros. Avouez qu'on est loin tout de même du milliard d'euros d'économies attendu en cinq ans sur les coûts de facteurs ! Où allez-vous les trouver ? Pouvez-vous nous préciser la ventilation de ces fameux gains de pouvoir d'achat dans la mission « Défense », alors qu'ils ne sont, eux non plus, absolument pas retracés dans les documents budgétaires ?

Un autre sujet essentiel est celui de nos infrastructures de défense, c'est-à-dire les bases terrestres, navales et aériennes, tout ce qui permet d'accueillir les hommes et les matériels dans de bonnes conditions. Le budget 2016 prévoit un peu plus d'un milliard d'euros, notamment pour le maintien en condition de l'existant, dont 200 millions d'euros devant provenir de la cession d'emprises immobilières laissées par le ministère, en particulier à l'occasion de son transfert vers Balard. La présentation de la mission « Défense » indique que cette somme sera « en grande partie alimentée par la cession d'emprises parisiennes ». Mais en ce cas, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, vous allez devoir nous préciser les choses ! Car sur les quatre emprises parisiennes, deux ont déjà été vendues – l'ensemble Bellechasse en 2014 et la caserne de La Pépinière cette année –, et les deux restantes, à savoir l'Hôtel de l'Artillerie et l'îlot Saint-Germain, posent plusieurs questions qui ne sont aujourd'hui pas résolues. S'agissant de l'hôtel de l'Artillerie, valorisé à environ 100 millions d'euros, vous êtes toujours en négociation avec Sciences Po dont le directeur vient de déclarer, pas plus tard que la semaine dernière, que ce chiffre était erroné et que la valeur du bien, en cours d'expertise par les services de l'État, était moindre.

M. Jean-Louis Dumont. Il vaut 120 millions !

M. Jean-François Lamour. En tout état de cause, si cette vente est réalisée en temps utile, elle rapportera dans le meilleur des cas à peu près 100 millions d'euros et en aucun cas les 200 millions espérés pour 2016. D'où ma question : où trouverez-vous les 100 millions restants ? Car, vous en conviendrez, monsieur le ministre, la vente de l'Îlot Saint-Germain n'est pas pour tout de suite tant elle soulève un grand nombre d'interrogations du fait de la volonté de Mme Hidalgo de réaliser 50 % de logements sociaux sur cette parcelle. La valeur de cet ensemble prestigieux, d'abord estimée à 320 millions d'euros, devra, semble-t-il, faire l'objet d'une nouvelle évaluation par France Domaine. Avec le président de la commission des finances, nous avons écrit à France Domaine pour lui demander quelle était la valeur de ce bien, et ce service a été évidemment dans l'incapacité de nous répondre.

Je compte donc sur vous, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, pour éclairer ces trois points dont je crains qu'ils ne portent une ombre de plus sur un budget qui doit être parfaitement clair pour nos armées comme pour l'ensemble de nos concitoyens.
(*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Vergnier.

M. Michel Vergnier. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, avant d'aborder quelques réflexions concernant les collectivités locales, je voudrais à mon tour souligner la cohérence et les avancées contenues dans ce projet de budget. C'est effectivement, comme vous l'aviez annoncé, un budget qui ne trahit pas les engagements que vous aviez pris. « Dire ce que l'on fait ; faire ce que l'on dit », en un mot : redonner du sens à la parole politique.

Ce budget poursuit les efforts de la mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards d'euros, indispensable pour préserver l'avenir.

Personne ne peut raisonnablement s'opposer à une telle orientation, d'autant plus qu'elle ne se fait pas au détriment de priorités énoncées et, là aussi, tenues : la sécurité, la défense, la justice, la culture et l'éducation bénéficieront de moyens supplémentaires. Cela relève non seulement

d'engagements tenus, mais aussi d'impérieuses nécessités.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, l'héritage a été lourd (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains*) – et nous ne l'avons sans doute pas assez dit, non comme un élément de polémique permanente entre une majorité et une opposition,...

M. Damien Abad. Ah non ?

M. Michel Vergnier. ...mais comme une analyse concrète et objective.

M. Laurent Furst. Dont vous êtes capables !

M. Michel Vergnier. Tout ne peut se résoudre uniquement par des créations d'emplois, mais il y a danger à sous-doter certains secteurs et à ajouter à cela une suppression totale de formation professionnelle, comme cela a été le cas dans l'éducation nationale sous le quinquennat précédent. « Il est des dépenses de fonctionnement qui sont des investissements pour l'avenir » disait René Teulade. C'est le cas de ces secteurs et de certaines priorités. Le sérieux financier, oui, mais l'humain d'abord ! (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Les engagements de baisses d'impôts sont également respectés; et comment ne pas apprécier que deux tiers des foyers soient concernés par une mesure de justice sociale ? Les avancées se font dans le dialogue et la transparence. Je m'en réjouis.

C'est dans cet esprit que je veux aborder succinctement, car le projet n'est pas abouti, le sujet de l'effort demandé aux collectivités territoriales. Je le redis : certaines d'entre elles disposant de faibles ressources, l'effort est trop important et trop peu étalé dans le temps.

Cependant, le dialogue existe. Je suis bien placé pour le savoir et je m'en réjouis. Les avancées qui sont intervenues grâce à nos échanges ne sont pas négligeables. Je veux parler, bien sûr, du fonds d'1 milliard d'euros de soutien à l'investissement...

M. Alain Chrétien. C'est 150 millions d'euros, pas 1 milliard !

M. Michel Vergnier. ...ou de l'élargissement de l'assiette de récupération de la TVA. Ces mesures devront sans doute être précisées et quelque peu étendues. Des amendements votés par la commission des finances seront proposés.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, ce qui me semble le plus important est bien d'avoir accepté dès cette année de commencer la réforme de la dotation globale de fonctionnement – DGF. Auparavant, on proposait essentiellement des ajustements, des mesures dites d'équilibre. Plus personne n'y comprenait rien. Si les intentions n'étaient pas forcément mauvaises, les résultats ne faisaient qu'accentuer le caractère illisible de cette dotation – à tel point, d'ailleurs, qu'obtenir des renseignements précis sur tel ou tel point devenait hasardeux.

Vous avez donc décidé – et convenez que j'ai souvent réclamé cette clarification – de vous attaquer au problème. C'est courageux, mais le courage en politique est toujours apprécié.

Jean Germain, pour qui nous avons une pensée affectueuse, et Christine Pires Beaune ont bien travaillé : nous aurons bientôt l'occasion de débattre de ce sujet. Aucun esprit polémique ni frondeur ne m'anime, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État,...

M. Alain Chrétien. C'est suspect !

M. Michel Vergnier. ...juste le sens des responsabilités et la connaissance à peu près parfaite des budgets dont j'ai la charge. Respecter les engagements pris en conscience est une doctrine que je m'applique, même si cela doit me conduire à des échanges un peu tendus avec mes amis. Je ne confonds rien, je n'oublie pas ce qui s'est passé avant, et je regarde ce que d'autres promettent pour après, au cas où !

M. Laurent Furst. C'est bientôt !

M. Michel Vergnier. Je ne mène pas de combats contre quelque chose ou contre quelqu'un, mais des combats pour : pour le développement des territoires, pour un investissement soutenu, porteur de projets pour les entreprises, pour les emplois induits, donc pour un projet porteur de croissance.

Nous ne sommes pas des dépensiers inconscients. Chaque euro emprunté est rendu à la population. Chaque euro investi est utile à la vie journalière des habitants de nos collectivités. Chaque salarié de nos communes est en face de la population, quel que soit le service où il travaille : l'état civil, l'entretien, l'enfance, la jeunesse, le personnel, l'urbanisme.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, je partage votre engagement et je veux vous faire partager celui de nombreux élus que je connais bien et qui ne passent pas leur temps à se plaindre par principe, mais parce qu'ils sont inquiets.

Je ne doute pas que nous trouverons ensemble, même s'il est étroit, le chemin qui mène à la réussite collective,...

M. Laurent Furst. Le chemin qui mène à la sortie !

M. Alain Chrétien. Le chemin de croix !

M. Michel Vergnier. ...celle que je souhaite de tout mon cœur, dans une vision politique des choses où seul compte l'intérêt général. C'est le sens de mon engagement, mais c'est aussi le sens de mon exigence. C'est ainsi que la parole politique restera crédible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Arlette Grosskost.

Mme Arlette Grosskost. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, vous nous avez annoncé un budget sans surprise. La réalité dépasse la fiction, car les failles qui y sont détectées une nouvelle fois le rendent peu audible. On y trouve ce mélange détonnant de cadeaux médiatisés et de restrictions grappillées par-ci par-là, plus destiné à rassurer Bruxelles ou les marchés financiers. À tout le moins, le budget est bien plus politique que financier !

Il en est ainsi des 16 milliards d'euros d'économies très peu renseignés, à telle enseigne que flottent toujours 3 milliards d'euros. De plus, est-il besoin de rappeler, pour la bonne compréhension, qu'il s'agit non d'économies sèches, mais bel et bien d'économies par rapport à un tendancier d'évolution spontanée ? Ainsi, en 2015, 21 milliards d'euros d'économies étaient annoncés. Les économies réalisées se sont élevées à seulement 18,6 milliards.

Les prévisions gouvernementales de croissance, et concomitamment la baisse du déficit, sont intéressantes. Je souhaite très sincèrement leur réalisation. Pour autant, les aléas de la conjoncture économique ne permettent pas d'être aussi affirmatifs que le Gouvernement. Il en est de même des rentrées fiscales, qui apparaissent surévaluées.

Mme Christine Pires Beaune. Si même Mme Grosskost le dit...

Mme Arlette Grosskost. Cette baisse des rentrées s'explique aisément, puisqu'elle est la conséquence inéluctable du comportement de certains contribuables, qui, pressurés par une surfiscalisation confiscatoire, alignent leurs temps de travail. Nous avons dépassé de très loin le « travailler plus pour gagner plus ».

Au nom d'un social-dogmatisme, vous annoncez une baisse des impôts des ménages à faible revenu.

M. Hugues Fourage. Il ne faut pas le faire ?

Mme Arlette Grosskost. Permettez-moi de rappeler que la fiscalité des ménages a augmenté de 18 milliards d'euros au cours des trois derniers projets de loi de finances. Avec un taux de prélèvement obligatoire élevé à 44,5 % du PIB, les classes moyennes et supérieures trinquent, car les fruits de la croissance, bien qu'annoncés, ne sont toujours pas au rendez-vous.

L'impôt devient très concentré. À cela s'ajoute l'augmentation des mesures passées qui continuent à peser sur le budget des ménages : hausse de la taxe carbone ; contribution au service public de l'électricité – CSPE – ; hausse des cotisations retraite. Quant à l'aide personnalisée au logement – APL –, une refonte totale du dispositif ne serait-elle pas plus efficace qu'un simple rabot de 185 millions d'euros ?

En réalité, votre générosité fiscale est à nouveau financée à crédit, d'autant que tous vos engagements budgétaires pèseront de plus en plus dans la dette future. Vous nous présentez ce budget comme celui des promesses tenues. Votre analyse est pour le moins sélective ! (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe *Les Républicains*.)

Où sont la stabilité et la visibilité fiscales, que d'aucuns, dans votre propre groupe, entendent en permanence bouleverser ? Où est l'inversion de la courbe du chômage ?

Les Français perdent patience. Ainsi, la dépense fiscale est supérieure de 1,2 milliard d'euros au montant prévu dans la loi de programmation des finances publiques.

Quant à la prime pour l'emploi – 2 milliards d'euros de dépenses – transformée en prime d'activité, c'est là un bel artifice pour masquer la réalité des dépenses, ou encore une façon grossière de cacher la hausse non maîtrisée de vos crédits d'impôts, dont vous aviez promis la limitation.

Sans parler de l'amendement proposé en commission des finances qui ouvrirait la porte à la fusion de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale généralisée – CSG –, pour rendre l'impôt davantage progressif, hérésie s'il en est !

Par ailleurs, le chômage des jeunes ne cesse d'augmenter : La France comptait ainsi 100 000 nouveaux jeunes sans emploi depuis avril 2012. Les contrats de génération, les emplois d'avenir, tous ces contrats subventionnés n'ont été qu'un sparadrap, alors que 300 000 emplois seraient non pourvus en France...

Dans un premier temps, vous avez choisi de sacrifier l'apprentissage, qui est pourtant un formidable vecteur d'intégration dans l'emploi. Doucement, vous revenez à meilleure décision, ayant compris votre erreur. Où est la logique ?

Les expériences reçues de nos pays limitrophes ont très peu servi – ces pays dans lequel un apprenti peut devenir sans problème le patron d'une grande entreprise.

La réforme territoriale, qui va bousculer l'organisation administrative et la gestion des crédits liés à l'apprentissage, saura-t-elle répondre au plus d'apprentis ? Voilà trois années que vous êtes aux affaires, et malgré des taux d'emprunt exceptionnellement bas, les critères de Maastricht ne sont toujours pas respectés, la croissance est atone, l'investissement est en berne, notre endettement est inquiétant.

Aucune réforme de fond n'est visible. Bien au contraire, le nombre de fonctionnaires repartira à la hausse. Espérons cette fois-ci que la trésorerie sera suffisante pour assurer leur paye !

La Chine, l'Inde, les pays émergents, posent problème. L'onde de choc de ces économies ne peut être écartée. Dans un tel contexte, une politique n'envisageant que le court terme est

particulièrement dangereuse. J'en veux pour preuve une remontée des taux prévisible. *Quid* des 187 milliards d'euros d'émissions de dette sur les marchés, qui risquent de déraiper ?

De surcroît, la confiance en notre économie est ternie par une ambiance sociale déplorable. Où est la France apaisée ? Dans une telle ambiance, comment nos entreprises auront-elles à cœur d'ouvrir la voie de l'embauche et des recettes publiques ?

Plus spécifiquement, un amendement à l'article 20 prévoit une contribution sur les passagers de l'aéroport de Bâle-Mulhouse dont les contours sont très flous, et sans étude d'impact.

Monsieur le ministre, pouvez-vous confirmer que la mise en place de cette contribution est subordonnée à la signature de l'accord global comportant plusieurs points et actuellement en négociation ? À défaut, le groupe nous ne saurions accepter cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Fauré.

M. Alain Fauré. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, comme chacun peut le constater, le projet de loi de finances pour 2016 s'inscrit dans la droite ligne des débats de présentation du programme de stabilité et du budget triennal 2015-2017 présenté en avril 2014.

Dans ce contexte, les engagements pris depuis 2012 par le Gouvernement sont tenus, et le choix affiché pour le budget 2016 consiste à les poursuivre s'agissant de l'assainissement des comptes publics, de la diminution de la charge fiscale pour les plus modestes, de la création d'emplois dans l'éducation nationale et du soutien à la croissance économique.

Nous tenons nos engagements en maîtrisant la dépense publique, tant en pourcentage du PIB, soit 3,3 % de déficit pour 2016, qu'en euros sonnants et trébuchants. La dépense publique diminuera de 16 milliards d'euros en 2016,...

M. Alain Chrétien. C'est faux ! C'est une augmentation de 14 milliards d'euros !

M. Alain Fauré. ...et le déficit structurel devrait ainsi passer sous le seuil de 1,2 %. Sur ces 16 milliards d'euros d'économies réalisées par rapport à l'évolution spontanée des dépenses publiques, 5,1 milliards devront l'être par l'État, 7,4 milliards par l'assurance maladie et les régimes sociaux et 3,5 milliards par les collectivités territoriales.

En tant qu'élu de terrain, je sais que cet effort est difficile à conduire sur nos territoires.

M. Jean-Luc Laurent. Exact !

M. Alain Fauré. C'est pourquoi il s'accompagnera de plus de justice dans l'attribution des dotations de l'État, notamment avec la réforme de la DGF qui sera conduite dans le courant de l'année 2016, suite aux recommandations du rapport de Mme Pires Beunes...

M. Hugues Fourage. Très bien !

M. Alain Fauré. ...et à la volonté du Président de la République, pour plus de justice dans ce domaine.

J'ai mesuré au cours des auditions que nous menons dans le cadre de la commission d'enquête visant à évaluer les conséquences sur l'investissement public et les services publics de proximité de la baisse des dotations de l'État aux communes et aux EPCI que les élus sont force de proposition pour mutualiser les services et les investissements au sein de regroupements de collectivités.

Tout cela va dans le bon sens, la contrainte budgétaire doit être perçue positivement : elle oblige à la réflexion, au changement des habitudes et à la remise en cause pour plus d'efficacité. L'effort

demandé est de 7 % sur les dotations. Il sera atténué par une aide à l'investissement d'1 milliard d'euros pour les communes et les intercommunalités...

M. Alain Chrétien. Non, pas 1 milliard d'euros ! C'est 150 millions d'euros.

M. Alain Fauré. ...afin de financer les grandes priorités d'investissement, le numérique par exemple.

Je rappelle à mes collègues de l'opposition que leur projet politique propose une diminution de 9 milliards d'euros par an.

M. Alain Chrétien. Plus que ça : 100 milliards sur cinq ans !

M. Alain Fauré. Alors, chers collègues, soyez téméraires : dès maintenant, soutenez ce que nous proposons, puisque c'est bien inférieur à votre projet, et donc plus supportable pour les collectivités ! Hélas, vous dites le contraire lorsque vous vous déplacez dans vos circonscriptions. Attention au grand écart : les adducteurs pourraient en souffrir !

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Parole de spécialiste !

M. Alain Fauré. Nous tenons par ailleurs nos engagements auprès des familles aux revenus moyens et modestes, comme promis, en diminuant l'impôt sur le revenu.

Mme Marie-Christine Dalloz. Ah non, pas celui des familles aux revenus moyens !

M. Alain Fauré. Au total, ce sont plus de 9 millions de familles qui verront leur impôt baisser, pour une somme de 2 milliards d'euros.

Nous tenons également nos engagements de création d'emplois dans l'éducation nationale, ne vous en déplaît : 35 225 postes déjà créés depuis 2012, auxquels s'ajouteront 10 850 postes en 2016.

M. Philippe Le Ray. C'est génial ! Tout va bien !

M. Alain Fauré. La rentrée scolaire de 2015 s'est très bien passée. Il y a longtemps que cela n'était pas arrivé. Celle de 2016 devrait se passer encore mieux, vu les efforts entrepris : nous nous en glorifions. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Le budget pour l'enseignement scolaire connaîtra une augmentation de 517 millions d'euros par rapport à 2015, soit un budget de 47,99 milliards d'euros pour 2016. Nous poursuivons les réformes du premier degré et du second degré, en consacrant une somme importante à la formation des enseignants – qui atteint une ampleur jamais vue au cours des soixante-dix dernières années.

M. Serge Grouard. Que d'autosatisfaction... Un peu de modestie, s'il vous plaît !

M. Alain Fauré. Cet investissement est celui dont nous pouvons être le plus fiers, car il permettra à notre pays, dont la démographie est aujourd'hui encore dynamique, de poursuivre son développement dans le temps. Tout cela dans le but de bâtir la France de demain et de permettre aux jeunes de mieux réussir leur vie d'adulte.

M. Serge Grouard. Ah oui ? Avec 2 millions de jeunes au chômage ?

M. Alain Fauré. Nous poursuivons en outre notre soutien à l'économie, à hauteur de 33 milliards d'euros, avec les mesures de soutien aux entreprises, découlant du CICE, du Pacte de responsabilité et de solidarité, des allègements et d'autres mesures favorables aux TPE et PME.

M. Philippe Le Ray. Allez donc les voir, les entreprises !

M. Alain Fauré. Leurs effets se font sentir : le solde de créations d'entreprises est largement positif. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Eh oui, chers collègues, et cela contrairement à ce que l'on avait pu connaître jusqu'en 2013 !

Il en va de même pour les créations d'emplois.

Vous comprendrez donc que je soutienne le budget 2016 proposé par le Gouvernement. Ce budget est construit sur des bases réalistes et solides : une croissance de 1,5 %, une évolution des taux d'intérêt de 2,4 % et une inflation de 1 %.

Je le soutiens aussi parce qu'il conforte l'État dans son rôle régalien : l'éducation, la sécurité, la défense, la justice,...

M. Paul Salen. La justice sociale ?

M. Alain Fauré. ...la culture bénéficieront de moyens financiers et humains plus importants. C'est assurément contribuer à l'unité et à la sauvegarde de la République.

M. Jean-Yves Caullet. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Abad.

M. Damien Abad. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, bien que l'on affirme souvent que le présent projet de loi de finances est creux, voire inutile, bref qu'il ne contient pas grand-chose, je lui trouve un mérite : il remet le soldat Ayrault sur le devant de la scène – certes quelque peu malencontreusement –, avec sa proposition de fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG. Cette proposition est, il faut bien le dire, une négation de la valeur travail !

Mme Marie-Christine Dalloz. Bravo !

M. Damien Abad. Je ferai trois critiques à un projet de loi de finances qui ressemble fort à un conte de fées.

En premier lieu, il faudrait considérer que ce budget est sincère, alors qu'il s'agit en réalité d'un trompe-l'œil. D'abord, comme le souligne la Cour des comptes, les objectifs relatifs au déficit seront difficilement atteignables, mais le trompe-l'œil concerne aussi une hypothèse de croissance bien fragile qui, comme l'a souligné le président de la commission des finances, dépendra surtout de nos capacités et de notre niveau d'investissement. Trompe-l'œil enfin, puisque, si vous annoncez 16 milliards d'euros d'économies, un quart de cette somme apparaît peu ou pas documentée.

Ma deuxième critique concerne la fiscalité. Avec vous, on a d'abord connu le détricotage fiscal, puis le matraquage fiscal ; on en vient maintenant à l'illusionnisme fiscal, qui consiste à faire croire aux Français que les impôts diminuent, alors que le taux de prélèvements obligatoires reste constant. Or, monsieur le ministre, nul besoin d'avoir fait l'ENA pour constater que si le taux de prélèvements obligatoires reste constant alors que certains impôts baissent, c'est que d'autres augmentent – ainsi, la contribution climat-énergie et la contribution au service public de l'électricité.

M. Razzy Hammadi. Vous n'avez pas fait l'ENA, mais ce n'est pas tout à fait cela...

M. Damien Abad. Force est aussi de constater que vous concentrez l'impôt sur les classes moyennes, que vous n'aimez décidément pas, alors qu'elles sont les seules à pouvoir prendre l'ascenseur social.

La troisième critique concerne le rythme et l'ampleur de l'effort demandé aux collectivités territoriales. Que l'on soit à Époisses, en Côte-d'Or, ou à Évosges, dans l'Ain, partout la dotation globale de fonctionnement va diminuer, et de manière extrêmement forte : 11 milliards d'euros en moins. La Cour des comptes elle-même le dénonce, car les collectivités locales sont les premiers investisseurs : 70 % de l'investissement public provient d'elles. Or vous le savez : moins d'investissements, c'est moins de croissance et moins d'emplois.

Nous aurons l'occasion d'en débattre lors du congrès des départements de France, mais en tant que président du département de l'Ain, je peux vous dire que nous allons subir un effet de ciseau, avec, d'un côté, la baisse des dotations et, de l'autre, l'explosion des dépenses sociales. Nous attendons donc de vous des gestes forts, notamment s'agissant de l'explosion des allocations sociales, comme le RSA.

Un seul point positif est à noter dans ce projet de loi de finances : l'article qui prévoit l'augmentation du plafond du Fonds de soutien – sujet essentiel. Nous devons aller encore plus loin, grâce à la Commission consultative d'évaluation des normes, afin de bien isoler comptablement l'indemnité pour remboursement anticipé, de manière à éviter d'augmenter l'encours de dettes des collectivités territoriales.

En définitive, que montre ce budget ? Qu'il n'y a pas de cap, ni de vision, et surtout qu'il n'y a plus de courage politique – mais cela fait longtemps que c'est le cas. Vous nous demandez ce que nous proposons et les grandes réformes structurelles que nous envisageons. De fait, le rôle de l'opposition est bien évidemment de s'opposer, mais aussi de donner des orientations et des pistes. En la matière, trois principes doivent nous guider.

Le premier est celui de la stabilité fiscale. Sur les bancs du groupe Les Républicains, nous regrettons votre décision de reporter de trois mois les allègements de charges sociales pour les entreprises. L'investissement, c'est la confiance ; or les entreprises ont perdu celle-ci, de même que les ménages, et les collectivités territoriales sont en train de la perdre à leur tour.

Le deuxième principe est celui de la justice fiscale. Nous croyons en l'universalité de l'impôt. Ce serait une erreur de se satisfaire qu'il y ait aujourd'hui moins de contribuables qui paient l'impôt sur le revenu qu'hier. Le but de l'impôt sur le revenu, c'est que chacun le paie en fonction de ses capacités contributives – et c'est le sens que nous devons donner à la société française.

M. Laurent Furst. Bravo !

M. Damien Abad. Le troisième principe est celui de la compétitivité de l'impôt. Oui, nous condamnons le fait que vous ayez remis en cause la TVA sociale proposée par l'ancienne majorité. Oui, nous devons stabiliser l'impôt sur les sociétés. Oui, nous devons revoir la taxation sur le patrimoine dans notre pays.

En définitive, on voit bien qu'il s'agit d'un budget creux, d'un projet de loi de finances vide, avec des économies en trompe-l'œil, une concentration de l'impôt et une trop brutale diminution des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Vous l'aurez compris : ce n'est pas l'heure du « Grand soir » fiscal, c'est celle des grands déboires fiscaux pour la majorité !

La clé, c'est la relance de l'investissement et, d'abord et avant tout, celle de nos valeurs : à savoir, le mérite, l'effort, la responsabilité, les libertés. Un budget, ce n'est pas uniquement des chiffres et des documents comptables, c'est aussi une vision de la société. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Razy Hammadi.

M. Razy Hammadi. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, chers collègues, en effet, un budget, ce n'est pas que des chiffres, c'est aussi des choix – et ces choix, nous les assumons, avec notre sensibilité politique, qui est différente de la vôtre, chers collègues de l'opposition, mais nous les assumons dans ce débat, et aussi en fonction des contraintes que nous avons réussi à lever. Or ce budget-ci est précisément un budget qui nous permet de faire des choix : c'est un budget de souveraineté.

Faut-il rappeler que notre retour au pouvoir s'est fait sous l'épée de Damoclès de la surveillance européenne et des perspectives de sanction ? Or, aujourd'hui, nous débattons, nous, élus du

peuple, dans un Parlement souverain, sans cette menace au-dessus de nos têtes : c'est un fait !

M. Michel Sapin, *ministre*. C'est vrai !

M. Razzy Hammadi. Si nous y sommes parvenus, c'est que nous avons essayé de concilier les différents impératifs et que nous avons réussi à suivre nos priorités...

M. Patrick Mennucci. Absolument !

M. Razzy Hammadi. ...sans crier, sans verser dans la polémique inutile ou la démagogie. Ces choix, c'étaient la maîtrise des dépenses et la réduction des déficits publics : ceux-ci ont baissé. On peut faire mentir les manchettes de journaux, on peut faire mentir la parole délivrée du haut de la tribune afin d'égayer le débat public, mais on ne peut pas faire mentir les chiffres, ...
(*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Julien Aubert. Oh que si !

M. Patrick Mennucci. Ils l'ont fait pendant dix ans : ce sont des spécialistes !

M. Razzy Hammadi. ...surtout lorsqu'ils sont validés à tous les échelons de la supervision financière et budgétaire, au plan international comme européen !

Ce gouvernement a donc réduit les déficits, et il l'a fait tout en fixant des priorités : l'éducation, la sécurité, la santé – surtout quand on voit dans quel état certains hôpitaux avaient été laissés en 2012. Mais l'amélioration de la santé a aussi eu des répercussions sur le portefeuille de chacun de nos concitoyens, la France étant le seul pays de l'Union européenne à avoir vu diminuer la dépense contrainte des ménages pour se soigner.

M. Julien Aubert. Quelle chance !

M. Razzy Hammadi. Eh oui, quelle chance, surtout quand, comme beaucoup de nos concitoyennes et de nos concitoyens, on a connu la maladie tout en ayant des revenus modestes ; vous devriez vous en réjouir au lieu de vous moquer !

Il y a donc des choix et des priorités, y compris en matière de baisse des impôts. Car c'est un fait : nous sommes de gauche.

M. Julien Aubert. Cela dépend des jours !

M. Razzy Hammadi. Alors oui, nous l'assumons et le revendiquons : les impôts ont augmenté pour une minorité de foyers, notamment les plus favorisés, mais ils ont baissé, et continueront de baisser, pour une grande majorité de foyers, notamment les plus modestes et les classes moyennes, à hauteur de 5 milliards d'euros en deux ans.

M. Laurent Furst. Et le chômage n'a jamais autant augmenté !

M. Razzy Hammadi. La France est le seul pays européen, à PIB et budget comparables, à l'avoir fait !

M. Julien Aubert. C'était avant les 35 heures ?

M. Razzy Hammadi. Et puisque vous aimez les comparaisons, sachez qu'elle est le seul pays de l'Union européenne qui arrive à réduire son déficit tout investissant des milliards dans des priorités qui sont loin d'être anodines, comme l'éducation.

M. Jean-François Lamour. C'est Merlin l'enchanteur !

M. Razzy Hammadi. C'est l'élue de la Seine-Saint-Denis qui vous parle, un département où l'on peut aujourd'hui, pour la première fois depuis dix ans, voir un enseignant devant chaque classe ; vous seriez aussi heureux que moi si l'un de vos enfants était dans l'une de ces classes...

M. Patrick Mennucci. Tu parles ! Ils les mettent dans le privé !

M. Razzy Hammadi. ...après ne pas avoir eu d'enseignant au cours des années précédentes en raison des coupes budgétaires aveugles que vous avez réalisées !

M. Jean-François Lamour. Oh, arrête ton numéro !

M. Razzy Hammadi. Si un budget est une question de choix, c'est aussi une affaire de comparaisons – car la discussion budgétaire permet de confronter différentes propositions, dans le cadre d'un débat démocratique sain et utile. Or qu'avons-nous comme alternative ? M. Fillon propose 110 milliards d'économies – les chiffres varient selon les jours. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Serge Grouard. Non, cela ne dépend pas des jours !

M. Alain Chrétien. Ça va mal finir, cette histoire !

M. Razzy Hammadi. Nicolas Sarkozy – qui n'est pas un simple candidat à la primaire, mais le président de votre parti – proposait quant à lui, en mars 2015, 140 milliards d'économies dans *Le Figaro* ; mais il a dû se raviser ensuite, et surtout comprendre que la primaire à droite ne se gagnerait pas sur le montant des économies à réaliser. (*Mêmes mouvements.*)

M. Julien Aubert. Et Ayrault, que propose-t-il ?

M. Razzy Hammadi. En septembre, il revenait donc à 100 milliards.

M. Alain Chrétien. Pourquoi ne parlez-vous pas de vos propositions, à vous ? Faites la promotion de votre parti !

M. Razzy Hammadi. Quant à Nathalie Kosciusko-Morizet ici présente, elle n'est pas en reste : elle propose 100 milliards ! On la savait amatrice de poésie ; de fait, quand on lui demande comment elle compte faire, elle répond : « Avec de profondes réformes structurelles ». Soyons sérieux ! (*Mêmes mouvements.*)

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Soyez sérieux, vous !

M. Razzy Hammadi. Nous conduisons ici, de manière responsable, un débat budgétaire qui fixe des objectifs avec générosité, fierté, efficacité.

M. Jean-François Lamour. Cinq minutes pour ne rien dire !

M. Razzy Hammadi. Je terminerai par deux choses.

À plusieurs reprises au cours de ce débat, vous avez accusé la majorité et le Gouvernement de n'être pas sincères. Depuis trois ans, c'est toujours la même accusation, mais d'année en année, les hypothèses de croissance, d'inflation et de baisse des déficits sont vérifiées. Le procès en insincérité que vous faites au Gouvernement n'est donc qu'un procès d'intention, qui montre votre mauvaise foi. (*Exclamations persistantes sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Julien Aubert. C'est insupportable !

M. Razzy Hammadi. Quant à l'impôt sur le revenu pour tous, nous y reviendrons plus tard au cours du débat. Baisser les impôts ne veut pas dire les supprimer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Serge Grouard. Que c'est creux !

M. Patrick Mennucci. Il a été remarquable !

Mme la présidente. La parole est à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, j'évoquerai la question des dotations aux collectivités territoriales. Vous savez tous que celles-ci se trouvent actuellement dans une situation très préoccupante.

Souvenez-vous : en 2012, l'engagement n° 54 du candidat Hollande promettait de maintenir les dotations à leur niveau de l'époque. Quelques mois après son élection, pourtant, le Président de la République changeait d'avis et annonçait 750 millions d'euros de réductions en 2014 puis en 2015. Sur ce, ses ministres nous annoncent quelques mois plus tard que finalement, ce ne sera pas

750 millions d'euros de réduction, mais 1,5 milliard d'euros – soit le double.

Mais c'était sans compter sur un nouveau retournement de François Hollande, puisque début 2014, le Président de la République décidait de réaliser 50 milliards d'euros d'économies d'ici la fin du quinquennat – économies que nous n'avons toujours pas vues. Quelques mois plus tard, nous apprîmes que 10 milliards d'euros, puis 11 milliards d'euros seront à la charge des collectivités territoriales.

M. Alain Chrétien. Après les municipales !

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet. Vous avez raison, cher collègue. 11 milliards d'euros, disais-je, seront à la charge des collectivités, et ces économies-là, elles, seront vraiment faites ! Résultat : alors que les dotations de l'État aux collectivités territoriales devaient être stabilisées sur le quinquennat, elles seront en réalité réduites de 12,5 milliards d'euros. Cette trajectoire est confirmée par le projet de loi de finances pour 2016 que défend aujourd'hui le Gouvernement.

Même la Cour des comptes, mes chers collègues, s'est inquiétée des répercussions de la baisse drastique des dotations de l'État sur les finances des collectivités territoriales. Selon la Cour, la réduction de 11 milliards d'euros entre 2014 et 2017 risque d'aggraver l'effet de ciseau entre dépenses et recettes, un mouvement qui entraînerait aussi un recul de l'épargne brute et des investissements.

Nous n'avons jamais contesté la nécessité de faire des économies, mais en décidant, en si peu de temps, de passer de la stabilité à de telles coupes drastiques, vous mettez tout simplement en péril le fonctionnement même des collectivités territoriales, et au premier chef des communes, qui constituent pourtant l'échelon des services publics de proximité par excellence.

Mes chers collègues, nous atteignons le comble de l'absurdité avec la métropole du Grand Paris, qui malgré un budget en apparence considérable, mais en réalité complètement virtuel du fait des mécanismes de transfert automatique aux territoires, pourrait bien être confrontée à une impasse de 100 millions d'euros dès sa première année de fonctionnement. J'ai d'ailleurs déposé, avec Patrick Devedjian et nos collègues des groupes républicain et centriste, un amendement tendant à obtenir le gel du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le FPIC, dont l'évolution inquiétante représente une charge énorme pour nos collectivités.

M. Hugues Fourage. Non : c'est la solidarité !

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet. Mes chers collègues, personne ne nie que les intercommunalités et la coopération intercommunale constituent des leviers d'économies au niveau local. Je salue d'ailleurs les élus, qui mettent déjà quotidiennement tout en œuvre, dans leurs communes et leurs intercommunalités, pour faire de cette nécessité une réalité.

Mais la réduction des dépenses ne se décrète pas de manière brutale. On l'atteint petit à petit, en mettant bout à bout des économies, dans une vision de long terme : mutualisation des services publics, non-remplacement progressif d'agents partant en retraite... La réforme qui visait à créer le conseiller territorial représentait d'ailleurs un progrès indéniable, mais par idéologie, parce qu'elle émanait de la droite, vous l'avez abrogée.

M. Alain Chrétien. Nous la referons !

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, à défaut d'avoir le courage politique de conserver les réformes qui n'ont pas été engagées par vous, soyez au moins assez raisonnable pour entendre nos arguments – qui sont aussi ceux de la Cour des comptes – en faveur des collectivités territoriales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Bernadette Laclais.

Mme Bernadette Laclais. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale,

l'examen de ce projet de loi de finances pour 2016 est un moment important. Comme beaucoup de mes collègues, je note avec satisfaction nombre de propositions qui vont dans le bon sens. Le déficit baisse, et revient en 2016 à son niveau de 2008 ; de ce fait la part de la dette publique dans le PIB se stabilise.

Ce projet de loi de finances choisit de proposer une baisse d'impôts pour les ménages, une baisse pour les entreprises, et des priorités clairement affichées : sécurité, santé, justice, éducation et culture, sans parler des choix du projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui sont difficiles à dissocier des choix opérés dans le cadre de ce projet de loi de finances.

La part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale devrait baisser pour la première fois depuis 2009, et une première étape vers le prélèvement à la source est amorcée à partir de 2016. Après trois années d'activité très ralentie, beaucoup d'acteurs économiques s'accordent à reconnaître que l'environnement extérieur est favorable pour soutenir la croissance et l'emploi et que les mesures prises au cours des trois dernières années diffusent dans l'économie.

Pourtant – nous le savons bien – l'emploi n'est pas encore au rendez-vous, et nos PME peinent à se développer et à se financer. Ce défaut de croissance constitue une faiblesse de l'économie française. Or l'emploi se crée non dans les entreprises existantes, mais dans celles qui naissent, et les PME sont massivement à l'origine de la création d'emplois, notamment dans les *start-up*, qui sont les championnes de la nouvelle économie. Les PME sont par ailleurs plus résilientes aux crises, car elles ont une meilleure réactivité et un meilleur ancrage territorial. Malgré leur rentabilité et la qualité de l'emploi, les PME – je l'ai dit – peinent à croître. Un chiffre illustre cette difficulté : après sept ans d'existence, l'emploi créé par les PME françaises est de 107 % contre 226 % pour les PME américaines. Et je ne parle pas des ETI : 4 300 en France, contre 8 200 au RU et 7 309 en Allemagne.

Nous connaissons les causes du mal : la faiblesse des structures d'investissement en amorçage et en capital-risque, la restriction du crédit bancaire pour les activités à caractère innovant présentant un profil de risque, le manque de culture entrepreneuriale des citoyens. En France, l'investissement est au mieux mal compris, et le plus souvent mal vu. L'investissement dans les PME est perçu comme risqué et est peu liquide. De surcroît, il est réellement difficile de mettre en relation entrepreneurs et investisseurs. Excepté les *business angels* et le *crowdfunding*, il n'y a pas de système d'intermédiation organisé.

Permettez-moi de revenir quelques instants sur ces investisseurs de proximité. Je me suis rendu compte encore une fois la semaine dernière que même les membres les plus assidus de votre commission ne semblaient pas connaître leur apport à l'économie réelle, à tel point qu'ils ont été comparés aux chambres consulaires ! J'ai le plus grand respect pour elles, mais elles ne lèvent aucun fonds pour accompagner les entreprises.

C'est là l'une des particularités des investisseurs de proximité : ils investissent une partie de leur patrimoine dans les entreprises locales, ils les accompagnent bénévolement et apportent leurs compétences, leur expérience et leur réseau. L'accompagnement est d'ailleurs aussi important que le soutien financier. Ce n'est pas moi qui le dis : des analyses ont démontré que les entreprises accompagnées par les investisseurs de proximité avaient un tiers de chance de survie en plus au bout de quatre ans.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, une étude de novembre 2012 – passée trop inaperçue – de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services – la DGCIS, devenue depuis septembre 2014 la DGE, direction générale des entreprises, ce qui ne change rien à la pertinence de ses travaux – concluait : « Les sociétés accompagnées par les *business angels* créent plus d'emplois que les autres sociétés. Ces sociétés misent davantage sur un projet, prennent plus de risques. Elles embauchent plus que les autres. Elles contribuent également plus à l'investissement et à l'innovation. La durée de l'accompagnement par les *business angels* se

révèle être le principal facteur explicatif des écarts de performance. »

C'est pourquoi j'insiste sur l'intérêt qu'il y a, particulièrement aujourd'hui, à tout mettre en œuvre pour favoriser l'épargne citoyenne de proximité – car c'est bien de cela que je parle – pour la croissance et le développement de nos territoires. Au moment où l'argent public est rare, l'épargne privée doit être ciblée vers les PME. Les outils traditionnels et professionnels ne peuvent répondre à ce besoin pour des raisons structurelles. Pour mémoire, si 5 % de l'épargne de nos concitoyens était mobilisée à cet effet, cela représenterait 200 milliards d'euros de financement en fonds propres. Le développement des circuits courts et d'une démarche citoyenne participative dans un cadre associatif peut répondre à ce besoin.

C'est pourquoi, au cours des débats sur le projet de loi de finances pour 2016 comme sur le projet de loi de finances rectificative, je défendrai un certain nombre d'amendements pour faire sauter des verrous que le législateur a posés au fil du temps, sans doute par peur d'effets de bords réels ou supposés.

À la fin de l'année 2014, et grâce à votre soutien, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, des avancées ont été enregistrées dans la loi de finances rectificative. Par la suite, la première lecture de la loi Macron a fait naître beaucoup d'espoirs, avant que son examen au Sénat puis la nouvelle lecture à l'Assemblée nationale referment beaucoup de portes. L'on m'a répondu alors : « Nous attendons le rapport de la mission d'information sur l'investissement productif de long terme, dont Olivier Carré et Christophe Caresche sont co-rapporteurs ». Ce rapport a été publié – et salué sur tous les bancs de la commission des finances. Les amendements que j'ai déposés s'inspirent de ses propositions.

Quelques mesures simples et efficaces pourraient nous permettre d'avancer ensemble. Certaines ont un coût : je peux comprendre les réticences du Gouvernement à leur égard. Mais d'autres, financièrement plus modestes, serviraient puissamment l'innovation, en donnant de meilleures opportunités de croissance aux PME engagées dans ce secteur. Nous avons besoin de capitaux français : ici, nous avons la possibilité d'en mobiliser au service de la création de *start-up* et d'emplois.

Sans ces évolutions, nous risquons de voir s'amplifier les évasions de *start-up* vers d'autres contrées aux financements plus performants. Pussions-nous, dans l'esprit de la mission d'information Carré-Caresche, nous accorder sur ces points : nous le devons bien à nos PME et à ces investisseurs de proximité qui n'attendent pas de nous des postures politiques ou des carcans technocratiques, mais des avancées bien concrètes.

Je vous remercie par avance de la bienveillance avec laquelle vous examinerez ces propositions que je vous soumettrai dans le débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Serge Grouard.

M. Serge Grouard. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, les Français croient de moins en moins dans notre vie politique. Aujourd'hui, ils ne croient plus en vous, pour au moins deux raisons.

D'une part, parce que vous n'obtenez aucun résultat sur les fronts essentiels que sont la lutte contre le chômage et la réduction de la dette. D'autre part, parce qu'au lieu de reconnaître l'évidence, vous tentez de travestir la vérité. J'ai entendu ce soir beaucoup de contrevérités chez les orateurs de la majorité !

Votre budget est un vrai trompe-l'œil, et je vais en donner des exemples précis, issus du document officiel de présentation du projet de loi de finances pour l'année 2016 que vous avez

vous-même présenté le 30 septembre dernier, monsieur le secrétaire d'État, devant la commission des finances de notre assemblée. Je donnerai aussi des chiffres précis, que je mets quiconque au défi de venir contester.

Tout d'abord, vous prenez ce qui vous arrange en oubliant ce qui vous gêne. Vous dites que la reprise est clairement engagée, et que la croissance s'établira à 1 % cette année puis à 1,5 % l'an prochain. Vous oubliez simplement de dire que la France est à la traîne par rapport aux autres pays développés : la croissance est de 2,8 % aux États-Unis, et en moyenne de 1,8 % dans la zone euro.

Vous dites encore que les exportations sont très dynamiques : elles ont augmenté de 6 % en 2015. Vous oubliez simplement de dire que les importations ont augmenté encore plus vite, de 6,1 % ! Vous affirmez plus loin que les créations d'emplois ont repris, et que 60 000 créations d'emplois sont attendues, mais vous oubliez de donner les chiffres relatifs aux suppressions d'emplois, et à l'augmentation du chômage.

M. Michel Sapin, ministre. Vous n'avez pas bien compris : le chiffre que vous avez cité est un chiffre net.

M. Serge Grouard. À chacun sa vérité, pour reprendre Pirandello !

Il y a pire. Nombre de vos affirmations sont fausses, et sur des questions fondamentales. Vous parlez d'une « baisse des prélèvements obligatoires ». En réalité, le taux de prélèvements obligatoires passe de 44,6 % du PIB pour cette année à 44,5 % pour 2016, soit une diminution de 0,1 % du PIB. Mais comme le PIB est supposé augmenter au cours de l'année à venir, il y aura dans les faits une augmentation en valeur absolue – c'est ce que voulait dire tout à l'heure notre ami Charles de Courson. Je rappelle qu'en 2012, le taux de prélèvements obligatoires s'établissait à 43,8 %, soit 0,7 % de moins qu'aujourd'hui. Où est la baisse ?

Vous affirmez que la dépense publique est contenue. En réalité, elle croîtra de 1 % en 2015, puis de 1,3 % en 2016. Surtout, vous continuez à creuser la dette. Il fallait tout de même oser écrire dans votre document – en page 9 – que la dette publique est stabilisée. C'est encore faux ! L'an prochain, la France empruntera exactement – le chiffre figure à la page 90 du projet de loi de finances – 187 milliards d'euros, et remboursera 127 milliards d'euros. Résultat net : 60 milliards d'euros de dettes en plus. CQFD ! À défaut de redresser la France, arrêtez donc de leurrer les Français. Assumez vos choix ! Ayez le courage de présenter objectivement la réalité, même si elle n'est pas flatteuse.

Votre projet de loi de finances n'aura, pour toutes ces raisons, aucun résultat. Et cette tendance dramatique ne date pas d'hier : la dégradation des finances publiques de la France remonte au début des années 1980.

La dette publique représentait 20 % du PIB en 1980 contre près de 100 % aujourd'hui ; la dépense publique, 41,8 % du PIB en 1970 contre environ 57 % aujourd'hui ; les prélèvements obligatoires, enfin, 34 % du PIB en 1970 contre 44,5 % aujourd'hui. On le voit, il s'agit d'une tendance de long terme, qui n'a pas été amorcée sous le gouvernement précédent, contrairement à l'idée que vous cherchez en permanence à accréditer pour masquer votre impuissance à proposer de vraies solutions. C'est cette tendance lourde qu'il faut inverser.

M. Marc Goua. Nous sommes d'accord.

M. Serge Grouard. Cela passe par une véritable politique de réduction de la dépense publique, de l'ordre – j'ose le dire – de 10 %, donc, au regard des quelque 1 300 milliards d'euros de dépense au total, d'environ 130 milliards, et ce sur sept ans.

M. Marc Goua. Où proposez-vous de réaliser des économies ?

M. Serge Grouard. La chose est possible, je l'affirme, mais elle exige des réformes de

gouvernance et de structure, dont M. de Courson a pris quelques exemples.

J'ajoute qu'il faudra bien lever certains tabous, et poser la question d'une suppression des 35 heures dans la fonction publique, source nécessaire d'économies dans la durée : personne, à l'avenir, n'échappera à cette réalité, j'en prends le pari devant vous. J'ai d'ailleurs formulé, à cette fin, des propositions précises que je n'ai pas le temps de détailler ici.

D'autres pays ont au demeurant mené cette réforme, parmi lesquels le Canada, les Pays-Bas et la Finlande : c'est donc qu'elle est possible, et en tout cas nécessaire et urgente. Or, à l'inverse, vous augmentez la dette, les effectifs de la fonction publique et la dépense publique ;...

M. Laurent Furst. Eh oui : c'est la gauche !

M. Serge Grouard. ...vous proposez quelques économies mal chiffrées et, de toute façon, insuffisantes, tout en maintenant le niveau des prélèvements obligatoires. Bref, vous menez une politique de la rustine ; mais ce n'est pas avec des rustines que l'on gagne le Tour de France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Luc Laurent.

M. Jean-Luc Laurent. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, nous abordons l'examen du dernier véritable projet de loi de finances du quinquennat. Nous avons entamé la législature avec la course aux 3 % ; nous la terminons loin de ce chiffre et toujours en train de courir. Et je serais tenté de dire : « Ce qui devait arriver arriva. »

M. Julien Aubert. Tout à fait !

M. Jean-Luc Laurent. L'ajustement budgétaire, aussi intelligent et ajusté qu'il ait pu être en 2012 et 2013, a cassé la croissance. Notre performance, compte tenu de l'euro faible, du pétrole bon marché et des taux d'intérêt bas, n'a absolument rien de rassurant, la France n'ayant pu capitaliser ces données au bénéfice de sa croissance.

Nous avons fait l'ajustement budgétaire en nous dispensant de toute réforme fiscale et en considérant qu'elle était soit déjà faite – pour paraphraser un propos tenu lors de l'examen du PLF pour 2015 –, soit inutile. Nous abordons donc la fin de l'exercice en bricolant le barème de l'impôt sur le revenu avec la suppression d'une tranche et une mesure assez pernicieuse sur la décote. La création d'un impôt progressif sur l'ensemble des revenus ne date, rappelons-le, que de 1914. Nous devrions prendre grand soin de conforter notre centenaire... On a coutume de dire qu'un bon impôt est un impôt ancien : plutôt que de malmener le vieillard, nous devrions le ménager en utilisant pleinement cet impôt.

Le rapprochement de l'impôt sur le revenu et de la CSG est une nécessité. La réforme d'une fiscalité locale toujours injuste a malheureusement été remise. Le malaise à l'égard du consentement à l'impôt est profond, et je fais partie de la centaine de cosignataires de l'amendement proposé par Jean-Marc Ayrault et Pierre-Alain Muet.

Affaiblir l'impôt sur le revenu est un sale coup porté au pacte républicain. Pour tout citoyen, payer l'impôt est un marqueur, comme l'était feu le service national. Le fait de ne plus être imposable n'est pas une bonne nouvelle pour les intéressés ; et j'ai la faiblesse de penser qu'il n'est pas bon, du point de vue de notre idéal républicain, de faire sortir des ménages de cet impôt.

M. Paul Salen. Très bien !

M. Jean-Luc Laurent. Son poids budgétaire, on le sait, reste en deçà de sa valeur symbolique, qui est centrale. Pourtant, il fut le premier impôt de la modernité, quarante ans avant la TVA ; et contrairement à celle-ci, il est juste. En affaiblir l'assiette, le faire reposer sur des contributeurs toujours moins nombreux, n'est donc pas un service à rendre à la République.

Monsieur le ministre, nous bricolons des mesures de pouvoir d'achat pour tenir les engagements

du pacte de responsabilité, qu'au demeurant je soutiens. Ce bricolage n'a rien d'enthousiasmant ni de mobilisateur. On le voit bien, notre système fiscal, pour s'en tenir à ce qui concerne les ménages, est à bout de souffle : l'impôt rentre, et l'on sait qu'il s'agit d'un point fondamental pour la crédibilité d'un État.

Nous allons donc débattre, cette semaine, du budget de la nation. Ne renvoyons pas une nouvelle fois la réforme fiscale à demain. Nous en discutons chaque année depuis 2012, à chaque examen du projet de loi de finances. Repousser encore la décision serait plus qu'un regret : ce serait un échec collectif dont nous devrions bien entendu rendre compte ; ce serait surtout un échec pour la citoyenneté, laquelle suppose le consentement à l'impôt, à un impôt juste, enfin juste, et auquel chacun doit contribuer pour que vive la République.

M. Pierre-Alain Muet et M. Julien Aubert. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Chrétien.

M. Alain Chrétien. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2016 est fondé sur une prévision de croissance de 1,5 %. Ah, cette fameuse croissance ! Toutes les semaines, le Président de la République, le Premier ministre et les membres du Gouvernement ne cessent de répéter, sur les télévisions et les radios, que la croissance est là, qu'elle arrive : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » La réponse est non.

Cette croissance atteindra-t-elle 1,5 % l'an prochain ? Nous l'espérons, car de ce seul critère dépendra la sincérité du budget que vous nous présentez. En tout état de cause, la croissance ne viendra pas de l'économie française, elle aussi atone en dépit de quelques frémissements perceptibles ici ou là. La croissance, en réalité, vous pensez qu'elle viendra de l'extérieur, par exemple de la progression de plus de 5 % du commerce mondial, prévision au demeurant très optimiste par rapport à celle du FMI. Une fois de plus, vous attendez la croissance des autres avant de tout faire pour qu'elle devienne française et contribue, ce faisant, au redressement des comptes publics à la faveur de la consommation et des investissements sur notre sol.

Il faut bien vous répéter certaines vérités. Vous prétendez que le déficit baissera, mais c'est faux : il restera au même niveau qu'en 2015, à un milliard près, autant dire l'épaisseur du trait.

De la même façon, vous annoncez une baisse des impôts : c'est tout aussi faux ! Qui peut le croire ? Bien sûr, vous vous livrez à des manipulations entre les différentes classes de Français, les opposant les uns aux autres, mais au final, Serge Grouard l'a rappelé, le taux de prélèvements obligatoires demeurera aux alentours de 44,6 % : là encore, rien de nouveau sous le soleil.

Fidèles à la politique menée depuis le début du quinquennat, vous concentrez aussi l'impôt sur le revenu : c'est votre choix, bien que des voix, au sein même de la majorité, plaident pour un élargissement de l'assiette de cet impôt, qui rapporte quelque 60 milliards d'euros : alors que son acquittement peut être regardé comme un acte citoyen, il concerne aujourd'hui moins de la moitié des Français. Bref, il y a donc un débat chez vous à ce sujet.

M. Jean-Luc Laurent. Mais non ! N'oublions pas la CSG !

M. Alain Chrétien. La démonstration a par ailleurs été faite, à gauche comme à droite, qu'une grande partie des 16 milliards d'économies annoncées n'étaient pas documentées : je n'y reviens pas.

En tant que maire d'une ville moyenne, je dois aussi pousser un coup de gueule. À Vesoul, il n'y a pas de colloques, de cocktails, de petits fours, d'embauches de complaisance massives ou de cabinet pléthorique : nous sommes à l'os, monsieur le ministre. On ne peut aller plus loin dans la réduction des dépenses de fonctionnement, d'autant que concomitamment à la diminution des recettes, vous nous imposez une augmentation des dépenses. Ainsi, aux termes de l'accord Lebranchu, les rémunérations des fonctionnaires territoriaux augmenteront en 2017, sans que les

collectivités, naturellement, n'aient eu leur mot à dire. Un tel déséquilibre est inadmissible, surtout au regard des discours sur la concertation et la démocratie participative.

Aujourd'hui, le traitement réservé par l'État aux collectivités locales est pire encore que sous le gouvernement Fillon, qu'un orateur a évoqué. Le gel des dotations vous avait fait pousser des cris d'orfraie : vous vouliez le changement, vous l'avez, mais c'est encore pire ! C'est ce que nous ne manquerons pas de rappeler à nos concitoyens lors des prochaines semaines, à l'occasion des élections régionales.

Bref, cette baisse des dotations est aveugle, brutale et mortifère, alors qu'elle devrait tenir compte des spécificités de chacune de nos collectivités.

M. Jean-François Lamour. Bien entendu !

M. Alain Chrétien. Celles-ci sont prêtes à fournir des efforts, mais en fonction du contexte local et du potentiel fiscal. Bercy, que je sache, dispose d'ordinateurs suffisamment puissants pour ajuster le redressement des finances publiques en fonction de ce contexte.

Tels sont, mes chers collègues, les griefs que j'adresse à ce projet de budget : ils sont un peu redondants, j'en ai conscience, mais la pédagogie n'est-elle pas l'art de la redondance ? Nous espérons, en tout cas, qu'ils seront compris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, mon propos se concentrera sur la baisse d'impôts pour les ménages. Cette baisse est légitime au regard des efforts précédemment demandés, et elle est pertinente dès lors que les comptes et les marges des entreprises se sont sensiblement redressés au cours des derniers mois : elle constitue donc la meilleure façon de soutenir l'activité économique, car elle offrira des débouchés aux entreprises en créant un cycle vertueux qui fera redémarrer à la fois l'investissement et la consommation.

Il convient toutefois de remettre en perspective les réformes que nous conduisons pour les inscrire dans le paysage de notre fiscalité des revenus. La France a en effet deux spécificités à cet égard. En premier lieu, parce qu'elle est le seul pays à ne pas avoir mis en place le prélèvement à la source, l'impôt sur le revenu y est fondé sur les revenus de l'année écoulée ; par conséquent, notre imposition reste inadaptée aux accidents de la vie professionnelle, tels que le chômage ou la diminution de revenus, ainsi qu'aux accidents de la vie familiale, comme la séparation au sein d'un couple.

De ce point de vue, l'idée d'un prélèvement à la source, lancée par le Président de la République et à laquelle travaille le Gouvernement, est une réforme fondamentale. Elle demande du temps, mais une opportunité s'ouvre aujourd'hui pour la mener à bien, car la déclaration sociale nominative permettra d'ajuster aussi le taux d'imposition à la réalité des revenus courants.

Le deuxième aspect de notre imposition des revenus, vous l'avez rappelé l'un et l'autre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, c'est que nous avons dans notre pays deux impôts sur le revenu, là où tous les pays n'en ont généralement qu'un. Nous avons en effet l'impôt sur le revenu proprement dit, progressif, qui représente 3,5 % du PIB, et la CSG, d'un volume plus important, qui représente 5 % du PIB. La somme des deux correspond à peu près au montant de l'impôt sur le revenu dans les autres pays, soit 8,3 % du PIB, contre 9 % au Royaume-Uni, 9,5 % en Allemagne et 10 % aux États-Unis. La particularité de la France n'est donc pas, comme on l'entend parfois, que seuls la moitié des Français paient l'impôt sur le revenu, mais que le plus gros de nos deux impôts sur le revenu n'est pas progressif.

Par conséquent, pour la moitié la plus modeste de nos concitoyens, l'impôt sur le revenu présente d'emblée un taux très élevé – le taux moyen de la CSG. Quand on prend en compte le taux d'imposition correspondant à ces deux impôts pris ensemble, on constate que l'imposition est à peu près constante pour la première moitié de nos concitoyens, au taux de la CSG, et n'est progressive que pour la deuxième moitié. Pour les neuf premiers déciles, soit neuf Français sur dix, la CSG payée est supérieure à l'impôt sur le revenu payé.

S'il est donc une réforme fiscale qui s'impose assez naturellement, et si elle est possible, elle doit consister à instaurer de la progressivité pour la première moitié de nos concitoyens, dont l'impôt n'est constitué que de la CSG, afin que cet impôt commence à un taux plus raisonnable et que nous ayons, comme dans tous les autres pays, une progressivité constante de l'imposition sur l'ensemble des revenus.

Une réelle réforme s'impose donc et, du reste, elle a en quelque sorte déjà été engagée – certes sous une forme différente – lorsque la gauche a créé la prime pour l'emploi – PPE –, en partie pour compenser le fait que la CSG était proportionnelle. La création du revenu de solidarité active – RSA – tient aux mêmes raisons : il s'agissait de soutenir nos concitoyens les plus modestes. Aujourd'hui, alors que nous avons unifié les deux, se pose la question de savoir si l'on ne pourrait pas faire plus directement cet effort, non pas en versant une prime d'activité, mais en rendant dégressive la CSG. C'est exactement ce que nous proposons dans l'amendement que nous défendrons avec Jean-Marc Ayrault.

Il s'agit de transformer une dépense en allègements d'impôts, ce qui est plutôt favorable en termes de réduction des prélèvements obligatoires, et d'aller vers plus de justice, car cette mesure ne rendra pas seulement notre impôt plus progressif : elle est aussi une façon de reconnaître et de faire reconnaître que tous les Français paient l'impôt sur le revenu.

On peut certes objecter que cette démarche est difficile et que peuvent se poser des problèmes de constitutionnalité. Cependant, le fait que la prime d'activité soit familialisée et que l'on puisse se poser la question du lien avec l'impôt sur le revenu permet de contourner cette difficulté.

Nous devons ainsi nous interroger sur la possibilité d'avancer vers un impôt citoyen, reconnu par tous, et, avec le prélèvement à la source, qui est également une réforme fondamentale, vers une imposition des revenus plus simple, plus claire et plus juste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Aubert.

M. Julien Aubert. Monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, nous voici donc appelés à débattre du dernier budget de la mandature pour la majorité actuelle, puisque le prochain durera jusqu'aux élections présidentielle et législative de 2017.

Mon premier constat sera de dire que la lucidité n'est, hélas ! pas au rendez-vous, avec des hypothèses macroéconomiques très exagérées. En effet, en prenant pour hypothèse de départ une croissance de 1,5 point, le Gouvernement a choisi de se donner de la marge pour optimiser les prévisions de recettes fiscales. Malheureusement, le Haut conseil des finances publiques, que vous avez-vous-même créé, n'est pas de cet avis, puisqu'il a relevé que « l'hypothèse d'une croissance de 1,5 % en 2016 ne peut plus être qualifiée de « prudente », comme elle l'avait été en avril dernier. ». Hypothèse imprudente, donc.

Rappelons que, sur la période de 2012 à 2014, la croissance moyenne a été de 0,3 % et que, depuis 2011, la France n'a jamais dépassé 1,5 % de croissance. Le volontarisme a ses limites.

À partir de cette base optimiste, vous calculez les impôts. Vous les avez tellement augmentés ces dernières années – les prélèvements obligatoires sont en effet passés de 42,6 % du PIB en 2012 à 44,9 % en 2014 – que vous avez cassé l'outil fiscal. Les conséquences en sont connues : une

explosion de l'économie au noir, la fuite des travailleurs à l'étranger et un découragement généralisé de la France qui travaille. Un seul chiffre suffit à le démontrer : l'élasticité moyenne des recettes à la croissance a été de $-0,6$ entre 2012 et 2014, alors que, depuis 2005, elle était toujours supérieure à 1.

Or, une élasticité négative signifie qu'une hausse de la croissance est susceptible de provoquer une variation à la baisse des recettes. Cherchez l'erreur ! Voilà pourquoi vous aurez en 2016 la double peine : une croissance probablement moins élevée que vos estimations et une croissance des recettes fiscales inférieure au taux de croissance du PIB.

La conséquence logique est que vous avez décidé, l'an dernier, un rétropédalage tardif, avec des baisses ciblées. Comme La Bruyère dans *Les Caractères*, vous vous êtes contentés de rendre au public ce qu'il vous avait donné. Vous prétendez donc baisser les impôts après avoir pressé le citron jusqu'à ce que les pépins craquent. Il n'en demeure pas moins que votre politique fiscale de gribouille porte le sceau de l'injustice.

S'il est vraisemblable que le taux de prélèvements obligatoires devrait rester stable, l'effort fiscal au titre de l'impôt sur le revenu a en effet été concentré sur les classes moyennes et supérieures. Les « gestes fiscaux » de ces deux dernières années n'ont eu pour effet que de diminuer le nombre de contribuables, puisque moins de la moitié des Français paient l'impôt sur le revenu.

M. Pierre-Alain Muet. Et la CSG ? Il faut appeler un chat un chat !

M. Julien Aubert. C'est donc vers une paupérisation assumée des classes moyennes et supérieures que vous souhaitez nous mener, au nom d'un sacro-saint principe socialiste : l'égalité des revenus pour tous.

Afin de divertir l'attention de cette inégalité entre une France qui suffoque d'impôts et une France qui ne participe pas à l'effort contributif, vous avez alors ouvert le débat intéressant qui porte sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, sur la progressivité de la CSG, ou encore sur la création d'un impôt universel.

La question de la création d'un impôt minimal pour tous doit impérativement être explorée, au nom de l'inclusion des citoyens dans le devenir de notre pays. Une somme symbolique pourrait ainsi être demandée à toute personne résidant sur notre territoire, au nom de la contribution au devenir du pays.

Malheureusement, cet impôt unique doit être distingué de votre initiative tendant à marier la CSG et l'impôt sur le revenu, qui se traduira une nouvelle fois par des injustices. Le Conseil des prélèvements obligatoires, dans son rapport de février 2015, estimait en effet que ce serait très complexe et qu'il serait plus utile d'explorer la piste prometteuse d'une complémentarité organisée entre les deux impositions.

En additionnant des pommes et des carottes, des cotisations sociales et des impôts, notre système de sécurité sociale fondé sur la cotisation assurantielle est en train de basculer vers un système britannique beveridgien de financement par l'impôt. Il n'en faut pas plus pour désresponsabiliser les partenaires sociaux et donner l'impression aux Français que la prestation sociale est de droit et qu'elle ne coûte rien.

Il est, en outre, évident que cette fusion se fera sur le dos de certains contribuables, qui verront leur taux d'imposition augmenter. Je ne peux résister à la tentation de citer l'un des deux co-auteurs de cet amendement sur la CSG, qui déclarait à cette tribune en octobre 2011 qu'il y avait une austérité aveugle du côté des recettes : « Vous avez, non pas supprimé le nombre des niches, ce qui aurait pu réduire les déficits sans effet négatif sur la croissance, mais inventé de nouveaux impôts ! (...) vous êtes les champions de l'invention de nouveaux impôts ».

Quatre ans plus tard, ce même député – qui s’exprimait juste avant moi et qui n’est pas Premier ministre –, sous prétexte de simplification, invente une nouvelle imposition déguisée plutôt que de nouveaux impôts. Vous êtes les champions de l’inventivité fiscale.

François Hollande avait du reste lui-même reconnu qu’il s’agirait d’une hausse pour les 15 % les plus fortunés. Aujourd’hui, l’Institut de l’entreprise redoute un report massif d’imposition vers les catégories les plus aisées. Je vous rappelle en outre que, selon les maisons des Français de l’étranger, 65 000 Français hautement qualifiés quittent chaque année notre pays.

L’autre grande erreur de votre politique fiscale est d’aller piocher les réserves là où elles sont, en ne faisant aucune espèce de distinction entre les organismes et en passant au bulldozer sur la libre administration des collectivités territoriales. Une baisse de 40 % de la dotation en trois ans représente, même pour une commune bien gérée, un défi insurmontable – vous avez vu le cas de Vesoul.

L’État est comme un gigantesque feu : il mange, il mange, et plus il mange, plus il grossit. Quand il aura tout mangé, il mourra. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Goua.

M. Marc Goua. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d’État, madame la rapporteure générale, chers collègues, le projet de loi de finances pour 2016 confirme le cap économique et financier que nous nous sommes fixé. En effet, les résultats positifs de la politique menée depuis maintenant trois ans permettront de réduire notre déficit public, tout en poursuivant l’allègement des impôts de nos concitoyens et la baisse du coût du travail.

Dans un contexte de reprise progressive de l’activité dans notre pays, malgré un ralentissement de l’économie mondiale, nous atteindrons cette année 1 % de croissance et 1,5 % en 2016. Notre déficit atteindra ainsi 3,8 % du PIB cette année et 3,3 % l’an prochain. Ces prévisions nous confortent dans l’objectif affiché de passer sous la barre des 3 %, conformément à nos engagements auprès de la Commission européenne.

Nous avons certes demandé des efforts importants à nos concitoyens pour retrouver la maîtrise de notre dépense publique. Mais, comme le souligne le rapport de notre rapporteure générale, ces efforts ont été menés dans la justice et supportés principalement par les ménages les plus aisés.

À la suite des premières baisses d’impôts adoptées à l’été 2014, nous engageons pour l’an prochain de nouveaux allègements pour les ménages aux revenus moyens et modestes. Au total, plus de 12 millions de foyers auront bénéficié des baisses d’impôts entre 2015 et 2016.

À côté de ces mesures soutenant le pouvoir d’achat des ménages français, nous continuons la mise en œuvre du Pacte de responsabilité. Ainsi, à partir du 1^{er} avril 2016, les cotisations familiales pour les salaires allant jusqu’à trois fois le SMIC seront abaissées de 5,25 % à 3,45 %. La contribution sociale de solidarité des sociétés – C3S – sera de nouveau réduite en 2016, puis supprimée en 2017.

En complément du Pacte, nous proposons plusieurs mesures visant à favoriser l’emploi dans les TPE et PME. La restauration des marges des entreprises devrait se traduire par une reprise soutenue de l’investissement.

Nous répondons, dans le même temps, aux urgences auxquelles nous devons faire face. Des moyens conséquents ont ainsi été alloués à nos forces de sécurité, à notre armée ou à l’accueil des réfugiés.

L’ensemble de ces mesures est financé par une baisse historique des dépenses de l’État, de ses opérateurs et des collectivités territoriales.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques représentera en 2016 près de 3,67 milliards d'euros d'économies. Je souhaite appeler votre attention sur ce dernier point et exprimer ma profonde inquiétude, que je ne suis pas seul à ressentir,...

M. Alain Chrétien. Nous la partageons !

M. Marc Goua. ...quant à l'avenir des communes de banlieue.

M. Alain Chrétien. Pas seulement des banlieues, mais de toutes les communes, grandes ou petites !

M. Marc Goua. Ces communes, comme vous le savez, présentent des taux de chômage et de scolarisation bien supérieurs à la moyenne nationale. Elles concentrent également une part conséquente de foyers bénéficiant d'exonérations diverses, notamment de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Conformément à la promesse formulée par le Premier ministre à cette tribune lors de son discours sur le programme de stabilité 2014-2017, le Gouvernement s'était engagé à compenser intégralement la baisse des dotations de l'État pour les collectivités les plus pauvres. Or, les minorations des allocations compensatrices de fiscalité directe locale prévues à l'article 10 du présent projet de loi vont à l'encontre de ces orientations.

M. Alain Chrétien. Et voilà ! Encore un engagement qui n'est pas tenu ! Un de plus !

M. Marc Goua. En effet, comment ces communes fragiles peuvent-elles assurer un service public de qualité et de proximité auprès de populations en grande difficulté, alors que les dotations actuelles de l'État couvrent à peine leurs charges de fonctionnement ?

Enfin, je souhaite revenir sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement – DGF. Je souscris entièrement à l'objectif de la rendre plus lisible, plus simple et plus juste. Cependant, sans simulations disponibles à ce jour, il est impossible d'évaluer précisément les conséquences financières d'une telle réforme.

Je pense notamment à la suppression de la fraction cible de la dotation de solidarité urbaine – DSU –, qui pourrait avoir des effets désastreux. Je crains en effet que l'augmentation des mécanismes de péréquation, que je salue par ailleurs, ne compense pas intégralement la suppression de la DSU cible, laquelle, je le souligne, était ces dernières années la seule ressource dynamique de nos collectivités.

L'an dernier, nous avons su apporter des corrections justes et nécessaires au projet de budget, afin de préserver les capacités financières des communes les plus en difficulté. Je sais donc notre assemblée attentive à ce sujet et capable de soutenir les territoires les plus pauvres et de contribuer à tenir la promesse du Premier ministre.

Après avoir mené des réformes courageuses et ambitieuses depuis notre arrivée aux responsabilités, il nous faut maintenant assurer une stabilité fiscale et juridique. Cette condition est indispensable si nous voulons retrouver la confiance des agents économiques et de nos concitoyens. Nous devons donc maintenir ce cap économique et financier, car il n'y aura pas de croissance durable et créatrice d'emplois sans restauration de la confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Paul Salen.

M. Paul Salen. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure générale, je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler que ce budget est le quatrième de votre majorité. Si vous voulez rester sérieux, vous ne pouvez plus vous contenter d'évoquer l'héritage d'une situation.

Ce projet de loi de finances pour 2016 est le dernier budget complet du quinquennat et constitue donc votre dernière chance de mettre en œuvre votre stratégie économique. Or, vos revirements et

autres renoncements qui ont parsemé sa préparation marquent une absence totale de cap.

Votre gouvernement s'est engagé, dans le cadre de ce projet de loi de finances, à tenir ses promesses d'économies vis-à-vis de Bruxelles. Cependant, tout le détail de ces économies n'a, me semble-t-il, pas été donné, poussant le Haut conseil des finances publiques à réagir en affirmant que « des risques significatifs pèsent sur la réalisation de l'objectif de ralentissement de la dépense en volume, particulièrement au regard de sa trajectoire passée. »

Encore une fois, le compte n'y est pas ! Même certains membres de votre majorité le reconnaissent et vous l'ont fait savoir par différentes propositions, d'ailleurs intéressantes, que vous avez refusées.

Le Haut conseil des finances publiques a confirmé une surestimation de vos prévisions, selon lesquelles le déficit public s'élèverait à 3,8 % du PIB en 2015 et 3,3 % en 2016. La croissance serait de 1 % en 2015 et de 1,5 % en 2016. L'OCDE a d'ores et déjà rabaisé ce taux pour 2016 à 1,4 %. L'objectif pour 2016 apparaît donc difficilement atteignable.

Il est difficile de ne pas constater le manque de réelle visibilité de ce budget, tant les annonces et les contre-annonces ont fait l'objet d'allers-retours publics entre les différents ministères, augmentant encore l'anxiété des Français dans un contexte dont la sérénité n'est pas la principale caractéristique.

Le plan d'économies engagé par l'État reste globalement flou : 3 à 4 milliards d'euros d'économies inscrites dans le projet de loi de finances ne sont pas rattachés à des mesures concrètes, tout comme les 600 millions d'économies prévues sur les ministères. Par ailleurs, votre projet de budget ne fait que très peu état de la chasse aux niches fiscales. Or, le coût des quelque 430 niches fiscales atteindra encore 83 milliards d'euros en 2016.

Prenons un exemple : sur les 2,7 milliards d'euros d'économies prévues dans les dépenses d'intervention de l'État, seuls 500 millions sont rattachés à des mesures concrètes via la réforme de l'aide personnalisée au logement, des aides à la pierre ou encore de l'indexation des prestations sociales.

Vous nous rejouez le même scénario que l'an dernier : vous aviez été très discrets sur le détail des économies du budget pour 2015, assurant qu'elles seraient au rendez-vous, ce qui n'a malheureusement pas été le cas.

Finalement, sur 16 milliards d'économies annoncés, seuls 5,95 milliards constituent une économie réelle, tandis que le reste ne correspond qu'à un effort budgétaire.

En outre, les socialistes étant censés s'occuper des plus faibles, je m'étonne que la création de la prime d'activité, dispositif remplaçant la prime pour l'emploi et le RSA activité, fasse 824 000 perdants, signal désastreux envoyé à une population qui cherche à rester dans l'emploi.

En matière de réduction des dépenses, la création de 8 300 postes de fonctionnaires en 2016, une première depuis quatorze ans, n'est pas la meilleure garantie de votre bonne volonté adressée à l'Union européenne, dont de nombreux pays ont engagé des réformes fortes et courageuses et qui regarde avec une certaine anxiété la trajectoire négative de nos finances publiques.

Concernant les baisses d'impôt, vous avez ciblé une certaine partie de la population sans permettre au reste des Français d'alléger leur fiche d'impôts, entraînant une hyperconcentration fiscale, encore plus importante, sur les classes moyennes. Aujourd'hui, seuls 46 % de nos concitoyens sont concernés par l'impôt sur le revenu. Ce n'est pas juste ! Chaque Français doit participer à l'effort de solidarité nationale à la mesure de ses moyens, comme l'a dit un député de votre majorité.

Votre politique fiscale a été particulièrement clivante depuis 2012. Ainsi, un couple marié avec deux enfants gagnant 50 000 euros par an paiera plus d'impôt en 2016 qu'il n'en payait en 2012, avec une hausse de 159 euros. Cela constitue bien la preuve que vous ciblez en priorité les classes moyennes, car gagner à deux 4 000 euros par mois, soit 2 000 euros par mois pour chacun des époux, c'est faire partie non pas du clan des nantis, mais bien de la classe moyenne !

Afin de préparer les futures échéances électorales, vous avez préféré baisser les dotations aux collectivités locales pour ne pas avoir à couper dans les dépenses publiques, laissant à ces collectivités le soin de se débrouiller avec une éventuelle hausse des impôts locaux.

Récemment, des dépenses d'urgence ont été annoncées pour l'aide aux réfugiés et aux agriculteurs. Où se trouvent-elles dans le projet de loi de finances ? Quelles économies supplémentaires entraîneront-elles ? Dans quels domaines ? Autant de questions auxquelles ce texte ne répond pas.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'État, les quelques avancées, minimales, de ce budget interviennent malheureusement trop tard pour inverser la tendance catastrophique dans laquelle vous avez entraîné notre économie et l'ensemble des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Monique Rabin, dernière oratrice inscrite.

Mme Monique Rabin. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, depuis le début de la soirée, chacun s'est exprimé, avec les mêmes mots-clés que l'année dernière, sur le projet de budget pour notre pays en 2016. Si nous sommes plus détendus dans cette assemblée que l'an passé, c'est parce que l'épée de Damoclès européenne – expression qu'on lit un peu partout – ne pèse pas aussi lourdement que les années précédentes, tant il est vrai que les engagements de la France sont respectés. Il faut dire que nous partions de loin !

Certes, le contexte externe est favorable avec des taux d'intérêt bas, le prix de l'énergie faible et un taux de change plus propice aux exportations. Mais ce contexte ne doit pas faire oublier le volontarisme du Gouvernement, très rigoureux dans ses choix de réduction de la dépense publique et, je le souligne, de modernisation de l'action publique. Aujourd'hui, pour la première fois depuis 2008, le déficit public est inférieur à 4 % du PIB : puissent les journalistes déclinistes nous lire et nous entendre !

Comme chaque fois qu'elle est au pouvoir, la gauche a un discours de vérité et agit. À ce stade, je voudrais souligner l'effort de nos administrations qui, au nom de la réduction de la dépense, tentent d'offrir un service similaire avec beaucoup moins de moyens à nos concitoyens.

Que dire, dès lors, de la promesse de nos adversaires de droite de faire non pas 50 milliards d'économies, mais 100 ou 150 ?

M. Alain Chrétien. Nous ne sommes pas des adversaires, mais des concurrents !

Mme Monique Rabin. J'ai bien entendu les quelques exemples cités : les fonctionnaires, les 35 heures, l'impôt pour les classes aisées ; cela nous donne un aperçu du programme.

La rigueur budgétaire doit, selon nous, se faire en sauvegardant notre modèle français. Après la vie à crédit que nous avons menée sous le précédent mandat, nos concitoyens paient aujourd'hui la facture. Je voudrais leur rendre hommage et leur dire combien, de toutes nos forces, nous espérons que ces efforts collectifs portent et qu'une vie meilleure se profile.

Au cours de la discussion budgétaire qui s'annonce, nous aurons l'occasion de nous exprimer sur des choix : le pouvoir d'achat des ménages, avec la baisse d'impôt sur le revenu pour 8 millions d'entre eux, l'engagement d'une réforme fiscale importante, la transition énergétique dans le contexte de la COP 21, la poursuite d'une politique en faveur des entreprises, créatrice de

richesses, et la question de l'investissement privé et public, notamment celui des collectivités locales.

Ce soir, je souhaite simplement faire un zoom sur l'un des plus gros postes de dépenses de ce budget : celui de notre contribution au budget de l'Union européenne.

La participation française au budget communautaire est estimée, à l'article 22 du présent projet de loi de finances, à 21,5 milliards d'euros. C'est une participation en croissance continue. Elle prend dans tous les pays la forme d'un prélèvement.

Française, mais aussi profondément européenne, je voudrais d'abord souligner combien ce prélèvement, essentiellement basé sur le revenu national brut, affreusement corrigé de rabais et de rabais du rabais, complexe, opaque et injuste, me paraît préjudiciable à l'esprit européen. L'esprit des traités prévoyait d'abonder le budget de l'Union par le biais d'un système de ressources propres, et non pas par prélèvement sur les budgets nationaux, dont l'effet est pervers. Privant les États de recettes, le système actuel renforce le sentiment anti-européen.

À l'occasion de l'examen de ce projet de loi de finances, je souhaite rappeler combien il est nécessaire d'avancer sur d'autres ressources à caractère transnational : la taxe amplifiée sur les transactions financières, une taxation sur les multinationales qui ne connaissent pas les frontières et font de l'optimisation fiscale en mettant en concurrence les pays et, pourquoi pas, l'invention d'une taxe carbone et d'une taxe sur le numérique à l'échelle du continent européen.

Autre piste, plus ponctuelle mais qui donnerait à l'Union un caractère plus juste et permettrait de faire face à des dépenses exceptionnelles : la lutte renforcée contre la fraude en matière de TVA. Sur ce plan, je crois que nous avançons !

Concernant les dépenses, l'adhésion ou, mieux, l'élan en faveur de l'Europe, et donc de son financement, passe par une clarté des choix qui sont faits. Or des postes de dépenses créateurs de richesse sont amputés, tels que la recherche ou certaines interconnexions de transports qui sont des pistes avérées de croissance européenne.

Si j'évoque cela, c'est que les dépenses de l'Union ont un effet levier évident sur nos propres investissements. Voter le prélèvement, c'est aussi se soucier de l'utilisation qui en sera faite, c'est se préoccuper de mettre en adéquation les besoins de l'Union et la contribution votée. De ce point de vue, je comprends la nécessité de dégager des marges supplémentaires pour faire face à des événements exceptionnels, comme je l'ai lu dans le projet de loi, mais je ne voudrais pas que ceux-ci deviennent une justification à la baisse des moyens sur des projets structurants, d'autant que l'Union a déjà mis de côté 1,6 milliard d'euros de marge.

Après le beau discours du Président de la République aux côtés de Mme Merkel, je ne puis imaginer que nous ne trouvions des moyens nouveaux, amplifiés, pour parvenir à ces objectifs partagés et réaffirmés à Strasbourg.

Bien entendu, nous voterons cette contribution au budget de l'Europe, en espérant cependant que l'ambition européenne vienne replacer les États à leur juste place. Et nous voterons et défendrons votre projet de loi de finances, sans nous interdire quelques correctifs, dans l'esprit de responsabilité qui caractérise le groupe socialiste, républicain et citoyen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Mme la présidente. La discussion générale est close.

La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du budget.

M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget. À cette heure tardive, je ne pourrai répondre à l'ensemble des orateurs ; nous aurons de longues heures pour pouvoir le faire

précisément. Je souhaiterais néanmoins aborder trois points qui ont été soulevés par de nombreux orateurs, que je remercie globalement pour la qualité de leurs interventions et pour le caractère finalement assez paisible et serein de leurs propos.

Le premier point que je souhaite aborder porte sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement, dite DGF. Plusieurs d'entre vous ayant soulevé cette question, je souhaite vous donner deux ou trois éléments.

Monsieur le président de la commission des finances, vous nous dites qu'il n'est pas possible de faire cette réforme en quelques semaines : pardon, mais vous avez fait la réforme de la taxe professionnelle en une ou deux nuits ! On en a d'ailleurs longtemps payé les conséquences !

M. Alain Fauré. En quelques jours !

Mme Monique Rabin. Sans évaluation !

M. Nicolas Sansu. Et on a vu le résultat !

M. Gilles Carrez, président de la commission des finances. Le résultat, c'est que vous avez soigneusement conservé cette réforme !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. La réforme de la DGF est annoncée depuis longtemps ; le Comité des finances locales a été sollicité il y a plusieurs mois pour travailler sur la réforme de la DGF – il n'a d'ailleurs pas montré un empressement extrême à se lancer dans le travail. C'est un peu facile de dire « On le fait trop vite, donc il ne faut rien faire » !

Chacun a reconnu l'injustice, l'opacité, la complexité, voire le déni démocratique que représentent les dotations dans leur ensemble. Aujourd'hui, alors que nous proposons un schéma de travail, il nous reste quelques jours, quelques semaines pour travailler ensemble – il y aura des navettes –, avec des simulations.

M. Gilles Carrez, président de la commission des finances. Je l'espère !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. Nous en avons, nous en aurons : elles sont encore à affiner, comme vous le savez, notamment sur la question des grandes métropoles. Il y a probablement quelques paramètres que nous-mêmes souhaiterions ajuster parce que nous avons pointé un certain nombre d'insuffisances. Tout ce qui a été dit est intéressant et mérite d'être travaillé. C'est une invitation au travail, une ouverture en vue de bouger un certain nombre de critères ; mais quand une réforme est indispensable, il n'y a pas lieu de la remettre à plus tard, cela fait trop longtemps que cela dure !

Le deuxième point que je souhaite aborder porte sur la question de la fiscalité dite environnementale, soulevée par M. Alauzet, qui est toujours assidu à nos débats, ainsi que par d'autres. Pourquoi souhaitons-nous la traiter dans le projet de loi de finances rectificative plutôt que dans le projet de loi de finances ? Nous ne sommes pas complètement prêts, je vous le confesse, parce que les choses sont compliquées.

Mme la rapporteure générale a parfaitement décrit les différents dispositifs concernant la fiscalité environnementale : la contribution au service public de l'électricité, dite CSPE, qui représente une somme considérable, puisqu'elle atteindra bientôt 8 milliards d'euros ; la contribution climat-énergie, qui représente une somme considérable, puisqu'elle atteindra bientôt 4,5 milliards ; et puis les différentes fiscalités telles que la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, dite TICPE, dont le montant est considérable. Toucher à l'un de ces paramètres sans toucher aux autres serait une erreur, parce que nous perdriions en efficacité.

La CSPE doit être réformée, car elle n'est pas aujourd'hui compatible avec le droit européen ; nous sommes contraints de la réformer avant la fin de l'année.

Il nous faut en évaluer très précisément l'impact sur le prix du gaz, de l'électricité, et nous y

travaillons. Ce débat interfère aussi avec celui sur la convergence entre la fiscalité du diesel et celle de l'essence, ou celui sur l'augmentation de la contribution climat-énergie, actuellement programmée jusqu'en 2016, ce qui a également un impact sur le prix des carburants, certains souhaitant que cette taxe augmente jusqu'en 2020.

Un travail sérieux et rigoureux ne peut pas traiter séparément ces questions, qui sont liées les unes aux autres, et c'est pourquoi nous préférons y apporter une réponse globale.

Troisième et dernier point, essentiel, la concentration de l'impôt sur le revenu.

Vous avez raison, monsieur Muet : la CSG est le principal impôt payé par les Français...

M. Nicolas Sansu. Non, c'est la TVA !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. ... Hormis la TVA bien sûr. Disons que c'est le principal impôt sur les revenus payé par les Français, avec un rendement d'environ 90 milliards, contre environ 70 milliards pour l'impôt sur le revenu.

Par conséquent, il est faux de prétendre que tous les Français ne paient pas l'impôt sur le revenu.

M. Alain Chrétien. La CSG n'est pas l'impôt sur le revenu !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. La CSG est bien un impôt assis sur le revenu. Il est dû par tous les salariés, à hauteur de 7,5 % de leur revenu. Un salarié au SMIC paye donc à ce titre 100 euros par mois, à quelques euros près. Et vous prétendez que la moitié des Français ne paient pas d'impôt sur leur revenu. C'est aberrant !

Ce débat mérite donc d'être posé.

Vous avez évoqué, monsieur le président de la commission des finances, la concentration de l'impôt sur le revenu sur le dernier décile. Vous avez raison de dire qu'en 2015, les 10 % les plus riches vont payer 67,8 % de l'impôt sur le revenu. Mais savez-vous quel était le pourcentage d'impôt payé par le dernier décile en 2011 ?

M. Gilles Carrez, président de la commission des finances. Le même !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. Non, monsieur le président ! Ce n'était pas le même, puisqu'il était en 2011 de 72,4 %, soit presque 5 % de plus.

Contrairement à ce que vous dites, et cela pose une vraie question, la concentration de l'impôt sur le revenu a baissé ces quatre dernières années, en tout cas en ce qui concerne le dernier décile.

M. Nicolas Sansu. Malheureusement !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. Dernier point sur ce qui est un vrai sujet : à peu près 46 % ou 47 % des foyers fiscaux ne paieront pas l'impôt sur le revenu en 2015, soit la même proportion qu'en 2008, monsieur le président, et je n'ai pas choisi cette date au hasard : n'étiez-vous pas rapporteur général de la commission des finances en 2008 ?

Soyons donc prudents dans l'interprétation des chiffres. On peut regarder les taux moyens d'imposition de chacun des déciles ou le taux moyen d'imposition au titre de l'impôt sur le revenu. Mais quand vous dites que nous avons augmenté la concentration de l'impôt sur le revenu, c'est faux concernant le dernier décile, et je viens de vous le démontrer très précisément.

Mais nous reprendrons ces débats, qui devraient nous occuper encore quelques heures au cours des prochaines semaines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)



Conférence sociale : la CGT n'est pas sûre de participer, Solidaires boycotte, L'actualité , N° 16935, 15 octobre 2015

Le secrétaire général de la CGT a affirmé, le 13 octobre, que son syndicat n'avait pas encore décidé de sa participation à la conférence sociale du 19 octobre. « La décision sera prise par la commission exécutive », exécutif élargi de la centrale, qui se réunit le 14 octobre au soir. Selon Philippe Martinez, les sujets sur lesquels la CGT souhaitait discuter lors de cette rencontre – « les salaires et le temps du travail –, ne sont pas sur la table ». Il a toutefois reconnu que la création d'un compte personnel d'activité (CPA), qui sera au menu de la rencontre, est « une revendication de la CGT ». De son côté, Solidaires a annoncé le 13 octobre qu'elle « ne participera pas à la conférence sociale », car « ce nouveau raout a lieu dans une situation sociale qui s'est encore aggravée » et « les sujets qui fâchent ne seront pas sur la table ». « Le dialogue social à la mode Hollande est une mascarade : un Premier ministre qui crie haro sur des salariés en colère chez Air France et qui décide de passer en force le projet de protocole dans la Fonction publique, malgré l'avis des syndicats majoritaires », dénonce Solidaires. « Nous ne jouerons pas le rôle des gentils participants d'une concertation théâtralisée, pour laisser croire que tout cela peut durer », affirme le syndicat (avec l'AFP).



La CGT boycottera la conférence sociale du 19 octobre

La direction de la CGT a décidé ce mercredi de boycotter la conférence sociale du 19 octobre, notamment en raison des récents événements à Air France. Cette décision a été prise par la commission exécutive (direction élargie), réunie à Limoges (Haute-Vienne) à l'occasion des 120 ans de la centrale. La CGT a avancé deux raisons pour expliquer son boycott : le conflit à Air France et «le fait que les organisations syndicales n'ont pas les moyens de s'exprimer dans la matinée». Le secrétaire général de la CGT Philippe Martinez ne participera donc pas à la rencontre des partenaires sociaux avec le président François Hollande. Au début du mois, la CGT avait acté sa venue mais le conflit à Air France est passé par là avec les violences de salariés le 5 octobre contre des cadres et l'interpellation de plusieurs d'entre eux. Déjà absente en juillet 2014 La CGT avait déjà boycotté la dernière conférence sociale de juillet 2014, comme Force ouvrière, la FSU et Solidaires, arguant du report d'un décret sur la pénibilité. Mais son numéro un, Thierry Lepaon, avait toutefois pris part à la rencontre autour du chef de l'Etat en début de conférence. Cette année, Solidaires a décidé aussi de boycotter la journée du 19 octobre. En revanche, les autres syndicats seront là. La conférence sociale est un «moment où le gouvernement échange avec les acteurs concernés pour définir la feuille de route de la prochaine année», explique le ministère du Travail et de l'Emploi sur son site internet. Elle est «ouverte par François Hollande, Président de la République, et clôturée par Manuel Valls, Premier ministre». Cette année, les 300 participants prévus doivent plancher sur trois thèmes : la sécurisation des parcours professionnels et la création du compte personnel d'activité ; la transition énergétique, la COP21 et les enjeux pour l'emploi, la croissance verte et la formation ; la «nouvelle France industrielle» et la transformation numérique.



La CGT fait planer un doute sur la conférence sociale

Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, a entretenu mercredi matin le suspense au sujet de la participation de son syndicat à la conférence sociale qui doit se tenir lundi prochain dans un climat tendu par le conflit à Air France (AF-6,38 € -1,30 %). Les partenaires sociaux, notamment les grandes centrales syndicales, sont conviés à ce rendez-vous, dont le discours d'ouverture sera prononcé par François Hollande à Paris. "Nous allons avoir une réunion (mercredi soir à Limoges, NDLR) et nous prendrons notre décision à l'issue de cette réunion", a déclaré Philippe Martinez sur Europe 1. Le chef de file de la CGT a justifié ses réticences à la fois par le programme de cette conférence, par la forme qu'elle prendra et par le contexte dans lequel elle se tiendra, marqué par les rebondissements judiciaires dans le dossier Air France. "Il y a le contexte (...), ce qui se passe chez Air France et ce qui s'est passé avec ces salariés qui ont été mis en garde à vue, c'est à dire qu'on a été les chercher le matin à 06h00 devant leurs familles comme des malfrats", a-t-il dit. Lundi matin, six salariés de la compagnie, soupçonnés d'avoir malmené des cadres dirigeants et blessé des vigiles lors d'une réunion d'un comité central d'entreprise, ont été interpellés à leur domicile et cinq d'entre eux passeront en jugement début décembre. La nouvelle de ces arrestations a contribué à crispier les relations entre gouvernement et syndicalistes, malgré les appels au dialogue social lancés par le Premier ministre, Manuel Valls, ou François Hollande. "GRAND-MESSE" Mardi, un membre de la CGT a refusé de serrer la main au président de la République, en visite sur les chantiers navals STX de Saint-Nazaire et, à Lyon, le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, est arrivé à la Bourse du travail sous les huées d'une centaine de manifestants, parmi lesquels des syndicalistes de la CGT - une femme en colère l'a même conquis en pleine conférence. "Il y a des salariés qui sont mécontents et c'est ce qu'on dit depuis plusieurs mois. Il est temps que le gouvernement prenne en compte ce mécontentement et prenne des actes concrets vis-à-vis des salariés", a jugé Philippe Martinez. "Le militant du chantier (STX, NDLR) a répété à Monsieur Hollande un certain nombre de choses que nous répétons depuis des mois et des mois, notamment je pense à la question des salaires", a-t-il ajouté. Le secrétaire général de la CGT a également déploré que les salaires et la réduction du temps de travail ne soient pas au menu des débats prévus lundi au palais d'Iéna. Trois tables rondes seront organisées. L'une portera sur la "sécurisation des parcours professionnels et la création du compte personnel d'activité", une autre sur la transition énergétique et une troisième sur la "transformation numérique". "Et il y a la question de la forme: comment on conçoit le dialogue social ? Est-ce que, passez-moi l'expression, on va à une grand-messe ou est-ce que les organisations syndicales peuvent s'exprimer ?", s'est interrogé Philippe Martinez sur Europe 1. L'année dernière, la CGT, FO et la FSU avaient boudé une partie de la conférence sociale, qui avait alors duré deux jours, pour manifester leur opposition à une politique jugée trop favorable au patronat. (Simon Carraud, édité par Yves Clarisse)



La CGT va boycotter la conférence sociale



La CGT a annoncé mercredi soir qu'elle ne participerait pas à la conférence sociale prévue lundi prochain, dans un climat tendu par le conflit à Air France.

La décision a été prise par la commission exécutive de la CGT réunie à Limoges en marge de la célébration des 120 ans du syndicat, qui conteste l'ordre du jour de ce rendez-vous entre les partenaires sociaux et le gouvernement, et son organisation.

Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, s'explique sur le boycott de la conférence sociale par la CGT

"La CE a décidé qu'au regard d'un certain nombre d'éléments concernant l'organisation et le contenu de la conférence, du peu de place laissée à l'intervention des organisations syndicales et de ce qui s'est passé à Air France, la CGT ne participerait pas à la conférence sociale", a déclaré Virginie Gensel, membre de la commission et du bureau confédéral. "En même temps, nous demandons l'ouverture de négociations sur les questions liées au compte personnel d'activité et à la sécurité sociale professionnelle", a-t-elle ajouté. La CGT souhaitait que la question du temps de travail et des salaires soit discutée à la conférence de lundi, a-t-elle rappelé. "On n'a pas été entendu. Là aussi on demande l'ouverture de négociations sur l'ensemble de ces sujets-là."

"Ne pas venir, pour moi, c'est une posture"

La ministre du travail, Myriam El Khomri, a dénoncé une "posture" de la CGT. "Ne pas venir, pour moi, c'est une posture et c'est faire le jeu de ceux qui ne croient pas au dialogue social et au rôle des syndicats", a-t-elle poursuivi, tout en assurant que sa "porte reste ouverte". Les principales organisations patronales et syndicales sont conviées à la réunion de lundi, dont le discours d'ouverture sera prononcé par le chef de l'Etat, François Hollande. Trois tables rondes sont prévues lors de la conférence sociale, sur la "sécurisation des parcours professionnels et la création du compte personnel d'activité", sur la transition énergétique et une troisième sur la "transformation numérique".

Dossier Air France

Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, avait notamment évoqué les rebondissements judiciaires du dossier Air France, dont l'arrestation à leur domicile de salariés soupçonnés d'avoir malmené des cadres dirigeants et blessé des vigiles lors d'un comité central d'entreprise. Cinq d'entre eux, militants de la CGT, passeront en jugement début décembre (). Leur arrestation a contribué à crispier les relations entre gouvernement et syndicalistes, malgré les appels à un

dialogue social apaisé lancés par le Premier ministre, Manuel Valls, ou François Hollande.

Exécutif chahuté

Mardi, un membre de la CGT a refusé de serrer la main au président de la République, en visite sur les chantiers navals STX de Saint-Nazaire. A Lyon, le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, a été hué par une centaine de manifestants, parmi lesquels des cégétistes. "Il y a des salariés qui sont mécontents et c'est ce qu'on dit depuis plusieurs mois. Il est temps que le gouvernement prenne en compte ce mécontentement et prenne des actes concrets vis-à-vis des salariés", a commenté Philippe Martinez. La CGT et la FSU avaient déjà boudé une partie de la conférence sociale de l'an dernier.



LEAD 1-France-La CGT boycottera la conférence sociale

- Le contenu de la conférence sociale contesté par la CGT
- Le syndicat invoque également la forme de la conférence
- Il invoque le contexte créé par le conflit d'Air France
- Des militants de la CGT s'en prennent à Hollande et Macron

(Actualisé avec décision de la CGT, réaction Le Guen) PARIS, 14 octobre (Reuters) - La CGT a annoncé mercredi soir qu'elle ne participerait pas à la conférence sociale prévue lundi prochain, dans un climat tendu par le conflit à Air France. La décision a été prise par la commission exécutive de la CGT réunie à Limoges en marge de la célébration des 120 ans du syndicat, qui conteste l'ordre du jour de ce rendez-vous entre les partenaires sociaux et le gouvernement, et son organisation.

"La CE a décidé qu'au regard d'un certain nombre d'éléments concernant l'organisation et le contenu de la conférence, du peu de place laissée à l'intervention des organisations syndicales et de ce qui s'est passé à Air France, la CGT ne participerait pas à la conférence sociale", a déclaré à Reuters Virginie Gensel, membre de la commission et du bureau confédéral. "En même temps, nous demandons l'ouverture de négociations sur les questions liées au compte personnel d'activité et à la sécurité sociale professionnelle", a-t-elle ajouté.

La CGT souhaitait que la question du temps de travail et des salaires soit discutée à la conférence de lundi, a-t-elle rappelé. "On n'a pas été entendu.

Là aussi on demande l'ouverture de négociations sur l'ensemble de ces sujets-là." Le secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen, a regretté un "coup porté" au dialogue social. "Tout ce qui laisse à penser que les partenaires sociaux ne sont pas capables de dialoguer même lorsqu'il ne sont pas d'accord, je pense que c'est un mauvais coup porté au dialogue social", a-t-il dit sur BFM TV.

"Il existe des tensions à l'intérieur de la CGT et ces tensions se résolvent vers l'extérieur." Les principales organisations patronales et syndicales sont conviées à la réunion de lundi, dont le discours d'ouverture sera prononcé par le chef de l'Etat, François Hollande.

"GRAND-MESSE" Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, avait laissé entendre dès mercredi sur Europe 1 que son organisation envisageait de boycotter.

Il avait notamment évoqué les rebondissements judiciaires du dossier Air France, dont l'arrestation à leur domicile de salariés soupçonnés d'avoir malmené des cadres dirigeants et blessé des vigiles lors d'un comité central d'entreprise. Cinq d'entre eux, militants de la CGT, passeront en jugement début décembre. Leur arrestation a contribué à crispier les relations entre gouvernement et syndicalistes, malgré les appels à un dialogue social apaisé lancés par le Premier ministre, Manuel Valls, ou François Hollande.

Mardi, un membre de la CGT a refusé de serrer la main au président de la République, en visite sur les chantiers navals STX de Saint-Nazaire. A Lyon, le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, a été hué par une centaine de manifestants, parmi lesquels des cégétistes.

() "Il y a des salariés qui sont mécontents et c'est ce qu'on dit depuis plusieurs mois. Il est temps que le gouvernement prenne en compte ce mécontentement et prenne des actes concrets vis-à-vis des salariés", a commenté Philippe Martinez.

"Le militant du chantier (STX, NDLR) a répété à M. Hollande un certain nombre de choses que nous répétons depuis des mois et des mois, notamment je pense à la question des salaires." Trois tables rondes sont prévues lors de la conférence sociale, sur la "sécurisation des parcours professionnels et la création du compte personnel d'activité", sur la transition énergétique et une troisième sur la "transformation numérique". Mais pour la CGT, le contenu n'est pas seule en cause.

"Il y a la question de la forme", a dit Philippe Martinez. "Comment on conçoit le dialogue social : est-ce que (...) on va à une grand-messe ou est-ce que les organisations syndicales peuvent s'exprimer ?" La CGT, Force ouvrière et la FSU avaient déjà boudé une partie de la conférence sociale de l'année dernière, organisée sur deux jours, pour manifester leur opposition à une

politique jugée trop favorable au patronat.
(Simon Carraud, avec Emmanuel Jarry, édité par Grégory Blachier) ((
simon.carraud@thomsonreuters.com; Service Informations générales. Tel 01 49 49 53 34;))



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 15 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Gerard Filoche

@gerardfiloche

102880

Tweets

3534

Following

28856

Followers

droits collectifs du travail et « compte personnel d'activité <http://t.co/pxU1AT1NvG> via @MediapartLeClub
droits collectifs du travail et « compte personnel d'activité
<http://t.co/pxU1AT1NvG> via @MediapartLeClub



Enclair

par *Michael Darmon*

Pendant que Sarkozy est dans la nasse, Hollande provoque la gauche. Notre chroniqueur décrypte l'actualité de la semaine.

● **Pris entre Nadine et Marine,** Nicolas Sarkozy a saisi l'occasion qu'il attendait depuis quelque temps : opérer un recentrage vis-à-vis des idées du Front national, qu'on lui reproche de distiller dans ses discours. Toute connivence est désormais bannie. Cela dit, c'est fait «à la Sarko», c'est-à-dire avec cette savoureuse pensée des contresens qu'il déroule souvent. Le dernier exemple est un petit bijou : pour le président de LR, admettre la notion de race est inacceptable car «*derrière la race, il y a tout de suite la notion de pureté*». Cette maxime de meeting, destinée à être ponctuée d'applaudissements de militants, prêterait à sourire si le sujet n'était si grave. Organiser le huis clos entre la notion de race et celle de la pureté revient à faire exister ce que l'on veut combattre. L'histoire de la pensée sur la race est infiniment plus complexe. Que les politiques mènent des politiques pour améliorer le sort des populations sans se piquer de professer d'autres disciplines.

● **La scène politique de la rentrée** restera cet affrontement inédit au Parlement européen à Strasbourg entre deux champions du verbe, l'un outrancier, l'autre puissamment ourlé. Le Pen contre Hollande, ou une illustration du souhait inavouable des partisans du président affaibli et sans résultats : être reconduit au pouvoir dans un contexte de drame politique, qui ressouderait tous les républicains. La satisfaction affichée dans les deux camps après cette passe d'armes est troublante. Nicolas Sarkozy, chef du parti Les Républicains, a immédiatement flairé le danger. Impossible de laisser la place, tant convoitée, d'être qualifié face à Marine Le Pen, machine à faire élire. D'où sa charge contre le président devant les militants parisiens : «*Hollande, c'est terminé, nous sommes la seule alternative au FN!*»



Au Parlement, à Strasbourg, avec Angela Merkel, affrontement entre François Hollande et Marine Le Pen.

● **Après l'affaire Morano, il faut le marteler** : qu'on laisse de Gaulle reposer en paix ! Tous ceux qui invoquent les mânes du grand homme pour donner quelque relief à leurs fiches devraient faire preuve de plus de respect envers leur idole. Car ces fans ne sont pas tentés par la seule leçon politique du gaullisme d'après guerre : jeter un vieux système pour en rebâtir un neuf. Aujourd'hui, être gaulliste serait oser fonder une nouvelle République. Bon courage à tous les tenants des images gaulliennes et autres ruptures.

● **François Hollande** serait-il en train d'essayer de repousser l'âge du départ à la retraite ? Les caisses sont vides, mais personne ne veut assumer les mesures qui s'imposent. Laurent Berger a prévenu sur i-Télé : trouver un accord sera très difficile. La conférence sociale doit consacrer l'avènement du compte personnel d'activité, mais ne pourra éviter les sujets qui fâchent. De leur côté, les enseignants dans la rue ont aussi lancé leur avertissement : pas question d'accepter la réforme des collèges prévue pour 2016. Se brouiller avec les syndicats et les enseignants à l'orée de la présidentielle, voilà qui est osé. Mais Hollande n'a d'autre choix que de partir poitrail en avant à la bataille. Quitte à passer pour un Bonaparte sans Arcole.





Forex: L'actualité Forex du 13 octobre 2015

Forex en ligne Trader le Forex Notre sélection de brokers pour trader le forex en ligne en France Options Binaires Notre sélection de brokers pour trader les options binaires en ligne en France Actualité brokers Forex Suivez l'actualité du forex en ligne légal en **France Stratégie** au Forex Les stratégies au Forex Trading Liste noire Forex Liste des brokers Forex non autorisés en France par l'AMF Liste noire Options Binaires Liste des sites internet non autorisés en France par l'AMF Jeu légal Sites agréés ARJEL Synthèse de tous les sites agréés ARJEL de jeux en ligne Newsletter Jeu Légal Forex: L'actualité Forex du 13 octobre 2015 13/10/2015 Balance commerciale chinoise La Chine diffusait ce mardi sa balance commerciale dont les chiffres, en hausse, s'avéraient être meilleurs qu'attendu. Eroulement de l'indice ZEW L'Allemagne communiquait aujourd'hui son indice ZEW qui plongeait à 1,9 points (au lieu de 12 le mois dernier) alors qu'au moins 6 points avaient été anticipés. Publication de l'IPC britannique Le Royaume-Uni publiait son IPC dont la variation qui était communiquée en pourcentage, était inférieure à celle des prévisions. Le cours des paires de devises majeures ce mardi à 21h00 GMT, soit 23h00 à Paris La paire EUR/USD : en hausse à 1,1379 dollar au lieu de 1,1359 dollar hier à la même heure. La paire EUR/JPY : en légère baisse à 136,24 yens contre 136,34 yens la veille au soir. La paire USD/JPY : en baisse à 119,73 yens au lieu de 120,02 yens ce lundi à 21h00 GMT. La paire EUR/GBP : en hausse à 74,61 pence. La paire GBP/USD : en baisse à 1,5244 dollar. La paire EUR/CHF : en baisse à 1,0897 franc suisse. La paire USD/CHF : également en baisse à 0,9572 franc suisse. L'once d'or : en hausse à 1.168,25 dollars au lieu de 1.163,38 dollars ce lundi à la même heure. Tweet Partager sur Facebook Forex Légal France >> Toutes les actualités des brokers Forex légaux en France Actualité du Forex en ligne légal en France 13/10/2015 Forex: L'actualité Forex du 13 octobre 2015 Balance commerciale chinoise La Chine diffusait ce mardi sa balance commerciale dont les chiffres, en hausse, s'avéraient être meilleurs qu'attendu. Eroulement de l'indice ZEW L'Allemagne communiquait aujourd'h... Lire la suite 12/10/2015 Forex: L'actualité Forex du 12 octobre 2015 Absence de nouvelles macro-économique en provenance des Etats-Unis Ce lundi, une journée fériée au Canada, au Brésil ainsi qu'au Japon, aucune nouvelle macro-économique en provenance des Etats-Unis, du Japon et de l'Euro... Lire la suite 09/10/2015 Forex: L'actualité Forex du 09 octobre 2015 Balance commerciale du Royaume-Uni La balance commerciale du Royaume-Uni comme sa balance commerciale hors UE affichaient toutes deux des chiffres moins bons que prévu. Etats-Unis : publication de l'indice de prix à l'... Lire la suite Accueil Forex en ligne légal en France Actualités du Forex en France > Forex: L'actualité Forex du 13 octobre 2015



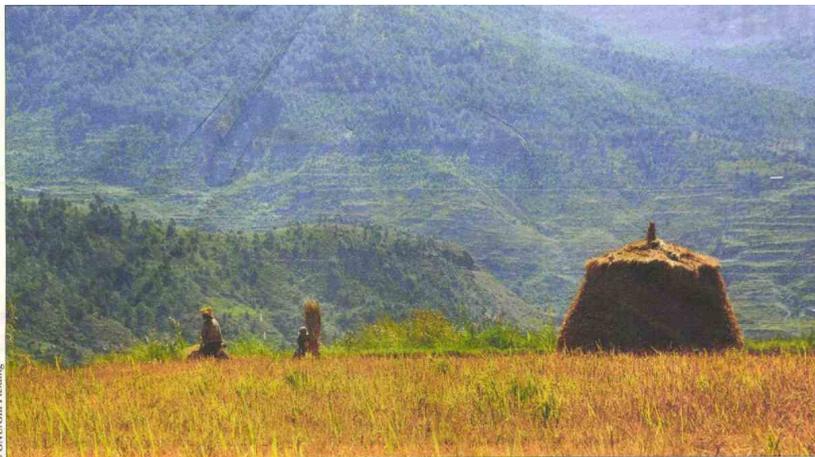
DÉVELOPPEMENT La seule mesure du progrès de la société par la croissance économique montre ses limites. Tour d'horizon pour faire évoluer cette idée.

Il n'y a pas que le PIB dans la vie !

C'est une notion encore très abstraite en France et que certains ont découvert à travers des reportages qui se passent au Bhoutan et sa notion de bonheur national brut. Ce petit État a lancé ce concept en 1972 et depuis, les sociétés occidentales ont eu l'idée d'essayer de l'appliquer. Des travaux et des expériences sont régulièrement entrepris à ce sujet et les Nations unies, à travers le Programme des Nations unies pour le développement, ont même créé un indice baptisé Indice de développement humain (IDH). Globalement, l'idée serait de démontrer que le progrès et la richesse ne résident pas uniquement dans la mesure de la croissance économique et que d'autres aspects de la vie en général sont à prendre en compte pour évaluer les progrès et la richesse.

Idee générale

Après une large consultation d'experts, de la société civile et des citoyens, **France stratégie** (Commissariat général à la stratégie et à la prospective) et le Conseil économique, social et environnemental (Cese) proposent aujourd'hui « un tableau de bord d'indicateurs destinés à mieux mesurer l'état et le développement de notre pays, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales ». Le postulat de départ, fait par la plupart des économistes, des représentants de la société civile et du grand public, est que chacun s'accorde pour reconnaître



Le Bhoutan est certainement un précurseur en matière de mesure du bien-être des individus qui composent sa société. D'autres s'inspirent aujourd'hui de ce pays.

que la croissance du pays ne peut être mesurée ni à l'aune d'un seul indicateur – le produit intérieur brut – ni dans une seule dimension, la croissance de la production. Difficulté : s'il y a consensus pour refuser le PIB comme indicateur unique, il n'existe pas de « soubassement théorique indiscutable pour construire l'alternative ».

Dans leur approche de travail, les deux structures soulignent que « malgré les nombreuses initiatives tant locales qu'internationales, une approche différente de la mesure du progrès de notre société ne s'est pas encore imposée ni en France ni dans d'autres pays. C'est pourquoi **France stratégie** et le Conseil économique,

social et environnemental ont engagé une démarche conjointe pour construire en concertation une proposition de nouvelle métrique ». Ce premier travail ne peut donc être compris que comme une étape avant d'autres travaux pour enrichir tout cela. Par ailleurs, il apparaît comme évident que « tout indicateur statistique est forcément imparfait puisqu'il ne peut traduire fidèlement toutes les dimensions de la réalité dont il prétend rendre compte. Par extension, une liste d'indicateurs est forcément perfectible et la combinaison des thèmes et des indicateurs relève de choix pour partie subjectifs, même si elle s'appuie sur des arguments rationnels ». D'où

Mesure

La recherche de mesures différentes de la production de richesses et donc aussi du bien-être humain fait lentement son chemin parmi les populations.

le fait que les deux acteurs ont voulu privilégier un travail multicritère, ce qui les a conduits à privilégier une liste d'indicateurs, un pour chaque thème clé de la mesure du progrès. « Ces indicateurs doivent être en nombre limités, dix au maximum, de manière à ce qu'ils puissent être repris dans le débat public et par là influencer les choix de politiques publiques », note le rapport.

Thèmes spécifiques

Pour conduire leurs travaux, **France stratégie** et le Cese ont également consulté assez largement la population civile. Ils ont notamment conduit une enquête qui a permis de dégager des thèmes spécifiques, apparaissant comme importants aux yeux des citoyens pour exprimer la notion de développement, de progrès et de richesse, bref, la situation de la France. Les trois critères qui arrivent en tête des réponses sont d'ordre économique : il s'agit de l'accès à l'emploi (et non le chômage ou l'emploi lui-même), l'endettement du pays (un grand classique) et le dynamisme économique (intéressant car comment mesure-t-on le dynamisme ?). Les trois suivants sont plutôt d'ordre social : on trouve tout d'abord la santé puis la notion de « qualité de vie et du vivre ensemble » et enfin la réduction des inégalités. On trouve plus loin des éléments comme l'investissement pro-

ductif, l'accès à l'éducation, la sécurité, l'accès au logement, l'innovation et les start-up. Les notions de biodiversité, de recyclage des déchets, de réchauffement climatique et d'accès à la culture arrivent derrière tous ceux précédemment cités. Au final, trois grands thèmes ont été retenus : économie, social et environnement. Le premier est composé des valeurs travail (avec comme indicateur le taux d'emploi), investissement (patrimoine productif) et stabilité financière (dette publique et privée) ; le second parle de santé (espérance de vie et bonne santé), de qualité de vie (satisfaction à l'égard de la vie, d'inégalités (écarts de revenus) et d'éducation (part des diplômés) ; enfin, le troisième regroupe le climat (consommation carbone), la biodiversité (abondance des oiseaux) et les ressources naturelles (recyclage des déchets).

En conclusion, les auteurs de ces travaux rappellent que cette idée de définir la richesse nationale de façon différente progresse : il y a d'abord eu le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009 puis, en avril 2015, l'adoption par la représentation nationale d'un texte de loi relatif à la prise en compte de « nouveaux indicateurs de richesse ». Il y a désormais aussi cette étude proposant une panoplie d'indicateurs, à discuter et à faire évoluer bien sûr. Pour abonder dans ce sens, **France stratégie** et le Cese plaident pour la création « d'un site internet dédié afin de permettre l'accès du plus grand nombre à la description des indicateurs et de leur évolution en comparaison internationale, comme l'ont fait de nombreux pays ». Mais ils proposent aussi de considérer, par exemple, les futurs projets d'infrastructures et d'équipement à l'aune de ces critères. Idem pour les textes législatifs avant de suggérer qu'à terme, « les administrations pourraient présenter dans leur rapport annuel un bilan de leur action sur l'année écoulée au regard de ces objectifs de qualité de la croissance et des indicateurs associés ». À suivre...

THIERRY MICHEL

FOCUS

D'autres indicateurs de mesure existent

Preuve que les sociétés contemporaines ne se contentent pas du classique PIB, la construction d'indicateurs alternatifs à ce dernier fait florès. Précisons que si tous présentent certainement des aspects positifs et intéressants, aucun ne fait réellement l'unanimité. Pas un candidat ne se substitue à lui pour le moment. Outre l'indice du bonheur national brut du Bhoutan et l'indice de développement humain (IDH) des Nations unies, d'autres mesures ont vu le jour depuis quelque temps. L'un des plus anciens, et malheureusement le plus connu, est celui de l'indicateur de pauvreté humaine des pays en développement, créé par les Nations unies. Autre outil, l'indicateur de

progrès véritable (IPV), qui est un indicateur alternatif au PIB et à l'IDH : il ne se contente pas de mesurer la seule activité monétaire mais il comporte un ajout et une déduction : d'un côté, il ajoute au PIB la valeur estimée des activités économiques non monétaires (travail domestique ou activités bénévoles...) et il ôte du PIB la valeur estimée des richesses naturelles perdues (dommages à l'environnement, destruction des ressources non renouvelables, etc.) et des dégâts sociaux (chômage, délits, crimes, délinquances, accidents, maladies, inégalités...). Autre variante qui cherche à intégrer des notions autres que les seules richesses monétisées, le produit intérieur doux qui, à l'image du

précédent, veut comptabiliser les activités domestiques et bénévoles. C'est une notion qui est née au Québec. Plus qu'une mesure, il se veut une tentative pédagogique pour faire réfléchir les individus sur la production de richesses au sens large. D'autres travaux ont débouché sur des notions proches de ces premières formulations : indicateur de bien-être durable, bonheur intérieur net, indice de pauvreté multidimensionnelle ou encore l'indice de meilleure vie... Il existe même un indice sexospécifique du développement humain (qui tient compte des différences entre homme et femme comme l'espérance de vie, l'accès à l'éducation...).

T. M.



Intermittents : une conférence pour l'emploi

Une conférence pour l'emploi dans le spectacle se tient les 15 et 16 octobre à la cité des sciences et de l'industrie. Nouvelle étape d'une démarche — associant étroitement le ministère de la Culture et de la Communication à celui du Travail — qui vise à bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle, cette conférence, ouverte par le premier ministre Manuel Valls, sera close par Fleur Pellerin,



Pour un meilleur dialogue social. Le rapport « Bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle » remis au Premier ministre par Hortense Archambault, Jean-Denis Combexelle et Jean-Patrick Gille préconisait notamment l'adoption d'une nouvelle méthode de dialogue social pour le secteur du spectacle, d'où la tenue de cette conférence des 15 et 16 octobre qui devra donner une vision à moyen terme de l'emploi dans le secteur.

La concertation en quelques dates:

- 19 juin 2014 : le Premier ministre lance une mission de concertation pour définir « un cadre stabilisé et sécurisé » pour les intermittents du spectacle. En parallèle, il annonce la prise en charge financière par l'Etat de la neutralisation du différé d'indemnisation prévu par l'accord du 22 mars 2014

La mission de concertation est confiée à Jean-Patrick Gille, député, Hortense Archambault, ancienne directrice du Festival d'Avignon, et Jean-Denis Combexelle, ancien directeur général du travail

- 7 janvier 2015 : remise du rapport de la mission de concertation au gouvernement. « Ce document ne veut pas être un énième rapport proposant une réforme clé en main de l'intermittence. Néanmoins, il propose une méthode, fondée sur le dialogue social, expérimentée au cours de la mission mais qui reste à finaliser », concluent les auteurs.

- 4 juin 2015 : Ouverture des négociations dans les différentes branches des métiers du spectacle. « Nous avons voulu témoigner de la volonté et de l'engagement du gouvernement à ce que ces négociations aboutissent », a indiqué le 1er juillet la ministre de la Culture et de la Communication devant le Conseil national des professions du spectacle.

- 17 août 2015 : Loi relative au dialogue social et à l'emploi (DSE) consacre l'existence du régime des intermittents du spectacle, garantit sa place dans la solidarité interprofessionnelle et met en place un système de négociation équilibré.

Le programme

Les travaux de la première journée comprendra quatre groupes. Les deux premiers consacreront leur réflexion à la structuration des entreprises, avec trois ateliers : « Développer les ressources », « Soutenir l'organisation des entreprises », « Organiser le soutien des politiques publiques ». Les deux autres groupes aborderont la question du développement d'emplois de qualité avec les ateliers : « Améliorer la permanence de l'emploi », « Mieux organiser la gestion des parcours », « Améliorer les droits sociaux ».

La journée du 16 donnera lieu à une synthèse des ateliers suivie d'échanges en séances plénières et de l'intervention de Fleur Pellerin qui clôturera la conférence.

Chiffres clefs

- Le secteur du spectacle croît 1,5 fois plus vite que l'économie nationale et représente 40,5 milliards d'euros en 2013
- La consommation des biens et services culturels par les Français s'élève à 10,7 milliards d'euros en 2013
- Le nombre de CDI a augmenté de 70% depuis 2000 et ils représentent 46% de la masse salariale du secteur
- 90 000 « intermittents » sont employés moins de 48 heures par an



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 14 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Gerard Filoche

@gerardfiloche

102879

Tweets

3534

Following

28856

Followers

intervention Bn PS lundi 12 oct : droits collectifs du travail et « compte personnel d'activité
<http://t.co/pxU1AT1NvG> via @MediapartLeClub

intervention Bn PS lundi 12 oct : droits collectifs du travail et « compte
personnel d'activité <http://t.co/pxU1AT1NvG> via @MediapartLeClub



J. Pisani-Ferry : "Notre modèle de croissance est à renouveler"

Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie, est notre invité ce mercredi dans L'Autre Direct. Habitué des Journées de l'économie lyonnaises, ce conseiller du Premier ministre prône un nouveau modèle de croissance, sans occulter les "perturbations" créées par l'innovation. "La frénésie de la spéculation est toujours au coin de la rue" "On n'est plus dans les situations de crise aiguë qu'on a connues vers 2008-2009 puis 2011-2012" , estime l'économiste Jean Pisani-Ferry, revenu à Lyon comme chaque année depuis huit ans pour parler "croissance et inégalités" aux Journées de l'économie. Même si "la frénésie de la spéculation est toujours au coin de la rue" , nuance-t-il aussitôt. Jugeant la France en retard de plusieurs années sur les États-Unis pour le retour de la croissance, le commissaire général de France Stratégie invite à renouveler notre modèle : il faut "faire reposer la croissance sur plus de petites entreprises. qui deviendront grandes"



DOSSIER FINANCEMENT DES ENTREPRISES

L'amélioration des profits risque d'être temporaire

Liée à des coups de pouce conjoncturels et de politique économique, la hausse du taux de marge est circonstancielle.

PAR GUY MARCHAL

Les entreprises françaises sont-elles en train de retrouver une meilleure santé financière, et si oui, quelle en est la cause ? Depuis début 2014, les comptes nationaux trimestriels de l'Insee font état de la remontée régulière du taux de marge des entreprises dans sa version « macroéconomique ». Une amélioration qui met un terme au reflux qui avait débuté en 2007-2008, dans la foulée de la crise économique et financière mondiale. Avant cette épisode, le taux de marge entendu comme l'excédent brut d'exploitation rapporté à la valeur ajoutée brute (EBE/VA) se maintenait vaillamment autour de 33 % depuis un bon nombre d'années (voir le graphique).

C'est au deuxième trimestre 2014 qu'un point bas de 29,1 % est touché. Par la suite, le ratio EBE/VA se redresse petit à petit chaque trimestre : 29,3 % fin 2013, puis 29,5 %, 29,8 %... pour arriver à 31,1 % au deuxième trimestre de cette année. L'Insee table sur une poursuite du mouvement, au moins à court terme, avec un taux de marge de 31,3 % au troisième trimestre et 31,5 % à la fin de l'année.

Niveau d'avant-crise

Les différents indicateurs de mesure des marges disent peu ou prou la même chose. En partant du taux de marge, Axelle Lacan, économiste à COE Rexecode, analyse les profits des sociétés non financières après impôt sur les sociétés et avant distribution des dividendes. « Rapportés à la valeur ajoutée, les profits ont retrouvé leur niveau préalable à la crise, à 24,2 % au premier semestre contre 24,3 % en moyenne sur la période 2000 à 2007. Mesurés en euros courants, ils dépasseront même cette année leur niveau de 2007 », indique l'économiste. Sur les deux dernières années, les profits ont crû de 37 milliards d'euros. Or, précise Axelle Lacan, s'ils avaient progressé comme la valeur de la production des entreprises – envi-

ron 1 % entre 2013 et 2015 –, ils auraient augmenté d'un seul milliard d'euros. Autrement dit, l'amélioration des profits ne provient pas d'un surplus de valeur ajoutée et de la bonne santé des entreprises. Mais alors d'où viennent ces 36 milliards d'euros de profits additionnels ?

En tout premier lieu, de la baisse des taux d'intérêt et des frais financiers pour « 15 milliards d'euros », estime l'économiste de COE Rexecode. Et ce, en dépit d'une progression de l'endettement des entreprises de 125 % à 135 % de la valeur ajoutée au cours des trois dernières années (début 2007, l'endettement des entreprises représentait l'équivalent de leur valeur ajoutée, soit 101 %). Cet endettement ne s'exprime pas en priorité à travers d'investissements et d'extensions de capacités de production, mais bien plus au travers d'opérations de fusions-acquisitions et de rapprochement, plus caractéristiques d'une agrégation de parts de marché et d'une croissance économique stagnante.

Deuxième facteur, « l'amélioration du prix relatif de la valeur ajoutée par rapport à celui des consommations intermédiaires » ; autrement dit, l'impact positif de la baisse des cours des matières premières : un surcroît de valeur ajoutée de plus de 24 milliards d'euros, dont « 6,2 milliards ont été conservés dans les profits », estime Axelle Lacan, pour qui l'essentiel de ces gains a été absorbé par la hausse des salaires.

A ces deux facteurs conjoncturel et financier s'ajoute un troisième volet de politique économique : l'impact du CICE, le crédit d'impôt compétitivité emploi, qui pourrait être converti en allègements de cotisations sociales*. Considéré comme une subvention d'exploitation par l'Insee et comptabilisé ex ante, « il participe à l'amélioration des profits à hauteur de 14,6 milliards d'euros » calcule Axelle Lacan. Les autres mesures, comme la réduction du taux de cotisations sociales familiales ou la suppression de la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés), sont pour partie contrebalancées par des hausses des impôts liés à la production et de l'impôt sur les sociétés dont les progressions sont plus rapides que la croissance de la production.

Imputable à la faiblesse des taux d'intérêt, au bas prix du pétrole et à des mesures de politiques économiques déjà bien intégrées dans les comptes nationaux, « l'amélioration des profits est circonstancielle réversible », juge Axelle Lacan. Rien à voir avec le coup de pouce phénoménal, dans les années 80, de la désindexation des salaires sur les prix. La réforme avait propulsé le taux de marge de plusieurs points de pourcentage. Sans pour autant entraîner dans son sillage un mouvement similaire de l'investissement. ■

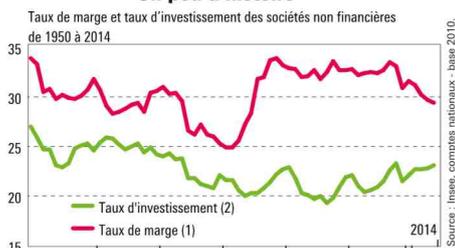
*Le rapport 2015 du comité de suivi du CICE (France Stratégie) indique que la créance fiscale atteindra 18,2 milliards d'euros en 2015.

Redresser la barre

(en %)	Taux de marge	Taux d'investissement
2005	32,4	20,9
2006	32,7	21,5
2007	33,5	22,6
2008	33,1	23,3
2009	30,9	21,5
2010	31,6	22,1
2011	31,2	22,7
2012	30,2	22,7
2013	29,7	22,8
2014	29,6	23,1
2015 (p)	31,3	22,8

(p) prévision Source : Insee

Un peu d'histoire



(1) : données révisées.
(1) : excédent brut d'exploitation (EBE) / valeur ajoutée brute (VA).
(2) : formation brute de capital fixe (FBCF) / valeur ajoutée brute (VA).
Champ : France, sociétés non financières, hors entreprises individuelles.



LE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES RALENTIT

Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques
COUR DES COMPTES

Problèmes économiques

> *Le redressement des finances publiques s'est poursuivi en 2014, mais à un rythme nettement plus lent qu'en 2013. Le déficit public n'a baissé que de 0,1 point – après 0,7 point en 2013 – pour s'établir à 4,0 % du produit intérieur brut (PIB). L'amélioration du déficit public provient surtout de celui des administrations publiques locales. La dette publique, quant à elle, poursuit sa croissance à un rythme comparable aux années précédentes : elle s'établit à 95,6 % du PIB. Ces évolutions ont été moins bonnes que prévu et sont essentiellement imputables à une croissance économique proche de zéro en 2014 (+ 0,2 % en volume) et à des hausses des prélèvements moins importantes qu'en 2013 et 2012.*

Une légère baisse du déficit public en 2014

Le déficit public s'est amélioré de 0,1 point de produit intérieur brut (PIB) entre 2013 et 2014, passant de 4,1 points de PIB en 2013 à 4,0 points de PIB en 2014. Il représente environ 7 % des dépenses publiques, ce qui signifie que près d'un mois de dépenses est financé par l'emprunt. Cette légère amélioration du déficit public intervient après quatre années continues de forte réduction (0,9 point de PIB par an en moyenne depuis 2010). Le déficit public reste encore nettement supérieur aux niveaux constatés avant la crise financière de 2008-2009.

Les dépenses publiques⁽¹⁾ ont continué à croître en part de PIB en 2014, en passant de 57,0 points en 2013 à 57,5 points du PIB en 2014, ce qui correspond à un niveau inégalé en France. Dans le même temps, les recettes publiques ont augmenté de 0,6 point de PIB en passant de 52,9 points de PIB en 2013 à 53,5 points en 2014. Cette hausse du poids des dépenses peut toutefois être imputée à la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), enregistré intégralement en comptabilité nationale en dépenses. Si le CICE et, plus généralement, l'ensemble des crédits d'impôt

¹ Y compris crédits d'impôt, conformément au SEC 2010.



1. Le déficit et l'endettement publics

	2010	2011	2012	2013	2014
Déficit public (milliards d'euros)	- 136	- 105	- 100	- 86	- 85
Déficit public (points de PIB)	- 6,8	- 5,1	- 4,8	- 4,1	- 4,0
Dettes publiques (milliards d'euros)	1 633	1 754	1 869	1 953	2 038
Dettes publiques (points de PIB)	81,7	85,2	89,6	92,3	95,6
Pour mémoire : croissance du PIB (volume, en %)	2,0	2,1	0,2	0,7	0,2

Source : INSEE.

2. Dépenses et recettes publiques (en points de PIB)

	2011	2012	2013	2014
Dépenses publiques	55,9	56,8	57,0	57,5
<i>Dont crédits d'impôt(*)</i>	0,8	0,8	0,8	1,2
Recettes publiques	50,8	52,0	52,9	53,5
Prélèvements obligatoires	42,6	43,8	44,7	44,9

(*) Montants des crédits d'impôt tels que comptabilisés dans les dépenses publiques.
Source : INSEE.

étaient reclassés en moindres recettes, le poids des dépenses dans le PIB serait stabilisé à 56,3 % entre 2013 et 2014, et le poids des recettes augmenterait légèrement pour atteindre un niveau supérieur à 52 %.

Le taux de prélèvements obligatoires, calculé en déduisant les crédits d'impôt, est en légère augmentation entre 2013 et 2014 et atteint son niveau le plus élevé sur les 50 dernières années (à 44,9 points de PIB ; voir tableau 2). Cette légère augmentation masque une augmentation des prélèvements obligatoires hors crédits d'impôt, compensée par la montée en charge du crédit d'impôt compétitivité et emploi.

La légère baisse du déficit, en pourcentage du PIB, résulte donc d'une stabilité des dépenses, hors crédits d'impôt, et d'une légère hausse du taux des prélèvements obligatoires.

La faible réduction du déficit public (0,1 point de PIB) en 2014 tient pour partie à un contexte économique défavorable.

Le rythme de la croissance française est resté proche de zéro en 2014 (0,2 %), comme en 2013 (0,7 %) et 2012 (0,2 %), du fait d'une croissance toujours très modérée de la demande intérieure et des exportations. L'emploi marchand en France a continué à être pénalisé par la faiblesse de la

croissance et est resté stable à 19,2 millions^[2], en dépit d'une utilisation plus intensive des dispositifs d'insertion favorisant l'emploi et de la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Malgré la hausse de la TVA au 1^{er} janvier 2014, l'inflation (prix à la consommation hors tabac) a été de nouveau modérée en 2014 (+ 0,4 %, après + 0,7 % en 2013), sous l'effet notamment de la baisse des prix des hydrocarbures et de la faiblesse de l'activité.

En 2014, le solde des échanges extérieurs (- 39 milliards d'euros) est stable, après une amélioration de 6 milliards d'euros en 2013 (- 45 milliards d'euros), malgré la diminution des prix des hydrocarbures. Les exportations françaises n'ont que marginalement bénéficié du redressement progressif de la demande de la zone euro et des pays avancés hors zone euro (États-Unis et Royaume-Uni notamment).

La demande intérieure a légèrement accéléré en 2014 (contribution à la croissance du PIB de 0,7 point en 2014 comme en 2013), comme la consommation des ménages (0,6 % en 2014, après 0,4 % en 2013 pour la consommation privée). Cette augmentation est notamment liée à un redressement du pouvoir d'achat

² Et le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 10,4 % de la population active en France au quatrième trimestre 2014.

des ménages : le revenu disponible brut a progressé de 1,1 % en 2014, contre 0,7 % en 2013, notamment en raison de la hausse des rémunérations versées par les entreprises non financières (1,7 % après 1,2 %) et d'une inflation très modérée.

L'investissement des entreprises non financières s'est redressé (2,0 %, après 0,5 % en 2013), malgré une poursuite de la baisse de leur taux de marge, notamment grâce à des conditions de financement favorables. En revanche, l'investissement des ménages a poursuivi sa forte diminution en 2014 (- 5,3 %, après - 1,5 % en 2013).

Une légère augmentation des prélèvements obligatoires

Le taux de prélèvements obligatoires est en légère augmentation de 0,2 point de PIB en 2014 pour atteindre 44,9 points de PIB, sous l'effet de mesures nouvelles qui ont pesé pour 0,15 point de PIB. Ces mesures nouvelles comprennent notamment des hausses de cotisations sociales des administrations de sécurité sociale (cotisations vieillesse, CNRACL et AGIRC-ARRCO notamment) et de manière plus marginale des hausses des impôts locaux ; elles ont plus que compensé la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

L'évolution spontanée des prélèvements obligatoires (c'est-à-dire à législation constante) s'est redressée (+ 0,8 % en 2014, contre + 0,3 % en 2013) à un rythme proche de la croissance du PIB (+ 0,8 % en valeur). L'élasticité est au total très légèrement supérieure à l'unité en 2014 (1,1), et en très nette augmentation par rapport à 2013 (0,2).

Cette élasticité résulte de deux mouvements de sens contraire : d'une part, les recettes fiscales nettes de l'État ont connu, en 2014 comme en 2013, une croissance spontanée négative (- 0,1 %), notamment du fait de l'impôt sur les sociétés (IS). Dans le sens contraire, les recettes fiscales des collectivités locales, dont les assiettes sont peu sensibles à la conjoncture, ont connu une progression spontanée (+ 1,9 %) plus dynamique que celle du PIB. De même, les prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale (ASSO) sont restés dynamiques en 2014 (+ 1,5 %), notamment grâce à une augmentation de la masse salariale privée supérieure à celle du PIB.

Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)



Source : INSEE.

Une évolution modérée des dépenses publiques

En 2014, les dépenses publiques ont augmenté plus rapidement que le PIB (+ 1,6 %, contre + 0,8 %^[3]). Mesurée en volume, la croissance de la dépense publique s'est établie à 1,2 %, inférieure à celle d'avant-crise, mais sans amélioration notable par rapport aux années précédentes. Si l'on exclut les crédits d'impôt, elle augmente plus modérément, à un rythme proche de celui du PIB (+ 0,9 % en valeur, + 0,5 % en volume^[4]).

La modération de la dépense a été facilitée par deux facteurs exceptionnels qui ne sont pas reproductibles dans la durée :

- la baisse de la charge d'intérêts qui a retranché 0,2 point à l'évolution des dépenses publiques, alors même que la dette publique continuait de croître : le recul des taux d'intérêt et l'impact de la baisse de l'inflation sur la charge d'intérêts de la dette indexée ont plus que compensé la hausse de l'encours de la dette ;

- la diminution des dépenses d'investissement : en 2014, l'investissement local a nettement reculé (de l'ordre de - 10 % en volume). C'est habituellement le cas l'année du renouvellement des mandats municipaux, mais l'ampleur de la baisse est supérieure à l'habitude ; ce recul a eu un impact de - 0,5 point sur l'évolution de la dépense publique totale.

Au total, la croissance de la dépense publique est restée en 2014 modérée, inférieure à celle d'avant-crise et sans rupture notable par rapport aux années précédentes.

³ Correspondant à une augmentation en volume de 0,2 % et une évolution des prix du PIB de 0,6 %.

⁴ Calculé avec l'indice des prix à la consommation hors tabacs.



3. Décomposition du déficit public (en points de PIB)

	2011	2012	2013	2014	LPFP pour 2014
Solde public	- 5,1	- 4,8	- 4,1	- 4,0	- 4,4
Composante conjoncturelle	- 0,7	- 1,2	- 1,5	- 1,9	- 1,9
Mesures ponctuelles et temporaires	0	- 0,1	0	0	0
Composante structurelle	- 4,4	- 3,5	- 2,6	- 2,1	- 2,4

Source : données provisoires avant le projet de loi de règlement et avis du Haut Conseil des finances publiques.

4. Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques par sous-secteurs (en milliards d'euros et en points de PIB)

	APUC		ASSO		APUL		APU	
	Euro	% PIB	Euro	% PIB	Euro	% PIB	Euro	% PIB
2011	- 91,4	- 4,4	- 12,9	- 0,6	- 0,7	0,0	- 105,0	- 5,1
2012	- 84,2	- 4,0	- 12,7	- 0,6	- 3,5	- 0,2	- 100,4	- 4,8
2013	- 68,7	- 3,2	- 9,1	- 0,4	- 8,5	- 0,4	- 86,4	- 4,1
2014	- 71,8	- 3,4	- 8,5	- 0,4	- 4,5	- 0,2	- 84,8	- 4,0

Source : INSEE.

Un solde structurel en amélioration

Après une augmentation à la fin des années 2000, le déficit structurel a diminué à partir de 2010. L'année 2014 s'est inscrite dans le prolongement de cette tendance. Le recul de 0,1 point de PIB en 2014 du déficit peut être décomposé en un creusement du déficit conjoncturel de 0,3 à 0,4 point de PIB, du fait de la faiblesse de la croissance, et en une amélioration de 0,5 point du déficit structurel, passé de 2,6 points de PIB en 2013 à 2,1 points du PIB en 2014 (voir tableau 3). Il s'agit de la cinquième année consécutive de réduction du déficit structurel, après une nette augmentation au cours des années 2000. Cette amélioration du déficit structurel provient à la fois des dépenses et des recettes. Les mesures ponctuelles et temporaires sont quasi neutres en 2014 comme en 2013.

L'« effort structurel », provenant des mesures nouvelles en recettes et de la modération des dépenses, a contribué à l'amélioration du solde structurel à hauteur de 0,5 point de PIB en 2014, soit un niveau moindre que les trois années précédentes : 1,2 point de PIB en 2013, après 0,8 point en 2012 et 1,2 en 2011.

L'« effort structurel » en dépenses hors crédits d'impôt a été positif en 2014 (à 0,4 point de PIB⁵), alors qu'il était négatif en 2013 (- 0,1 point de PIB) : la croissance du volume des dépenses a en effet été inférieure à celle de la croissance potentielle (+ 1,0 %). Cette amélioration de l'« effort structurel » en dépenses provient en partie de la diminution de l'investissement local et, dans une moindre mesure, de la charge d'intérêts. Cependant, l'« effort structurel » y compris crédits d'impôt en dépenses a été nul en 2014 (0,0 point de PIB).

L'« effort structurel » portant sur les recettes, correspondant aux mesures nouvelles, a été positif en 2014 à 0,2 point de PIB⁶. Cette amélioration traduit des hausses de la fiscalité encore significatives en 2014 (notamment sur les cotisations sociales).

⁵ C'est de cette manière (hors crédits d'impôt) que l'« effort structurel » est présenté par le gouvernement.

⁶ Cette présentation correspond à celle de l'administration. En excluant les crédits d'impôt, et en particulier le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), l'effort structurel en recettes ne serait que de 0,6 point.



5. La dette publique des administrations publiques par sous-secteur
(en milliards d'euros et en points de PIB)

		APUC	ASSO	APUL	APU
2013	en milliards d'euros	1 558	212	183	1 953
	en points de PIB	73,6	10,0	8,7	92,3
2014	en milliards d'euros	1 633	217	188	2 038
	en points de PIB	76,6	10,2	8,8	95,6

Source : INSEE.

6. Capacité (+) ou besoin (-) de financement des ASSO (en milliards d'euros)

En points de PIB	2011	2012	2013	2014
ASSO	- 12,9	- 12,7	- 9,1	- 8,5
CADES	11,6	11,6	12,0	11,9
FRR	- 1,1	- 1,6	- 1,4	- 1,6
ASSO hors CADES et FRR	- 23,4	- 22,7	- 19,7	- 18,8

Source : INSEE.

Une nouvelle baisse de la charge d'intérêts

La charge d'intérêts de l'ensemble des administrations publiques a diminué de 0,1 point de PIB en 2014 pour s'élever à 2,2 points de PIB, soit le plus bas niveau depuis trente ans. Cette charge d'intérêts pèse principalement sur l'État.

Sa baisse en 2014 résulte de celle des taux d'intérêt, qui atteignent aujourd'hui des niveaux historiquement bas, et de l'effet de la faiblesse de l'inflation sur la charge d'intérêts sur les titres indexés. Cette baisse des taux fait plus que compenser l'impact de l'accroissement de l'endettement.

Cette baisse des taux ne rend pas pour autant la dette et son évolution soutenables. En effet, bien que historiquement faibles, les taux d'intérêt sont encore supérieurs à la croissance du PIB en valeur, du fait de la faiblesse de la croissance économique et de l'inflation : le taux apparent de la dette^[7] (2,4 % en 2014) reste nettement supérieur à la croissance du PIB (0,8 % en valeur), qui est représentatif de l'accroissement moyen attendu des recettes. Dans ces conditions, l'allègement

⁷ Correspondant à la charge d'intérêts totale divisée par la dette en fin d'année précédente. Ce taux ne découle donc pas des seuls taux des émissions de l'année en cours, mais de la chronique de taux des émissions des années passées.

du poids de la dette passée résultant de la croissance économique est inférieur à la charge d'intérêts. Pour stabiliser le poids de la dette dans le PIB^[8], il aurait fallu un solde primaire des administrations publiques (c'est-à-dire le solde hors charge de la dette) positif de l'ordre d'un point et demi de PIB.

Le solde primaire est resté négatif à - 1,8 point de PIB en 2014 comme en 2013, inférieur donc de près de l'ordre de 3 points au solde qui aurait permis de stabiliser la dette, si bien que la dette a continué à croître.

L'endettement supplémentaire en 2014 (84 milliards d'euros) correspond au déficit public (85 milliards d'euros), car les variations d'actifs financiers (correspondant notamment à des cessions ou acquisitions de titres) ont été très faibles. Cet endettement supplémentaire s'accompagne d'une augmentation de 3,3 points de PIB du ratio de la dette sur le PIB, qui atteint 95,6 points de PIB à la fin 2014 après 92,3 points de PIB à la fin 2013.

La dette publique (en termes « maastrichtiens »), à 2038 milliards d'euros, a franchi en 2014 pour

⁸ L'augmentation du ratio de dette en point de PIB est la résultante de l'accroissement de l'endettement des administrations publiques et de l'effet modérateur exercé par l'évolution du PIB sur le ratio (effet dénominateur). Une augmentation du PIB réduit donc le ratio de dette en point de PIB toute chose égale par ailleurs. Le solde stabilisant indiqué dans le rapport de la Cour sur le budget de l'État en 2014 est différent car il ne concerne que la dette de l'État.



7. Solde par branche du régime général (en milliards d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
Maladie	- 11,6	- 8,6	- 5,9	- 6,8	- 6,5
Accidents du travail	- 0,7	- 0,2	- 0,2	0,6	0,7
Retraite	- 8,9	- 6,0	- 4,8	- 3,1	- 1,2
Famille	- 2,7	- 2,6	- 2,5	- 3,2	- 2,7
Total régime général	- 23,9	- 17,4	- 13,3	- 12,5	- 9,7
FSV	- 4,1	- 3,4	- 4,1	- 2,9	- 3,5
Régime général + FSV	- 28,0	- 20,9	- 17,5	- 15,4	- 13,2

Source : rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale, juin 2015.

la première fois le seuil des 2000 milliards d'euros. Elle représente plus de 30700 euros par habitant au 31 décembre 2014.

Des évolutions différenciées suivant les différentes catégories d'administrations publiques

Cette partie examine la situation de chacune des trois catégories d'administrations publiques (APU) : les administrations publiques centrales (APUC) qui rassemblent l'État et les organismes divers d'administration centrale (ODAC¹⁰), les administrations de sécurité sociale (ASSO), les administrations publiques locales (APUL). Des analyses plus précises ont été présentées dans le rapport de la Cour de mai 2015 sur les résultats et la gestion budgétaires de l'État et ont été développées dans ses rapports de septembre 2015 sur la sécurité sociale et les finances locales.

L'État porte la plus grande part du déficit public (- 3,5 points de PIB en 2014, après - 3,3 points en 2013). L'amélioration du déficit public provient essentiellement de celle du déficit des administrations publiques locales qui est passé de 0,4 point de PIB en 2013 à 0,2 point en 2014, alors que les déficits des autres secteurs des administrations publiques sont pratiquement stables ou en légère dégradation en proportion du PIB.

La dette publique est essentiellement (pour plus des trois quarts) portée par les administrations centrales, et en particulier par l'État. Son

¹⁰ Ils regroupent environ 800 organismes de statuts variés exerçant une activité surtout non marchande et contrôlés par l'État.

augmentation de 84 milliards d'euros en 2014 est principalement imputable aux administrations centrales (74 milliards d'euros). L'accroissement de l'endettement des APUL (5 milliards d'euros) et des ASSO (5 milliards d'euros) a été inférieur à leur déficit, car celui-ci a été en partie couvert par une baisse de leur trésorerie.

Les administrations de sécurité sociale : des objectifs en dépenses tenus, des déficits en légère réduction

Le besoin de financement des administrations de sécurité sociale est en légère amélioration entre 2013 et 2014 (de 0,6 milliard d'euros, pour atteindre - 8,5 milliards d'euros), mais reste stable en proportion du PIB (0,4 point).

Cette amélioration est un peu plus forte (0,9 milliards d'euros) pour les ASSO hors CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) et hors FRR (Fonds de réserve des retraites). En effet, le FRR, qui est mobilisé depuis 2011 pour le financement des reprises de dette de la branche vieillesse, est désormais déficitaire et son solde s'est légèrement dégradé (- 1,6 milliards d'euros en 2014, après - 1,4 milliards d'euros en 2013¹⁰).

Comme en 2013, les besoins de financement les plus significatifs de 2014 sont portés par le régime général y compris le Fonds de solidarité vieillesse (- 11,2 milliards d'euros, après

¹⁰ De manière plus marginale, le solde de la CADES en comptabilité nationale s'est légèrement dégradé en 2014 par rapport à celui de 2013 (de - 0,1 milliard d'euros), tout en conservant à la caisse une capacité de financement excédentaire de l'ordre de 12 milliards d'euros lui permettant d'amortir la dette sociale qu'elle porte.



– 14,0 milliards d’euros en 2013), l’AGIRC-ARRCO (– 4,9 milliards d’euros, après – 4,7 milliards d’euros en 2013) et l’UNÉDIC (– 3,6 milliards d’euros, comme en 2013). Les soldes des autres régimes se dégradent (en passant de 2,6 milliards d’euros à 0,9 milliard d’euros).

Les développements qui suivent recourent non plus à la comptabilité nationale mais aux comptabilités des organismes eux-mêmes. L’analyse par branche, nécessaire pour saisir l’origine des évolutions, ne peut se faire qu’en utilisant les secondes.

La réduction du déficit cumulé du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) s’est poursuivie en 2014, mais à un rythme ralenti comme en 2013, pour atteindre 13,2 milliards d’euros. La réduction du déficit résulte d’une progression des recettes relativement dynamique (3,0 %), notamment celles assises sur les revenus d’activité. À l’inverse, les dépenses du régime général ont progressé moins rapidement (2,2 %) tant par rapport aux recettes, qu’en comparaison avec les exercices précédents.

Les prévisions de solde des régimes ont été fréquemment modifiées tout au long de l’année, témoignant des incertitudes qui ont marqué la situation macroéconomique, mais également des limites des outils de prévision. Ainsi, alors que la loi de financement pour 2014 prévoyait un déficit du régime général et du FSV de 13 milliards d’euros, la loi de financement rectificative de la sécurité sociale (LFRSS) du 8 août 2014 portait le déficit prévisionnel à 13,3 milliards d’euros et la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2015 présentée à l’automne 2014, soit quelques semaines à peine après la publication de la loi de financement rectificative, le portait à 15,2 milliards d’euros, soit un niveau quasiment identique au déficit constaté en 2013. Pourtant, à la clôture des comptes 2014, le déficit global s’est élevé à 13,2 milliards d’euros, soit 2 milliards d’euros en dessous de la dernière prévision.

L’écart entre la dernière prévision de solde et la réalisation tient tant à l’évolution des charges qu’à

- 11 Mutualité sociale agricole.
- 12 Régime social des indépendants.
- 13 Contribution sociale de solidarité des sociétés.
- 14 Caisse nationale de l’assurance maladie.

celle des produits : les dépenses de prestations sociales nettes ont été inférieures de 0,5 milliard d’euros à la prévision, tout comme les charges de gestion courantes (– 0,3 milliard d’euros) et l’action sociale (– 0,1 milliard d’euros) ; du côté des produits, les recettes assises sur les revenus d’activité des travailleurs indépendants ont été plus dynamiques que prévu (0,3 milliard d’euros) tout comme la contribution sociale généralisée (CSG) assise sur les revenus de remplacement (0,3 milliard d’euros) ; enfin la situation meilleure que prévu de la MSA^[11] et du RSI^[12], financièrement intégrés au régime général, a eu un impact positif sur le régime général et le FSV par le biais de ressources de C3S^[13] supplémentaires et de moindres transferts financiers pour équilibrer ces régimes.

La réduction du déficit concerne toutes les branches du régime général, avec une amélioration sensible pour la branche retraite qui a bénéficié de ressources nouvelles (hausse de cotisations et transferts) alors que les départs en retraite ont été moins nombreux et que les pensions n’ont pas été revalorisées. Seuls les bénéficiaires de pensions modestes (inférieures à 1 200 euros) ont bénéficié d’une prime exceptionnelle de 40 euros versée en 2015, mais enregistrée en 2014. L’amélioration reste en revanche marginale pour la CNAM^[14] dont le déficit ne se réduit que de 0,3 milliard d’euros pour atteindre 6,5 milliards d’euros.

Même s’il se situe en dessous de la barre des 10 milliards d’euros, le déficit du régime général demeure très élevé et le régime général n’a pas été à l’équilibre depuis 2002. Le FSV voit, en revanche, sa situation se dégrader à nouveau.

Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques

« CHAPITRE 1 : LA SITUATION EN 2014 »

L’article est extrait du premier chapitre du rapport.
Juin 2015

Cour des comptes
13, rue Cambon
75001 Paris
Tél. : + 33 (0)1 42 98 95 00

www.ccomptes.fr

“ pour en savoir plus

Ouvrages, rapports, conférences et articles

- > **Aghion P., Cette G. et Cohen É.** (2014), *Changer de modèle*, Odile Jacob.
- > **Attali J.** (2014), *Urgences françaises*, Fayard/Pluriel.
- > **Artus P. et Virard M.-P.** (2015), *Croissance zéro. Comment éviter le chaos ?*, Fayard
- > **Badinter R. et Lyon-Caen A.** (2015), *Le Travail et la Loi*, Fayard, juin.
- > **Barthélémy J. et Cette G.** (2015), *Réformer le droit du travail*, Odile Jacob, septembre.
- > **Bezat J.-M.** (2015), *Enquête sur le Made in France. La marque France à l'épreuve de la mondialisation*, First Éditions.
- > **Castel R., Chauvel L., Merlié D., Neveu É. et Piketty T.** (2013), *Les Mutations de la société française*, collection « Repères », La Découverte.
- > **Cohen É.** (2013), *Crise ou changement de modèle ?*, Collection « Doc' en poche », La Documentation française.
- > **Combrexelle J.-D.** (2015), *La Négociation collective, le travail et l'emploi*, Rapport au Premier ministre, France Stratégie, septembre.
- > **Daniél J.-M. et Monlouis-Félicité F.** (dir.), *Sociétal* (2014), France : la fin du déni ?, Institut de l'entreprise/ Eyrolles.
- > **France 2016. Les données clés**, (2015), Collection « Doc' en poche », La Documentation française, à paraître le 21 octobre.
- > **Gauchon P.** (2015), *Le Modèle français depuis 1945*, Collection « Que sais-je ? », PUF, août.
- > **Giraud P.-N. et Weil T.** (2014), *L'industrie française décroche-t-elle ?*, Collection « Doc' en poche », La Documentation française.
- > **Gouiffès P.-F.** (2013), *L'Âge d'or des déficits. 40 ans de politique budgétaire française*, Les Études, La Documentation française.

- > **INSEE** (2014), *Trente Ans de vie économique et sociale*, Collection « INSEE Références », Mesurer pour comprendre, édition janvier 2014.
- > **INSEE** (2015), *Tableaux de l'économie française*, édition février 2015.
- > **INSEE** (2015), *L'Économie française. Comptes et dossiers*, collection « INSEE Références », édition juin 2015.
- > **Jégourel Y. et Maurin M.** (2015), *Le Financement de l'économie française. Quel rôle pour les acteurs publics ?*, Les Études, La Documentation française.
- > **Lamy P.** (2014), *Quand la France s'éveillera*, Odile Jacob.
- > **Landier A. et Thesmar D.** (2013), *Dix Idées qui coulent la France*, Flammarion.
- > **Maris B.** (2015), *Et si on aimait la France*, Grasset.
- > **OCDE** (2015), *France, Études économiques*, mars.
- > **OFCE** (2015), *L'Économie française 2016*, collection « Repères » La Découverte, août.
- > **Pautet A.** (2013), *La France : une puissance moyenne dans la mondialisation*, Ellipses.
- > **Pedder S.** (2012), *Le Déni français. Les derniers enfants gâtés de l'Europe*, J.-C. Lattès.
- > **Peyrelevade J.** (2014), *Histoire d'une névrose, la France et son économie*, Albin Michel.
- > **Pisani-Ferry J.** (2014), *Quelle France dans dix ans ?*, Rapport de France Stratégie pour le Président de la République, Fayard.
- > **Védrine H.** (2014), *La France face au défi*, Fayard.
- > **Wieviorka O.** (sous la dir.) (2015), *La France en chiffres de 1870 à nos jours*, Perrin.

Sur le Web une sélection de quelques sites

- www.banque-france.fr
- > Banque de France

- www.cci.fr
- > Chambre de commerce et d'industrie de Paris.
- www.ccomptes.fr
- > Cour des comptes
- www.cnis.fr
- > Conseil national de l'information statistique.
- www.ined.fr
- > Institut national d'études démographiques (INED).
- www.insee.fr
- > Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
- www.lecese.fr
- > Conseil économique, social et environnemental.
- www.minefi.gouv.fr
- > Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.
- www.ofce.sciences-po.fr
- > Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).
- www.pole-emploi.fr
- > Pôle emploi.
- www.senat.fr
- > Sénat.
- www.travail.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76
- > Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Ce que Problèmes économiques a publié récemment sur le sujet

- > N° 3096 (2014) – « Bilan de l'économie française 2014 », dossier.
- > N° 3091 (2014) – « France : changer de modèle ? », dossier.
- > N° 3070 (2013) – « Pauvreté et inégalités », dossier.
- > N° 3059 (2013) – « Commerce extérieur et compétitivité », dossier.
- > Numéro hors-série n° 1 (2012) – « Comprendre l'économie française ».



ÉDITORIAL

Par **LAURENT JOFFRIN**

Négociier

Manuel Valls est admirateur de Clemenceau. Mais si «le Tigre» avait beaucoup de valeur et de qualités, il y a une tache sur la biographie: son rapport au mouvement ouvrier, qu'il a affronté de manière brutale au nom de l'ordre et de la loi. Or, si le besoin d'ordre parcourt aujourd'hui une partie de la société française, il s'y ajoute une angoisse sociale permanente et aigue. Il est donc pour le moins maladroit, même si aucune violence ne peut rester sans réponse, de traiter de «voyous» les syndicalistes qui ont molesté les cadres supérieurs d'Air France. Force doit rester à la loi, c'est entendu. Mais à cette fermeté, il était nuisible d'ajouter un qualificatif aussi négatif. L'adjectif a cabré une partie de la base syndicale et rendu ardu le dialogue social qui est la pierre de touche de l'action gouvernementale. Il y a pourtant beaucoup à négocier, et pas seulement dans les entreprises saisies par l'urgence des plans sociaux. Le compte personnel d'activité, qui regroupe les droits à la formation et les compensations prévues en faveur des salariés aux conditions de travail pénibles, est un instrument utile. Il accroît la sécurité professionnelle dans un environnement mouvant où, de moins en moins, le salarié restera des décennies dans la même entreprise. Encore faut-il en négocier les contours et les modalités. C'est l'objet de la conférence sociale de lundi prochain. Les syndicats auraient grand tort de s'en abstraire alors qu'ils peuvent y trouver une avancée significative. Y compris la CGT. ◆



Négociier

Édito

Manuel Valls est admirateur de Clemenceau. Mais si «le Tigre» avait beaucoup de valeur et de qualités, il y a une tache sur la biographie : son rapport au mouvement ouvrier, qu'il a affronté de manière brutale au nom de l'ordre et de la loi. Or, si le besoin d'ordre parcourt aujourd'hui une partie de la société française, il s'y ajoute une angoisse sociale permanente et aigue. Il est donc pour le moins maladroit, même si aucune violence ne peut rester sans réponse, de traiter de «voyous» les syndicalistes qui ont molesté les cadres supérieurs d'Air France. Force doit rester à la loi, c'est entendu. Mais à cette fermeté, il était nuisible d'ajouter un qualificatif aussi négatif. L'adjectif a cabré une partie de la base syndicale et rendu ardu le dialogue social qui est la pierre de touche de l'action gouvernementale. Il y a pourtant beaucoup à négocier, et pas seulement dans les entreprises saisies par l'urgence des plans sociaux. Le compte personnel d'activité, qui regroupe les droits à la formation et les compensations prévues en faveur des salariés aux conditions de travail pénibles, est un instrument utile. Il accroît la sécurité professionnelle dans un environnement mouvant où, de moins en moins, le salarié restera des décennies dans la même entreprise. Encore faut-il en négocier les contours et les modalités. C'est l'objet de la conférence sociale de lundi prochain. Les syndicats auraient grand tort de s'en abstraire alors qu'ils peuvent y trouver une avancée significative. Y compris la CGT.

Laurent Joffrin

Où trouver ces chiffres

Ces sources sont également accessibles via www.alternatives-economiques.fr/chiffres2016, où des liens hypertexte permettent d'accéder directement aux références indiquées en couleur.

Budget

Pour connaître la dette publique française ou le taux de prélèvements obligatoires, c'est sur le site de l'Insee, rubrique « [Finances publiques](#) ». Concernant le budget de l'Etat, des données sont disponibles sur le site du ministère du Budget (www.budget.gouv.fr). Les comptes de la sécurité sociale et de la protection sociale, eux, sont consultables sur le site de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé (www.sante-sports.gouv.fr).



Quant aux comptes des collectivités locales, ils sont accessibles sur le site de la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur (www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/accueil.php).

A consulter aussi le « [rapport sur la dépense publique et son évolution](#) », qui accompagne chaque projet de loi de finances depuis 2008, sur le site www.performance-publique.budget.gouv.fr. Pour les comparaisons européennes, Eurostat reste la référence : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

CICE

Ceux qui voudront apprécier par eux-mêmes l'efficacité du crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) auront tout intérêt à consulter le rapport annuel (www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_cice_2015-09-22_bat.pdf) du Comité de suivi du Cice, mis à disposition par France Stratégie sur son site Internet (www.strategie.gouv.fr/). A la page 25 du rapport figure un tableau présentant les données clés du dispositif, du nombre de redevables au montant des créances directement restituées au titre des années 2013 et 2014.



Plusieurs sites de référence sur les questions de santé : le site de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes) propose une série de données et de graphiques par grandes thématiques (financements, hôpital, complémentaires...) : www.irdes.fr, rubrique « Publications/chiffres et graphiques ». Les données de l'Irdes sont tirées de la base « Eco-Santé », une grande base de données sur l'état de santé, la protection sociale, l'industrie pharmaceutique, les politiques de santé publiques et le financement de la santé : www.ecosante.fr

Santé

Le site de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) propose un site d'information de référence sur la santé, avec des données plus pratiques (où trouver un médecin, les risques allergiques, les droits et démarches, etc.) : www.ameli-sante.fr. Le site officiel dédié à la couverture maladie universelle (CMU) offre une série d'informations et de statistiques sur les bénéficiaires de la CMU (www.cmu.fr), rubrique « Rapports et études ». Le site de l'OCDE (le club des pays développés) donne une série d'indicateurs sur la santé de ces pays : www.oecd.org/fr/sante

Retraites

Concernant les retraites, consultez « The 2015 Ageing Report » de la Commission européenne disponible sur son site Internet http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2015/pdf/ee3_en.pdf. Vous y trouverez les ratios de dépendance économique, l'évolution de la popu-

lation active, l'impact des réformes passées, des graphiques sur la démographie et la part des dépenses de retraites par rapport au PIB pour l'ensemble des pays européens. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de l'OCDE (www.oecd.org), sur lequel sont disponibles les statistiques sur le taux de remplacement brut des pensions en entrant dans la rubrique « Données/Pensions/ Taux de remplacement bruts des pensions ». Enfin, les sites de la Drees (www.drees.sante.gouv.fr) et du Conseil d'orientation des retraites (www.cor-retraites.fr) fournissent eux aussi un certain nombre de données et de rapports intéressants.



Mal-logement

La meilleure source concernant le mal-logement en France est sans conteste le rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre « L'Etat du mal-logement en France » (http://www.fondation-abbé-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/20e_rapport_sur_letat_du_mal-logement_en_france_2015.pdf). Le 20^e volet, publié en 2015, est disponible sur le site Internet de la Fondation (<http://www.fondation-abbé-pierre.fr/20e-reml>).

Energie

Chaque année, le Commissariat général au développement durable (CGDD) publie un bilan énergétique de la France : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/966.html. La base Pégase (acronyme de pétrole, électricité, gaz et autres statistiques de l'énergie) enregistre et diffuse les

statistiques de l'énergie : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/pegase.html. Les données sur la facture énergétique de la France sont consultables sur le portail des statistiques du commerce extérieur (<http://lekiosque.finances.gouv.fr>). Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>) fournit des données permettant de confronter la France aux autres pays de l'Union européenne. Pour comparer les niveaux de la fiscalité environnementale dans les pays de l'Union, voir le rapport « [Taxation Trends in the European Union](#) », publié par la Commission européenne. La loi sur la transition énergétique a donné lieu à de nombreux débats et publications que l'on peut retrouver sur le site du ministère de l'Ecologie (www.developpement-durable.gouv.fr). Voir aussi le scénario prospectif de l'Ademe (www2.ademe.fr) « Visions énergétiques 2030-2050 » pour mettre en œuvre la transition verte.

Education

La bible en matière de chiffres sur l'Education en France est le « [Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche](#) », publié chaque année par le ministère de l'Education nationale (www.education.gouv.fr), avec accès aux données sous format Excel. Pour les comparaisons internationales, voir le rapport annuel « [Regards sur l'éducation](#) » de l'OCDE. De nombreuses données et analyses sur les inégalités scolaires sur l'Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr, rubrique « Education ».





Politique sociale

■ Conférence sociale: la CGT n'est pas sûre de participer, Solidaires boycotte

Le secrétaire général de la CGT a affirmé, le 13 octobre, que son syndicat n'avait pas encore décidé de sa participation à la conférence sociale du 19 octobre. « La décision sera prise par la commission exécutive », exécutif élargi de la centrale, qui se réunit le 14 octobre au soir. Selon Philippe Martinez, les

sujets sur lesquels la CGT souhaitait discuter lors de cette rencontre – « les salaires et le temps du travail –, ne sont pas sur la table ». Il a toutefois reconnu que la création d'un compte personnel d'activité (CPA), qui sera au menu de la rencontre, est « une revendication de la CGT ». De son côté, Solidaires a annoncé le 13 octobre qu'elle « ne participera pas à la conférence sociale », car « ce nouveau raout a lieu dans une situation sociale qui s'est encore aggravée » et « les sujets qui fâchent ne seront pas

sur la table ». « Le dialogue social à la mode Hollande est une mascarade: un Premier ministre qui crie haro sur des salariés en colère chez Air France et qui décide de passer en force le projet de protocole dans la Fonction publique, malgré l'avis des syndicats majoritaires », dénonce Solidaires. « Nous ne jouerons pas le rôle des gentils participants d'une concertation théâtralisée, pour laisser croire que tout cela peut durer », affirme le syndicat (avec l'AFP).



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 14 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



DocSI Paris12

@Fjar75

32208

Tweets

266

Following

614

Followers

RT [@viepubliquefr](#): Compte personnel d'activité : quels droits et quels bénéficiaires ? [20151014]: Le 9 octobre 2015, France stra... [http://...](#)

RT [@viepubliquefr](#): Compte personnel d'activité : quels droits et quels bénéficiaires ? [20151014]: Le 9 octobre 2015, France stra... [http://...](#)



web

Chaque jour, sur nos sites, des enquêtes, des reportages et des analyses

SOCIAL LE CPA AU CŒUR DE LA CONFÉRENCE SOCIALE



La conférence sociale 2015 ne durera qu'une journée au lieu de deux, pour éviter le côté grand-messe. Lundi 19 octobre, au Conseil économique, social et environnemental, à Paris, patronat et syndicats échangeront avec le président de la République et le gouvernement sur trois sujets, consensuels et prospectifs : les emplois de la transition énergétique, à l'approche de la COP21 ; les nouvelles formes de travail entraînées par le numérique, à la suite du rapport Mettling ; le compte personnel d'activité (CPA), un dispositif de sécurisation des parcours professionnels, présenté comme le grand projet social du quinquennat par l'exécutif. Des sujets que nous suivons depuis plusieurs mois.

usinenouvelle.com 🔍 Conférence sociale



Soutien scolaire : comment trouver un prof de maths?

Les vacances de la Toussaint arrivent, et les premières désillusions aussi. Trouver un prof, de maths surtout, devient alors urgent. Mais comment trouver la perle rare sans se ruiner?

A l'automne, avec les impôts, la boîte aux lettres se remplit d'un autre genre de courrier: celui des organismes de soutien scolaire. Selon une étude du CAS (Centre d'analyse stratégique), la France est le premier marché du soutien scolaire en Europe avec un volume d'affaires de 1,5 milliards d'euros en 2011. Les familles y consacrent en moyenne 1500 € par an. Grâce aux déductions d'impôt ouvertes aux services à domicile, des sociétés se sont imposées (Acadomia, Complétude, Legendre, Anacours...). Mais aujourd'hui, ce sont des sites de mise en relation (leboncoin, Superprof...) qui viennent les concurrencer. Le Figaro Etudiant vous donne de pistes pour trouver le coach qu'il vous faut. Superprof: le tripadvisor des profs Excellente idée de pouvoir choisir le prof sur photo! Vous aurez aussi ses tarifs, l'arrondissement où il réside et ses compétences. En cliquant sur sa fiche, vous pourrez lire une courte présentation. Ses diplômes sont vérifiés par le site. Et vous pourrez lire les avis des élèves! Pour que Mohammed, étudiant à Centrale Lyon vienne vous donner un cours de math, il faudra payer 25 € de l'heure. Mais pour Joël, Parisien, agrégé de mathématiques, il faudra déboursier 50 € de l'heure. Heureusement, «90 % proposent un premier cours gratuit», nous affirme Simon Azoulay, chez Superprof. L'avantage est que vous ne paierez que la mise en relation, soit 19 € pour trente jours. «En moyenne, il faut neuf heures pour trouver un prof», souligne Simon Azoulay. Notre avis: Le meilleur sur ce créneau. Leboncoin: super plan en restant prudent La rubrique des cours particuliers du fameux site leboncoin est très fournie. Cette fois, c'est clair: aucune vérification n'est faite, et c'est à vous de jouer les sergents recruteurs. Mais avec un maximum de précautions cette piste peut sacrément valoir le coup. En cliquant sur «prof de math» je tombe sur un élève de l'Ensaie Paristech, ancien élève du lycée Henri IV. Ce jeune homme à la mine avenante, propose de vous faire passer de 8 à 14 de moyenne générale! Plus loin, c'est un Centralien habitant le 9ème à Paris qui propose des cours de maths à partir de 20 € de l'heure. Notre avis: imbattable au niveau des prix. Mais vérifiez les diplômes du prof avant de succomber (si c'est un étudiant appelez l'école). Et faites une photocopie de sa carte d'identité. Enfin, demandez à vos parents d'assister aux premiers cours. On n'est jamais trop prudent! Scolaridée: des profs de grandes écoles à domicile Créés par deux élèves de l'École polytechnique, Scolaridée vous envoie des étudiants issus des meilleures écoles d'ingénieurs (Polytechnique, les Mines...) ou de commerce (HEC, Essec...). Vous recevez, avant le premier cours, le CV de l'étudiant-enseignant. Ce dernier suit une formation pédagogique maison avant d'être recruté. Cette fois, les tarifs sont plus chers: 79 € de frais d'inscription + 36 € de l'heure. Notre avis: un excellent concept à un prix abordable. Acadomia: le leader partout en France L'organisme vous enverra un prof sélectionné par ses soins. Chez Acadomia, les profs ont tous au minimum un bac +3 et sont recrutés via un test de connaissance et un oral de motivation. Comptez 75 € par an (souscription) et ensuite les tarifs varient en fonction de votre classe et de votre région. Comptez ainsi 44,25 € de l'heure (mais deux heures sont un minimum chez Acadomia) pour un cours de math à Paris en terminale S. Notre avis: au téléphone, les commerciaux sont très habiles pour vous faire payer des forfaits à l'année. Prudence, la facture monte vite. Complétude: pas de minimum d'heures imposé Les profs recrutés chez Complétude sont tous recrutés en face à face, et les diplômes vérifiés. L'entreprise est implantée dans 33 villes de France. Aucun minimum d'heure n'est exigé mais les tarifs sont élevés: 47 euros de l'heure + 75 euros de frais d'inscription. La société propose aussi des stages de révision en groupe. Notre avis: comme chez Acadomia, les tarifs ne sont pas publiés sur le site, ce qui oblige à appeler l'organisme pour avoir l'info. Cette petite manipulation est assez pénible. Chez Complétude, il faut compter 47 € de l'heure.



Valls: le compte personnel d'activité, «outil» pour une «vraie sécurité sociale professionnelle»

Valls: le compte personnel d'activité, «outil» pour une «vraie sécurité sociale professionnelle» Le compte personnel d'activité sera «l'outil» pour sécuriser les parcours professionnels et ainsi «poser les bases d'une vraie sécurité sociale professionnelle», estime dans un communiqué le Premier ministre Manuel Valls, qui s'est vu remettre vendredi un rapport sur le sujet. Le principe du CPA, dispositif annoncé par François Hollande, est que «les salariés ne doivent pas perdre leurs droits quand ils perdent leur emploi ou en changent», rappelle Matignon. «C'est dans cette logique que, depuis 2012, le gouvernement a mis en place des droits -- à la formation (compte personnel de formation), à l'assurance chômage (droits rechargeables), à la prise en compte de la pénibilité -- qui les suivent tout au long de leur carrière, y compris quand ils sont à la recherche d'un emploi», poursuit le communiqué. Pour Manuel Valls, «il faut désormais aller plus loin et construire un modèle de sécurisation des parcours professionnels»; le compte personnel d'activité «en sera l'outil». «Il s'agit donc de poser des bases d'une vraie sécurité sociale professionnelle», résume-t-il. Le Premier ministre ne tranche pas entre les divers scénarios que propose le rapport de France Stratégie, organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon. Ces différentes pistes comportent un axe central: un CPA universel, ouvert dès l'âge de 16 ans, fermé au décès. - «Décloisonner» - Ses objectifs: sécuriser les parcours professionnels en cas de ruptures, «décloisonner» le système de protection sociale, pour mieux s'adapter aux évolutions du marché du travail. Sa «philosophie»: lier les droits à l'individu plus qu'au contrat de travail, a expliqué Selma Mahfouz, qui a piloté le rapport, lors d'une conférence de presse. «Ca fait longtemps qu'on dit qu'on ne peut pas rester dans le contrat salarial paternaliste. Il faut basculer que un système plus centré sur la personne», a commenté Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie. Le dispositif regrouperait un ensemble de droits (formation, épargne-temps, assurance chômage, retraite...) que l'on peut «porter» avec soi d'entreprise en entreprise, ou en passant en statut indépendant - sans risque de les perdre s'ils sont par exemple liés à l'ancienneté, comme le congé parental. Un outil numérique innovant permettra de les rendre plus lisibles. Le CPA fonctionnerait avec un système de points, alimentés par l'activité, mais pas seulement: un chômeur pourrait convertir une partie de ses allocations chômage en formation, un salarié transformer une partie de son compte épargne temps en formation en vue d'une reconversion. Par ailleurs, dans un souci de «réduire les inégalités sociales», le CPA donnerait d'emblée des points aux plus fragiles comme les jeunes «décrocheurs» ou les chômeurs de longue durée. Le CPA sera au coeur des débats de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, la ministre du Travail, Myriam El Khomri, présentera une loi en 2016. Le chantier s'annonce immense. Vendredi, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) a mis en garde contre toute «précipitation», au risque de «s'exposer à une monumentale usine à gaz».



Le PIB est «dépassé», mais peut-on s'en passer?

Indice de richesse globale, progrès véritable, bonheur brut... Les initiatives se multiplient depuis plusieurs années pour «mieux mesurer» la richesse des nations. Sans parvenir à supplanter le PIB, jugé par beaucoup «dépassé» et pourtant toujours privilégié par les gouvernements et les institutions. Quel sera le chiffre de la croissance l'année prochaine? Sera-t-il supérieur aux prévisions? Sera-t-il en deçà? Chaque trimestre, l'évolution du «Produit intérieur brut» suscite les mêmes espoirs et les mêmes craintes dans les milieux économiques. «Le PIB est scruté dans les moindres détails, il cristallise l'attention», constate auprès de l'AFP Dominique Meda, sociologue et membre du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (Fair). «C'est devenu une sorte de totem, notamment parce qu'il évalue la croissance, qui est quelque chose de déterminant pour nos sociétés». Développé en 1934 par le prix Nobel Simon Kuznets pour mesurer l'impact de la grande dépression sur l'économie américaine, le PIB s'est imposé au fil du temps comme le marqueur par excellence de la richesse et du progrès. Et cela, de façon internationale. «Le PIB est aujourd'hui beaucoup plus qu'un simple instrument de mesure», assure à l'AFP Dirk Philipsen, économiste à l'université de Duke (Etats-Unis) et auteur d'un ouvrage sur le sujet. «Il est devenu un but en soi, la définition même de ce qu'est l'économie», ajoute le chercheur. - «Inadapté» - «Incomplet», «partiel», «superficiel»: depuis plusieurs années, les critiques pleuvent pourtant sur l'indicateur-phare de la comptabilité nationale, accusé de ne refléter que très grossièrement l'activité économique des pays. Principal reproche: le PIB, qui mesure la valeur des biens et services produits sur une période donnée, ne prend en compte que les transactions marchandes, pas les activités non monétaires comme le travail bénévole ou domestique, qui contribuent à la qualité de vie des habitants. En outre, il n'intègre pas l'impact souvent néfaste des activités de production pour la société. Si on détruit une forêt millénaire pour en vendre le bois, on crée ainsi de la valeur marchande et on accroît le PIB, malgré les effets négatifs sur l'environnement. Plus absurde encore: si une marée noire touche le littoral, de l'activité est générée pour la nettoyer, ce qui dope la croissance... et fait grimper le PIB. «Le PIB met l'accent sur la quantité, et non sur la qualité. C'est un indicateur qui correspond à la période productiviste des trente glorieuses», estime Dominique Meda, pour qui le Produit intérieur brut dit «peu de chose sur le bien-être des habitants». Un avis partagé par Eloi Laurent, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). «Le PIB est inadapté aux enjeux du 21^{ème} siècle, que sont l'écologie et le problème des inégalités. C'est une boussole faussée». - «Foisonnement» - Pour contourner ces différentes lacunes, plusieurs intellectuels ont mis au point, ces dernières années, des instruments «alternatifs», prenant en compte les dimensions sociales, culturelles ou environnementales dans leur évaluation de la richesse. Parmi les premiers à s'être lancés dans l'exercice: l'économiste indien Amartya Sen, prix Nobel 1998 et père de l'indice de développement humain (IDH). Cet outil, créé en 1990 pour le Programme des Nations unies pour le développement, combine trois critères: le revenu par habitant, l'éducation et l'espérance de vie. Dans les années 2000, plusieurs dizaines d'indicateurs supplémentaires ont vu le jour, comme l'indice du bien-être économique (IBEE) ou l'indice du mieux vivre (IMV). Sans oublier le fameux «bonheur national brut» (BNB), élaboré par le petit royaume du Bhoutan. «Il y a eu un foisonnement d'initiatives, qui a contribué à faire vivre le débat», souligne Dominique Meda. En France, cette dynamique s'est traduite par la mise en place d'une «commission» dédiée durant la présidence de Nicolas Sarkozy, confiée à l'économiste américain et Prix Nobel Joseph Stiglitz. Avec pour objectif de revoir de fond en comble le mode de calcul de la croissance. - «Apparences trompeuses» - Sept ans plus tard, pourtant, peu de choses ont changé. Le PIB demeure incontournable, et sa suprématie semble loin d'être menacée. En cause, selon Dirk Philipsen: l'accoutumance développée vis-à-vis de cet outil d'évaluation. «Il y a une force d'inertie», mais aussi «un manque de volonté politique», estime le chercheur. Qui assure que les indices alternatifs font planer «une menace sur les institutions politiques et économiques existantes». La profusion des baromètres, en outre, n'aide pas au changement. «Le problème, c'est que l'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur les indicateurs qui doivent être mis en avant. Car pour cela, il faut se mettre d'accord sur ce qui compte», concède Dominique Meda. Pour Eloi Laurent, de l'OFCE, les choses évoluent néanmoins. «Aujourd'hui, il n'y a pas un dirigeant sérieux sur la planète qui se fie uniquement au PIB. Les gens se rendent compte que faire 10% de croissance avec 75% de son eau polluée et un air irrespirable, ça n'a pas de sens». En avril, le parlement a ainsi adopté une proposition de loi pour prendre en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans son budget. Et en



juillet, France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental ont soumis une liste de dix indices au gouvernement. «Le PIB va progressivement perdre de son importance», pronostique l'économiste Jacques Attali, qui a lancé en 2013 l'«indice de positivité», évaluant l'engagement des pays envers leurs générations futures. «Le PIB a mis 30 ans à s'imposer. Il est normal que les autres indicateurs tardent à émerger aussi», ajoute l'ancien conseiller de François Mitterrand.

Une Conférence sociale menacée de boycott

Le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, a affirmé mardi que son syndicat n'avait pas encore décidé de sa participation à la Conférence sociale lundi prochain, tandis que l'union syndicale Solidaires a annoncé qu'elle boycottait cette rencontre.

« La question de notre participation est encore en débat à la direction » de la CGT et « la décision sera prise par la commission exécutive », exécutif élargi de la centrale, qui se réunit mercredi soir, a révélé M. Martinez. Selon lui, les sujets sur lesquels la CGT souhaitait discuter lors de cette rencontre - Les salaires

et la RTT ne sont pas prévus au programme - même si le leader de la CGT a reconnu que la création d'un Compte personnel d'activité (CPA), « une revendication de la CGT », sera au menu de la rencontre. La conférence (avec gouvernement, syndicats et patronat) sera axée autour de trois thèmes : le Compte personnel d'activité, la transformation numérique et la conférence sur le climat COP 21. ■



Myriam METAIS, qui était conseillère au cabinet de François Rebsamen, ministre du Travail, a été nommée secrétaire permanente de la plateforme RSE du groupe France Stratégie.



Sauver le recrutement par **CONCOURS**

Par **Nicolas de Lorgeril**

Averroès 2000

et **Gilles Duthil**

Jean de la Fontaine 2014

Le bilan de 25 ans de 3^e concours éclaire le besoin de diversifier le recrutement de la haute fonction publique pour accompagner la modernisation du pays, mais en conservant le modèle de concours et de formation commune des dirigeants

La haute fonction publique a su depuis 1945 porter la modernisation de la France, loin de la représentation caricaturale souvent utilisée, d'un corps social conservateur. L'adaptation du pays à un monde de plus en plus globalisé et complexe repose aujourd'hui plus encore qu'hier, sur l'adaptation des dirigeants publics à la diversité de leurs missions et de leurs interlocuteurs privés, associatifs, internationaux...

La diversité de leurs profils et de leurs expériences préalables est donc devenue un objectif consensuel, même si la trajectoire, les objectifs concrets, les moyens employés et l'efficacité globale restent objets de débat.

Au-delà des expertises techniques et de la compréhension de l'environnement et de certains contextes (internationaux, financiers, technologiques, sociétaux) qui sont nécessaires à une réelle efficacité sociale, c'est la dimension culturelle d'ouverture à ces cultures (internationales, techniques, managériales, privées, associatives), qui est indispensable et qu'il faut articuler bien sûr avec la culture de service public.

Le recrutement, au sein de la haute fonction publique, de contractuels ou de consultants se développe et répond partiellement à ce besoin de profils spécifiques, mais sans permettre une réelle hybridation entre la culture publique et les autres cultures recherchées. Ce mode de recrutement, s'il devait se développer (cf. les propositions d'accélération forte de France Stratégie) conduirait à terme à la disparition d'une formation commune et du recrutement par concours, qui reste, aux yeux de l'opinion publique, le fondement de la légitimité des dirigeants publics.

La France a expérimenté une autre forme d'hybridation des cultures avec la création en janvier 1990 du troisième concours de l'Ena, puis progressivement de toutes les autres écoles de la haute fonction publique. Après 25 ans d'expérimentation, un bilan

est possible de ce mode de recrutement par concours de candidats ayant des expériences professionnelles dans le privé ou la société civile.

Le Colloque sur la diversification des profils des hauts fonctionnaires qui a réuni 300 participants qualifiés le 2 avril à l'Ena – la consultation des Actes est disponible sur <https://troisiemeconcours.files.wordpress.com/2015/04/actes-colloque-2-avril-2015.pdf> – a montré la nécessité que cette expérimentation sur le recrutement conduise à une expérimentation de la gestion des carrières et des ressources humaines publiques.

Les 3^e concours ont prouvé leur capacité de sélection (sélectivité à l'Ena au moins aussi bonne que les deux autres concours externe et interne) et d'intégration, mais la gestion des carrières au sein de la haute fonction publique manque de souplesse pour prendre en compte cette diversité de profils.

Une GRH modernisée

De même, il manque dans l'administration une gestion des ressources humaines, capable de prendre en compte les expériences de hauts fonctionnaires, ayant quitté le public après quelques années pour le privé ou l'international. Le constat est qu'ils ont du mal à revenir dans le public, et rejoindre utilement des missions publiques, en faisant profiter de leurs compétences acquises.

Pour toutes ces raisons, il paraît nécessaire de moderniser la GRH de la haute fonction publique et d'étendre l'expérimentation du troisième concours sur le plan quantitatif comme qualitatif, et en parallèle d'introduire de nouvelles méthodes de gestion des carrières, pour apporter plus de souplesse. Mais plusieurs voies sont possibles.

Dans son rapport sur l'évolution de la fonction publique publié en novembre 2013, Bernard Pêcheur, président de la section « Administration » au Conseil d'État, propose que les profils ayant une



l'Ena a 70 ans

expérience managériale significative dans le public ou dans le privé puissent après le concours, et après l'École intégrer, des postes de responsabilité à un deuxième palier de carrière.

D'autres experts ou groupes de travail de France proposent que l'entrée dans les grands corps se fasse quatre ans après la sortie de l'Ena, en prenant en compte le rang de sortie mais aussi les résultats des premières expériences professionnelles. Un autre schéma (cf. article d'Augustin de Romanet dans

Sociétal 2015, éditions Eyrolles), privilégie l'idée d'un vivier transversal aux corps et ministères, regroupant les cadres du public à haut potentiel sélectionnés d'après leurs expériences professionnelles et préparés spécifiquement à occuper les postes de responsabilité.

Dans le cadre de cette GRH modernisée, des commissions de déontologie, tout en veillant à l'équité, principe fondateur du statut de la fonction publique, autoriseraient des exceptions aux règles strictes de gestion des carrières ou permettraient, au nom

de la performance publique, ce que nos cousins canadiens appellent du joli nom « d'accommodements raisonnables ».

Au global, c'est en rendant vie et souplesse au statut de la fonction publique, et à la gestion des carrières des hauts fonctionnaires, que l'administration saura conduire les adaptations nécessitées par la société et décidées par le politique. La réflexion lancée se poursuit et conduira à un point d'étape dans quelques mois. ■



Stratégie pour une destruction

Il faut détruire la famille ! Elle fait en effet obstacle à la réalisation des utopies révolutionnaires et à la diffusion des idéologies, socialiste ou libérale, qui partagent le projet d'une humanité à la fois atomisée et massifiée.

La révolution socialiste a compris la nécessité de cette destruction. Karl Marx considérait l'abolition de la famille comme l'une des « propositions positives concernant la société future » et Friedrich Engels, voyant dans le mariage monogamique « l'assujettissement d'un sexe par l'autre », annonçait la lutte des sexes dans le prolongement de la lutte des classes, l'implosion du couple apparaissant comme la condition nécessaire de l'égalité entre les sexes.

Ce thème de la lutte des sexes a été largement diffusé et utilisé par les mouvements féministes, pour opposer la figure du père de famille à celle, non pas de la mère, mais plus généralement de la femme, qui ne devait plus rester cantonnée à la maternité (ce qui n'avait d'ailleurs jamais été le cas, hormis dans les milieux sociaux aisés et pendant de courtes périodes de l'histoire).

L'idéologie libertaire a poussé dans le même sens au titre de la liberté individuelle et, après 1968, du « jouir sans entraves ».

Dans tous les cas, la première cible des attaques contre la famille a été le mari et père de famille caricaturé en « pater familias » omnipotent et oppresseur, parfois vaguement réhabilité sous les traits ambigus du « nou-

veau père », suggérant à la fois la confusion des genres et l'indifférenciation des rôles. Or, fondamentalement, ces rôles ne sont pas inter-



Confusionnisme
vers l'indifférenciation généralisée

changeables et, contrairement à ce qui était affirmé, la position du père de famille est, d'une certaine manière, plus fragile que celle

de la mère, qui porte l'enfant. La relation substantielle qui se tisse entre elle et ce dernier pendant ces neuf mois essentiels (au sens le plus littéral du terme) échappe au père, qui n'y est associé que de « l'extérieur ».

Dans une deuxième étape, c'est la maternité qui sera attaquée, en particulier au titre de l'égalité entre les sexes, à laquelle elle ferait obstacle en empêchant les femmes de bénéficier des mêmes conditions de carrière que les hommes.

La loi, outil de la Révolution

La stratégie des adversaires de la famille a consisté à introduire, à la fois au nom de l'égalité et des droits de l'individu, en présentant les intérêts de l'homme, de la femme et même de l'enfant, au sein de la cellule familiale, comme antagonistes. Comme l'écrivait en 2004 le professeur de sociologie François de Singly dans *Libération*, la famille ne pouvait plus « être définie uniquement comme un groupe fondé sur la différence des sexes et la différence des générations », mais comme la réunion d'« individus qui, au-delà de ces différences éventuelles, doivent être considérées comme des personnes à part entière ». La sociologue sous-entend, d'une part, que le « groupe » familial conduit à la négation des personnes et, d'autre part, que l'individualisme garantit les droits de la personne : deux postulats erronés. Mais cette idée permet de saper l'unité familiale, d'autant plus sûrement que sous couvert d'égalité, les mouvements féministes répandent dans l'opinion publique et banalisent la notion de lutte des sexes : la puissance publique – l'État, le législateur et le juge – est appelée à arbitrer le conflit, en se posant non pas en protecteur de la famille, cellule essentielle de la société, mais des droits de l'individu dont elle est supposée brimer la liberté. La loi devient alors l'outil de la Révolution et consacre à la fois la ruine de la « norme » familiale traditionnelle (père, mère, enfants) et celle de l'institution du mariage. Ainsi se termine le conte de fée moderne : ils ne se marièrent pas et elle n'eut qu'un enfant, quelques années avant la retraite. ■

Eric Letty

Le divorce et la Chute

La Genèse n'est pas seulement le récit limagé et lumineux de la création du monde, c'est aussi un livre prophétique. Il annonce, entre autres, le divorce entre l'homme et la femme comme une conséquence de la Chute, alors que sur leur union est fondée la famille, dès l'origine comme le rappelle Jésus Christ lui-même, au chapitre 10 de l'Évangile de saint Marc où il affirme l'indissolubilité du mariage : « Mais, au commencement de la création, Dieu les fit homme et femme. À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux deviendront une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc, ce que Dieu

a uni, que l'homme ne le sépare pas ! »

Le diable, au contraire, travaille à diviser et l'une des premières conséquences du péché originel, dans la Genèse, est l'accusation portée par l'homme, à la fois contre la femme et, in fine, contre Dieu, auquel Adam reproche même à demi-mot et avec fourberie de lui avoir donné Eve pour compagne : « La femme que tu as mise auprès de moi m'a donné de l'arbre, et j'en ai mangé. » Dès l'origine, la rupture entre l'homme et Dieu a ainsi pour corollaire la désunion entre l'homme et la femme. Il n'est donc pas surprenant que l'apostasie de notre société se traduise aussi par la multiplication des divorces. ■



"C'est l'automne de toutes les colères", analyse Alba Ventura

REPLAY - REPLAY / ÉDITO - La journaliste revient sur l'automne de toutes les colères qui s'abat sur le gouvernement et sur le chef de l'État.

La page de l'émission : L'Édito politique "C'est l'automne de toutes les colères", analyse Alba Ventura Crédits Média : RTL | Durée : 02:57 | Date : 14/10/2015

- "C'est l'automne de toutes les colères", analyse Alba Ventura 02:57
- "C'est l'automne de toutes les colères", analyse Alba Ventura 02:59 Télécharger

par Alba Ventura , Loïc Farge publié le 14/10/2015 à 10:07 mis à jour le 14/10/2015 à 16:43

Des syndicalistes qui refusent de serrer à la main du Président, Emmanuel Macron chahuté à Lyon, les policiers dans la rue : c'est vraiment l'automne de toutes les colères. On est en crise, et les politiques n'ont plus l'air d'avoir la réponse. Ils sont donc interpellés. Chez les policiers, c'est vrai que ce n'est pas dans leurs habitudes de manifester. Il y avait eu une grande manif en 1983 sous les fenêtres du ministre de la Justice de l'époque, Robert Badinter. Ils seront sous celles de Christiane Taubira ce mercredi 14 octobre. Il y avait eu un autre rassemblement en 2001. Là, les policiers sont à bout. Ils aimeraient bien que "la peur change de camp", comme disait Charles Pasqua. Entre les heures supplémentaires, le manque de moyens et les violences dont ils sont victimes (depuis 2008, ces violences contre les forces de l'ordre ont augmenté de 40%), sans parler des suicides de certains de leurs collègues, ils sont épuisés.

Surtout, ils ne comprennent plus ce que fait la justice. Ils estiment que la chaîne pénale ne répond plus. Donner comme seule réponse l'escorte de détenus dangereux lorsqu'ils sont en permission, et qui dans leur cavale laissent pour mort des policiers, les rend particulièrement nerveux. Aujourd'hui, les policiers ont le sentiment que leur profession est déclassée face à une justice qui, selon eux, fait la part trop belle aux droits des délinquants.

Depuis les attentats de janvier dernier, ils sont sur les dents. Il y a Vigipirate, mais il y a aussi la crise des réfugiés. Dans deux mois ce sera la COP21, et l'an prochain l'Euro 2016. Cela fait beaucoup. Ils en appellent non pas à la ministre de la Justice, ni au ministre de l'Intérieur, mais à François Hollande directement.

Il y a beaucoup d'outrances, et c'est le signe d'un blocage
Alba Ventura [Facebook](#) [Twitter](#) [Linkedin](#)

Cela en dit long sur la rupture de confiance. Même s'il faut distinguer la manifestation des policiers du comportement de certains syndicats. C'est vrai que le geste de ces deux syndicalistes de la CGT qui ont refusé de saluer le chef de l'État, est fort. Le geste d'après, c'est quoi ? Ils vont lui déchirer la chemise ? On a entendu une manifestante traiter Emmanuel Macron "d'assassin" à Lyon.

Il y a beaucoup d'outrances, et c'est le signe d'un blocage. François Hollande doit s'interroger sur cette France qui pense que la seule manière de s'exprimer est de dire "non", même s'il est vrai que c'est un pays qui a historiquement préféré la rupture à la discussion. François Hollande va présider la semaine prochaine la grande conférence sociale. Il ne pourra pas seulement brandir comme un talisman son compte personnel d'activité, ce dispositif qui est censé sécuriser les Français dans leur parcours professionnel. Il ne va pas non plus pouvoir se contenter peut pas se contenter d'en appeler au "dialogue social", qui n'est aujourd'hui qu'un dialogue de sourds.

Les carnets du jour

Un ténor de la droite estime que si Nicolas Sarkozy ne fait pas d'erreurs, il a toutes ses chances.

"Si Sarko, dit-il, fait une bonne campagne des régionales, s'il tient bien le parti, s'il parvient à délivrer un discours visionnaire et s'il s'entoure de personnes compétentes comme François Baroin, Eric Woerth ou encore Luc Chatel, alors, ça compensera l'agité du bocal". Les surnoms de l'époque, "Zébulon", ont la vie dure.

La rédaction vous recommande

- Air France : "Deux violences s'opposent", constate Alba Ventura
- Primaire des Républicains : les vertus de la colère d'Alain Juppé décryptées par Alba Ventura
- Nadine Morano : "Nicolas Sarkozy est pris entre le marteau et l'enclume", analyse Alba Ventura
- Élections régionales 2015 : "Le PS a des soucis de casting", note Alba Ventura

 par Loïc Farge Journaliste RTL Suivez Loïc Farge sur : VOUS AIMEREZ AUSSI



Air France: Gilles Gateau, conseiller social de Valls, rejoindra la DRH le 1er novembre



PARIS (AFP) -

Le directeur de cabinet adjoint et conseiller social de Manuel Valls, Gilles Gateau, rejoindra Air France à compter du 1er novembre à la direction des ressources humaines du groupe, a indiqué Air France mercredi dans un communiqué.

"Après un temps de prise de contact avec l'entreprise, Gilles Gateau prendra les fonctions de directeur général adjoint Ressources humaines et Politique sociale d'Air France courant janvier 2016, en remplacement de Xavier Broseta", selon un communiqué. Ce dernier remplacera alors Wim Kooijman au poste de directeur des Ressources Humaines du groupe franco-néerlandais Air France-KLM.

© 2015 AFP